49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 42 20 OCTOBRE 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causeries philosophiques

Chap. I : Les Indésirables *(suite)*[1]

§ 3. — PAS D'AMITIÉS PARTICULIÈRES !

— Dans les champs de la vraie Sagesse nous n'avons pas encore semé la moindre graine de principes, et vous voudriez récolter des gerbes de conclusions ? Quand on veut de « la bonne ouvrage », il faut être un peu moins pressé, mon ami. Est-ce ma faute si notre domaine est envahi d'herbes folles ?

Il en reste encore, et de la pire espèce ! Vous savez le mot de l'Apôtre : « *Non plus sapere quam oportet, sed sapere ad sobrietatem* » (Rom., XII, 3) ; car la Sagesse est une vertu, qui se plaît au juste milieu. On peut donc pécher contre elle soit par défaut, soit par excès.

Les faux amis, que nous avons jusqu'à présent expulsés de son entourage, péchaient tous *par défaut*. Les hypocrites, et les indigents, ceux-là par mépris, ceux-ci par impuissance, étaient dépourvus des principes et des raisons, dont vit le Sage.

Mais en voici d'autres aujourd'hui, qui pèchent vraiment *par excès*. Ils sont tellement férus de principes et de raisonnements, qu'ils se croient volontiers, quand ils ne le disent pas, les Philosophes par excellence. Leur amitié de la Sagesse prétend au monopole !

— Des amis, ces gens-là ? Dites plutôt des accapareurs.

— C'est une certaine manière d'aimer, que vous connaissez par son nom. On nous mettait jadis en garde contre les « amitiés particulières », qui en rétrécissant le cœur étranglent la vraie charité. De fait, dans une communauté où l'on doit s'aimer les uns les autres comme des frères, une amitié particulière n'est plus qu'un égoïsme à deux.

La Sagesse connaît, hélas ! cette infortune d'inspirer à des exaltés ces affections étroites, indiscrètes, encombrantes, exclusives, dont l'égoïsme hautain accroît la malfaisance.

— Ne pourriez-vous pas préciser un peu leur portrait ?

— C'est facile en trois coups de pinceau. Vous reconnaissez un ami aux marques de son affection ? J'appelle cette Philosophie superbe une amitié particulière, parce qu'elle affecte précisément, — ce sont les trois marques de son affection, — 1° de parler entre philosophes une langue particulière, 2° de poursuivre en philosophie une étude particulière, et 3° d'exiger du philosophe des aptitudes particulières.

Vous devinez qu'aux yeux de ces Seigneurs de la Sagesse nous faisons figure de manants, nous autres, avec notre simple bon sens !

— Qu'allons-nous faire de ces gens-là ?

— Les guérir ne puis, les chasser ne veux ; je propose de les enfermer.

— Dites moi pourquoi et comment ?

— Voici pourquoi. Ces grands et beaux esprits se piquent de sagesse comme d'autres de morphine, à si haute dose qu'il faut abandonner l'espoir de les désintoxiquer. Ne les chassons point cependant de ce pays qui les enchante. Nous nous contenterons de les enfermer dans l'étroit cénacle où ils se grisent d'abstractions ; mais avec la défense d'exhiber au public leur jargon, leurs trouvailles et leurs difformités comme des merveilles de sagesse.

* *

1° *Un jargon particulier*

On reconnaît Marius à son « assent », et nos philosophes à leur jargon.

— « Peux donc pas parler comme tout l'monde ? » leur dirait la vieille chanson.

— Ceux ci ne le veulent absolument pas. Ils se croiraient déshonorés. Que vou ez vous ! Le pauvre peuple, auquel nous appartenons tous plus ou moins, s'extasie volontiers devant ce qu'il ne comprend pas : « — Sont ils forts, ces gens-là ! — Ils vous soulèvent entre les dents des mots lourds comme des poids. — Quel livre profond ! » Je crois bien ; il est tellement creux !

Croyez moi, mon ami. Ce qui fait le succès de tous les bateleurs, même de ceux de la Sagesse, ce n'est pas leur valeur, mais l'ignorance des badauds, qui crient au miracle d'esprits supérieurs, tout simplement parce qu'ils ignorent les petits trucs du métier.

— Peut-on les connaître ?

— En une seule et courte leçon je vous garantis de passer, quand il vous plaira, pour un brillant représentant de cette pléiade de Maîtres qui se sont donné la noble mission de résjuster les antiques disciplines thomistes aux exigences de la pensée contemporaine !!

[1] Voir l'*Ami* du 23 juin.

Avant tout, mon ami, dédaignez les mots du commun, où vous manquerez votre effet. Pourtant ne forgez pas de mots nouveaux : c'est prétentieux et mal porté. Contentez-vous, pour commencer, de défigurer les anciens.

— Comment cela ?

— Allongez-les le plus possible. Vous ne parlerez plus désormais d'une vive sensibilité, mais d'un « sensationalisme aigu ». Les choses de l'esprit vous intéressaient jusqu'à présent ; désormais vous ferez de « l'hyperintellectualisme. » Vous comprenez ?

— *Sesquipedalia verba :* ces mots longs d'une toise, dont Horace et Boileau et Molière plaisantaient si bien ?

— Ce n'étaient point des philosophes, mais des poètes, à ce qu'on dit. Quant à vous, mon ami, allongez vos mots jusqu'à l'extrême pointe du superlatif. La bonne conscience ne suffit pas : allez jusqu'à la subconscience. Ne me parlez plus de l'essence d'un être ; je veux savoir sa quintessence.

En même temps, je vous prie, dépouillez moi tous ces vieux mots de cette forme concrète qui plaît au vulgaire. Donnez moi des termes abstraits, si abstraits qu'on perde de vue leur signification réelle. Défense dorénavant de descendre au fond de vous-même pour examiner votre conscience : vous ferez — c'est beaucoup plus fort — l'introspection de votre subconscient.

Vous sentez, je l'espère, toute la finesse de ce parler ?

Mais voici, pour ne rien céler, ce qui s'appelle le fin du fin. Au lieu de vous donner la peine de traduire en français les termes scolastiques, — ignorez-vous qu'une traduction n'est en somme qu'une trahison ? — francisez-en tout juste le dernier bout de queue ; et pour dire en langue vulgaire que Dieu est au-dessus du monde, vous pourrez affirmer aussi pertinemment que l'un de nos illustres Maîtres en S. Thomas, que « la quiddité divine transcende les catégories expérimentales ! »

Maintenant mélangez ensemble toutes ces recettes, et le jour ne tardera pas où je pourrai enfin recueillir sur vos lèvres l'une de ces phrases-types de la nouvelle école thomiste, que je vous demande d'encadrer pour avoir toujours le modèle sous vos yeux : « L'hyperintellectualité des générations ascendantes baigne dans un réalisme bouillonnant. »

— Quel bain, grand Dieu ! pourvu qu'elle ne meure pas échaudée et noyée !

— Si elle meurt, que Dieu ait son âme ; mais il n'aura pas son esprit ; car un homme capable d'écrire cette phrase n'a plus d'esprit depuis longtemps.

Voilà nos maîtres, mon ami.

— Ils n'ont donc jamais lu les *Précieuses ridicules* ?

— Ils lisent de préférence les penseurs — comme ils disent — les plus hétérodoxes, qu'ils citent à tour de bras, en les prenant fort au sérieux.

Aussi bien, mon cher, quand vous voudrez passer pour un conférencier éminent, n'oubliez pas la formule. Vous pouvez parler de n'importe quoi, sauf de vérité révélée et de morale surnaturelle ; mais ne manquez pas d'appuyer vos élucubrations laïques sur les pires auteurs modernes. Si l'âme de vos auditeurs ne baigne pas dans la lumière de Dieu, vous pourrez du moins espérer que leur hyperintellectualité baignera dans un réalisme bouillonnant.

— Grand bien leur fasse !

— Vous direz *Amen* simplement.

— Mettons que vous exagérez un peu pour les besoins d'une juste cause...

— Non pas ; je la desservirais. Je reste encore fort au-dessous de la grande pitié de cet enseignement. Que diriez-vous, si j'affirmais qu'un prédicateur en renom, de cette espèce de hâbleurs, a pu dernièrement prêcher tout un Carême dans l'une des grandes chaires de Paris, y compris deux discours le Vendredi Saint sur les Sept paroles et sur la Passion, sans prononcer une seule fois le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?!

— C'est réellement un tour de force !

— Qui n'exige point d'ailleurs une effusion spéciale des Dons du Saint-Esprit ; mais ces hommes éminents n'ambitionnent pas que leur Cénacle ressemble à celui de la Pentecôte.

Combien peu, en définitive, il faut aimer la vérité, pour la rendre inintelligible ! Dirait-on, à les lire ou à les entendre, que la parole est faite pour exprimer la pensée, et la pensée pour reproduire la réalité elle-même ; et que si rien n'est beau comme la réalité divine, rien ne peut être plus admirable qu'une parole claire ?

Où a-t-on jamais vu que ce qui est profond est obscur ? Pas dans S. Thomas, à coup sûr. Sa limpidité sans égale frappe toujours d'étonnement ceux qui mettent le pied pour la première fois sur le seuil de la *Somme*. Il faut y revenir, et regarder de près, pour en mesurer la profondeur. Ainsi l'Evangile, qui contente les simples, déroute les plus grands esprits. Tant il est vrai que la clarté est le signe de Dieu même sur les œuvres de notre génie. Les ténèbres ne viennent pas du Verbe, puisqu'il est la lumière du monde. Si donc nous le sommes par participation de sa sagesse, « *Vos estis lux mundi,* » comment peut-il se faire que notre parole ne rayonne pas d'une perpétuelle clarté ? Dussé-je passer pour un manant, je m'entête à croire et à dire que tous ces charlatans d'une Sagesse truquée ou bien ne sont pas sincères, ou bien n'ont plus le sens ni chrétien, ni français. Mais comme ils sont de bonne foi, je demande seulement qu'on les enferme.

* *

2° *Une science particulière*

— Ce n'est pourtant pas sans raison, je suppose, que ces penseurs instruits, et même intelligents à leur manière, affectent un parler aussi pédant et ténébreux ?

— La charité qui vous inspire cette réflexion, mon cher ami, vous mène, comme il arrive toujours, sur le chemin de la justice. Rendons-leur donc cette justice qu'ils se laissent volontiers, se croyant méconnus, accuser de vanité, de paresse et d'insuffisance (ce qui n'est point, avouez-le, un jugement tellement téméraire) ; mais vous les piqueriez au sang, en leur reprochant de manquer de sagesse. S'ils ne la livrent pas au vulgaire, c'est au contraire qu'ils la mettent très haut dans leur estime ; car pour eux la philosophie est une espèce d'idole, qui ne se révèle qu'aux initiés, ou, pour parler concrètement, c'est une science particulière qui a sa technique et sa langue.

— Il y a bien quelque chose de vrai.

— La belle découverte que vous faites là, mon ami ! Enoncez-moi, si vous le pouvez, une chose totalement fausse. Ce serait le néant : « *verum et ens convertuntur.* » Dans toute erreur, puisqu'elle existe, il y a donc forcément quelque chose de vrai. Ce qui prouve entre parenthèses, contrairement à la foule des sots qui se moquent des *distinguo* scolastiques, qu'il est à la portée du premier imbécile venu de nier ou d'affirmer, mais qu'il est réservé à l'homme intelligent de distinguer la part du vrai dans l'erreur.

Or, il est d'abord malheureusement vrai que l'opinion commune aujourd'hui regarde l'étude de la Philosophie comme une branche particulière du savoir, et même comme l'une de celles qui ne produisent guère de fruits. Suivez nos programmes. On commence par apprendre à lire, écrire et compter. Puis c'est une ingurgitation de toutes sortes de connaissances, qu'on ne prend pas le temps de mastiquer, et qu'on s'assimile tant bien que mal. Qu'arrive-t-il ? Pour avaler des connaissances nouvelles, on s'empresse de rejeter celles qu'on n'avait pas encore digérées ! Les sciences physiques et naturelles ont dû céder la place à la Littérature, laquelle doit s'enfuir aussitôt après le « bachot » pour qu'on loge à la diable une Philosophie sans saveur, laquelle s'éclipse comme une vulgaire lune devant le soleil de la Théologie, laquelle au sortir du Grand Séminaire se fixe à notre firmament comme une pâle et lointaine étoile, qui dispense sur nous son « obscure clarté, » incapable d'illuminer, d'échauffer et de féconder notre ministère pratique.

— Il y a du vrai dans ce que vous dites...

— Ainsi donc, en vertu non pas d'une nécessité sentie, mais seulement d'une tradition respectable, — sans doute à cause de son âge : elle est tellement vieille ! — on a fait de la philosophie comme on a fait auparavant des mathématiques ou de la chimie. Dans l'armoire de nos connaissances, composée de tiroirs nombreux, il y en a un vers le haut, où l'on a ramassé quelques bribes de Philosophie : — ça peut servir un jour ou l'autre, — et voilà !

Lors donc que nos prétendus sages considèrent la Philosophie comme une science particulière, on ne peut guère leur reprocher de commettre une extravagance, puisqu'ils suivent ici les errements communs.

— Mais quels errements ? Il faut tout de même bien qu'à ce nom de Philosophie réponde quelque chose de particulier ?

— C'est encore vrai. Comment distinguerait on des autres l'étude philosophique, si elle n'offrait pas à l'esprit des caractères particuliers ? Mais nous touchons ici au fond de la querelle, où je découvre, hélas ! un pitoyable jeu de mots ! Vous le voyez ?

— Je le devine au mot « particulier. »

— Il crève les yeux. Que la Philosophie soit une science « spéciale, » qui le nie ? Mais lui assigner pour objet, ainsi qu'à la Littérature, à la Physique, à la Chimie, une zone « particulière » du savoir humain, c'est lui ravir, en faisant violence à son nom, l'empire qu'elle exerce sur *tout* l'univers du savoir.

La prétention de l'exalter qu'ont ces amis farouches, si elle n'était pas criminelle, serait en vérité plaisante : leur amitié particulière ne peut que déconsidérer la Sagesse. Elle qui par définition s'occupe « *de omni ente* », pour en expliquer les principes suprêmes et pour autant universels, doit se borner avec eux à d'abstraites élucubrations sans contact avec le réel ; car le domaine préféré de leurs subtiles recherches est la sphère du possible et de l'hypothèse ! Ils croient philosopher, quand ils rêvent et divaguent ! Ces fameux philosophes appartiennent en réalité à cette pauvre race des somnambules de la Sagesse, qui pullulent à toutes les époques de décadence, ou, pour mieux dire, de déchéance intellectuelle.

— Et nous y vivons ?

— Sans aucun doute, mon ami, dans le monde de la Sagesse.

Ce n'est pas, en effet, le moindre étonnement de ceux qui savent réfléchir, que de constater en même temps la montée vertigineuse des sciences particulières, et la dégringolade de la Sagesse profane et sacrée. Là, combien l'horizon s'étend de jour en jour ! La vue scientifique devenant plus pénétrante, l'intelligence s'enhardit, recule les bornes du savoir, produit des œuvres considérables, obtient des résultats prodigieux. Ici, au contraire, dans le monde de la Sagesse, l'intelligence raccornie diminue la vérité, rétrécit les questions, particularise ses recherches ; et manquant totalement de souffle pour des œuvres de longue haleine, s'épuise en de courts efforts, qui n'aboutissent à rien.

C'était fatal ! Une philosophie réduite aux dimensions des sciences particulières cesse d'être une sagesse, et ne devient pas une science. Elle n'est plus rien qui vaille !

Nous ne permettrons plus qu'une amitié particulière fasse subir à notre grande et noble amie son étroitesse d'esprit et de cœur, en restreignant sa matière au seul domaine de l'abstrait, et en amenuisant ses principes jusqu'à la pure subtilité.

Nous lui demanderons selon la justice de régir

tout notre savoir, de gouverner notre expérience et d'ordonner notre vie. Et comme en elle tout est immense, puisque tout est universel, nous éprouverons qu'à la fréquenter...

— Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es !

— Vous concluez fort justement que pour être un bon philosophe il faut, non pas diminuer la Sagesse, mais s'élever soi-même intellectuellement et se fortifier spirituellement jusqu'à ce qu'on soit capable de vivre à l'aise sur ses sommets.

* *

3° *Des aptitudes particulières*

Maintenant, mon ami, tenez votre sérieux ! Ecoutez, pour finir, ces philosophes rabougris exiger de quiconque veut faire de la philosophie des aptitudes particulières.

— La bosse ?

— Oui, la bosse ! Si vous n'avez pas la bosse, vous ne serez jamais philosophe. Eux, ils ont tous la bosse ! D'ailleurs cela se voit ; car, à mon avis, jamais mot n'a désigné plus clairement la chose.

— Montrez-moi cette merveille, je vous en prie.

— Voyez donc l'idée qu'ils se font de la Philosophie. Elle est si peu conforme à la vraie Sagesse, qu'elle paraît vraiment une difformité. S'il leur plaît par surcroît de nous l'exhiber sous l'aspect d'une bosse, je n'y vois pour ma part aucun inconvénient, au contraire.

Leur prétention dénote une telle enflure de l'esprit, qu'elle provient manifestement d'une déviation incurable des vertèbres de la Sagesse. Ils ont la bosse, les malheureux ! Eh bien ! qu'ils la gardent ! Mais avec une bosse on ne fait pas le beau, à moins de braver le ridicule. Or chez nous, Dieu merci ! le ridicule peut encore tuer. Ne voulant pas leur mort, je leur conseille gentiment de ne pas trop s'exhiber en public en publiant leurs élucubrations inintelligibles et boursouflées, mais de s'enfermer dans leurs petits cénacles, où ils pourront entre eux se gratter leur bosse à loisir.

Leur langage, soi-disant technique, sort de la même bosse, d'ailleurs, je veux dire accuse la même difformité de l'esprit, et la même déviation du goût. Avez-vous jamais entendu un technicien bien élevé parler dans un salon le jargon de son laboratoire ? Quand même donc on accorderait à leur pauvre manie, qu'entre philosophes les termes techniques sont d'ordinaire plus précis et surtout plus expéditifs ; qu'ils fassent en retour ce simple effort de bon goût, pour ne pas dire de politesse, de parler en public la langue de tout le monde. La nôtre en particulier, qui a pu suffire à tant de penseurs de génie, n'est un instrument déficient qu'aux mains de ceux qui ne savent pas s'en servir.

— C'est peut-être leur bosse qui les gêne ?

— *Tu dixisti !*

Mais j'ajoute, ce qui est plus grave, que le fait d'exiger des aptitudes spéciales pour faire de la Philosophie, non seulement n'est pas conforme à la vérité, mais encore et surtout me semble malfaisant ; car il écarte de l'étude et de l'exercice de la Sagesse nombre d'esprits excellents qui se tâtent en vain pour se trouver la bosse, et se croient inaptes, alors qu'ils sont merveilleusement doués.

N'est-ce point en raison de ces exigences lamentables que, pour commencer, la plupart de nos jeunes étudiants en philosophie font peu d'efforts intellectuels pour s'assimiler des principes et découvrir des conclusions, réservés par avance à ceux qui ont la bosse ; et que, plus tard, presque personne n'essaiera même d'utiliser les déchets de Sagesse amassés pêle mêle dans l'armoire ?

— Que voulez-vous ? Tout le monde n'a pas la bosse de la Philosophie !

— C'est bien ce qu'on dit, en effet. Je dis, au contraire, que par la grâce de Dieu notre monde du sacerdoce manifeste généralement une Sagesse peu commune.

Quoi d'étonnant ? N'avons-nous pas, d'abord, autant et plus que beaucoup d'autres, l'instinct de la Sagesse humaine développé jusqu'à la vertu par l'étude et par l'expérience ? Et qui donc, mieux que nous, recevra surnaturellement la vertu infuse de Sagesse, développée jusqu'à l'instinct divin par le plus merveilleux des dons du Saint-Esprit ?

Un prêtre, mon ami, est de plein droit et par devoir, de naissance et par sa mission, un ami d'élite de toute Sagesse, un philosophe par excellence. Il a mieux que la bosse de la Philosophie, il en a le don !

Etant l'homme de Dieu, il est l'homme du Principe suprême ; et pour sauver une âme il la conduit nécessairement jusqu'à la dernière conclusion. Or cette conclusion, ne la déduit-il pas logiquement de son principe ? C'est la route même de la Sagesse.

Disons donc qu'il est plus facile de tracer un cercle carré, que de rencontrer un prêtre parfait qui soit un piètre philosophe.

— C'est bien encourageant.

— Laissons, mon bon ami, les techniciens de la Sagesse avec leur bosse. Nous en serons, ce qui vaut mieux, les praticiens émérites. Nous avons pour cela toutes les aptitudes requises et à un degré éminent.

— Si je vous comprends bien, puisque notre monde du clergé doit être peuplé d'excellents philosophes, notre *Ami du Clergé* doit être par excellence la Revue de toute Sagesse.

— Je ne crois pas que son Directeur ni ses lecteurs vous désavouent. Nos Causeries n'ont pas d'autre objet que d'épeler sur tous les tons le titre immense et séduisant de notre Revue ; car étant l'amie du Clergé, elle est par excellence l'amie de la Sagesse. Nous allons revoir avec elle toute notre Philosophie.

Avec elle, non pas avec ces fameux techniciens à bosse, ni avec d'indigents amis, ni avec des sages à faux nez.

Nous qui voulons en bons péripatéticiens déambuler à notre aise par les avenues de la Sagesse,

nous avons bien le droit de choisir d'aimables compagnons de route.

Dès le point de départ, si vous m'en croyez, nous dirons adieu sans regret aux trois équipes pitoyables, qui, bien loin de nous entraîner, ne peuvent que nous barrer la route ; et nous marcherons, tant qu'il plaira à Dieu, la main dans la main et le cœur dans le cœur, avec ces amis de la vraie Sagesse qui composent la famille de l'*Ami du Clergé*.

LITURGIE

Q. — Je voudrais savoir ce qu'il faut entendre au juste par *lunules défectueuses* du fait que la sainte Hostie y touche les verres.

J'ai lu dans l'*Ami* du 5 juin 1924 (p. 364) une réponse d'après laquelle l'usage de semblables lunules est absolument proscrit.

Or, il me semble que parmi les lunules que j'ai pu voir jusqu'ici, beaucoup sont construites de telle sorte que la sainte Hostie y touche les verres, surtout quand on repose ces lunules à plat dans le tabernacle. Bien plus, il m'est arrivé souvent de voir rogner les hosties trop grandes destinées à la lunule, afin qu'elles pussent y tenir à l'intérieur des petits cercles de métal qui bordent le cristal, et adhérer ainsi plus parfaitement à ce dernier.

Je serais donc reconnaissant au liturgiste de l'*Ami* de vouloir bien me fournir quelques précisions sur ce point.

R. — I. « Dans la discipline actuelle, fait observer le P. Hægy [1], le verre n'est pas matière apte à recevoir les saintes espèces [2] » Aussi la S. C. des Rites s'est-elle prononcée à plusieurs reprises, — savoir : le 4 février 1871 (n. 3234, ad 4), le 4 septembre 1880 (n. 3524, ad 6) et le 14 janvier 1898 (n. 3974), — contre l'emploi des lunules dans lesquelles la sainte Hostie reposerait directement sur les disques de verre ou de cristal qui, en avant et en arrière, ferment ces lunules [3].

Voici la teneur de la dernière des trois décisions que nous venons d'alléguer : « In plurimis Galliæ ecclesiis atque oratoriis usus invaluit postremis hisce temporibus sacram Hostiam, quæ in ostensorio exponenda est, recondendi intra duo crystalla apte cohærentia, eamque in tabernaculo reponendi absque ulla capsula, seu custodia. Hinc a S. Rituum Congregatione expostulatum fuit : An ejusmodi praxis licita sit ? — Resp. Affirmative, dummodo sacra Hostia in dictis crystallis bene sit clausa *atque crystalla non tangat*, juxta decreta alias edita. »

La volonté du Saint-Siège à cet égard est donc très claire [4]. Le respect dû à l'adorable Eucharistie et l'esprit d'obéissance exigent que l'on se hâte de se mettre en règle, sans se laisser arrêter par la constatation qu'il se rencontre encore beaucoup de lunules défectueuses. Une infraction n'en saurait légitimer une autre, et la défense portée garde toute sa vigueur. C'est le cas de rappeler le mot de Benoît XIII au concile provincial de Rome de 1725, à propos de l'observation des prescriptions liturgiques : « Non quod fit, sed quod fieri debet est attendendum. »

II. — Pour que la lunule de l'ostensoir soit conforme à ces prescriptions, il est nécessaire que, d'une part, les deux disques de verre y soient fixés à quelque distance l'un de l'autre, et que, d'autre part, il y ait, à l'intérieur de la lunule, un ruban de métal doré, appliqué à plat sur chacun de ces disques, près de leur bord, et soudé aux parois de la lunule. Ce ruban, — formant la figure qui, en géométrie, est appelée *couronne*, doit être à la fois assez large pour soutenir tout autour la sainte Hostie, et assez épais pour empêcher celle-ci de toucher le verre [1].

III. — A la vérité, l'emploi des lunules, — même lorsqu'elles ont été construites suivant ce qui vient d'être dit, — n'est pas sans inconvénient. Il arrive parfois, en effet, que malgré toutes les précautions prises, des parcelles plus ou moins ténues se détachent de l'Hostie consacrée, et glissent entre les disques de verre et la monture métallique qui encercle ces derniers [2]. Il n'est pas toujours facile de les retirer de là ni de purifier à fond la lunule. Pour cela, il faudrait pouvoir enlever momentanément les disques de verre ; or, par ailleurs, ceux-ci doivent être solidement encastrés [3]...

Q. — 1° Quel est, eu égard à la messe de *Requiem* et à l'absoute, le sens exact de l'expression : *corpore moraliter præsente* ?

Quelles sont les conditions requises pour que l'on puisse regarder à bon droit le corps d'un défunt comme étant ainsi moralement présent ? — En particulier, combien de temps encore après la mort peut-il être considéré comme tel ?

2° A une messe basse ou à une messe chantée sans diacre ni sous-diacre :

a) Le ou les servants, — s'il y en a deux, — doivent-ils ou peuvent-ils rester debout pendant que le prêtre récite le *Credo* ?

b) Au moment de verser dans le calice le vin de la purification puis le vin et l'eau de l'ablution, le servant doit-il baiser les burettes ?

R. — Ad I. Régulièrement, les cadavres des fidèles ne doivent pas être inhumés avant d'avoir été portés à l'église et sans que l'on ait accompli en leur présence les divers rites des funérailles catholiques, tels que ces derniers sont décrits dans les livres liturgiques. (Cf. *Codex*, can. 1215 ; Rituel, tit. VI, c. I, n. 4). Il est notamment à désirer qu'aux funérailles des adultes, on observe partout l'antique et salutaire coutume de célébrer

[1] *Manuel de Liturgie*, 14e édit., t. I, p. 13, note 1.

[2] Cf. *Codex*, canon 1270.

[3] Voici, d'après le quatrième des doutes tranchés par la S. C. des Rites le 4 février 1871 (n. 3234), la description d'une lunule défectueuse : « Lunula quæ consistit ex duobus orbiculis vitreis tenui limbo vel circulo argenteo deaurato circumjunctis et claudendis, ita ut sacra Hostia subter inhæreat ipsi circulo argenteo, ast ante et retro vitreos orbiculos ipsos immediate tangat, et per eos erecta teneatur. »

[4] Cf. *Ami* 1926, p. 592.

[1] Cf. *Ami* 1925, p. 592.

[2] Cf. *Ami* 1927, p. 774, col 1, *note* 2.

[3] Il est à souhaiter que les orfèvres trouvent la solution de la difficulté pratique que nous signalons ici.

pour eux la messe de *Requiem* en présence de leur cadavre [1]. (Cf. Rituel, *ibid.*, n. 7).

a) Cependant, d'après le *Codex* et le Rituel eux-mêmes *(loc. cit.)*, il y a des circonstances où la messe des funérailles peut être célébrée licitement en l'absence du cadavre : c'est lorsque cette absence est motivée par une raison grave. Le cadavre est alors censé moralement présent [2].

b) Quelles sont les raisons que l'on peut regarder comme suffisamment graves pour légitimer la célébration de la messe des funérailles sans que le cadavre soit matériellement présent ?

Voici les principales : la prohibition édictée dans certains endroits par l'autorité civile, sous prétexte d'hygiène publique, de présenter les cadavres à l'église [3] ; — un danger réel de contagion [4] ; — la disparition du cadavre, v. g. dans un naufrage en pleine mer, ou sous un éboulement immense, ou dans un violent incendie [5] ; — l'éloignement de tout prêtre pour un temps assez long, comme il arrive facilement v. g. dans les pays de mission ; — l'impossibilité de différer l'inhumation, alors que pourtant, le jour où celle-ci a lieu, il se rencontre quelque obstacle liturgique à la célébration de la messe de *Requiem* pour les funérailles [6].

c) Lorsque la messe de *Requiem* se trouve empêchée par les rubriques au jour même des funérailles, la célébration de cette même messe à l'occasion de celles ci ne jouit vraiment de ses prérogatives, le corps étant absent, que si elle est transférée au *premier* des jours suivants qui soit liturgiquement libre. (Cf. Nouv. rubr. du Missel, *loc. cit.)*.

Dans toutes les autres circonstances susmentionnées, la messe des funérailles, célébrée exceptionnellement en l'absence du cadavre, ne continuait autrefois à jouir de ses privilèges liturgiques que si elle n'était pas différée au delà du deuxième jour après l'inhumation. (Cf. S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3755, II ; 13 févr. 1892, n. 3767, ad 26). — Depuis les Nouvelles rubriques du Missel, il n'y a plus pour cela aucune limitation de temps (Cf. tit. III, n. 4) [7].

Ad II. *a)* D'après les auteurs qui font autorité [8], le servant de la messe basse [9] doit être à genoux pendant que le prêtre récite le *Credo*. Cela, du reste, est tout à fait conforme à la règle générale donnée pour cette messe par le Missel (Rubr. gén., tit. XVII, n. 2) : « Circumstantes autem in missis privatis semper genua flectunt, etiam tempore paschali, præterquam dum legitur evangelium. »

Pendant la récitation du *Credo* par le célébrant à une messe chantée sans ministres sacrés et avec un seul servant, celui-ci se comporte comme il vient d'être dit pour la messe basse. — Lorsqu'il y a deux servants, leur attitude à ce moment se règle d'après la place qu'ils occupent [1]. Si, selon l'usage le plus commun, ils sont au bas des degrés antérieurs de l'autel, l'un du côté de l'épître et l'autre du côté de l'évangile, ils y sont alors à genoux [2]. Mais si, comme d'aucuns l'admettent [3], ils se tiennent *in plano* au coin de l'épître, ils y restent debout [4], en ayant soin toutefois de faire une génuflexion simple quand le célébrant dit : *Et incarnatus est etc.* [5].

b) Il s'est trouvé autrefois quelques auteurs qui voulaient que le servant de messe fît un quasi-baisement des burettes avant de verser dans le calice la purification et l'ablution, puis aussitôt après les avoir versées [6]. A notre humble avis, leur opinion n'est pas soutenable [7]. Il nous paraît bien plus rationnel que, dans le cas, le servant s'abstienne de tout baisement. Telle est aussi la pratique enseignée expressément dans le *Manuale* de Martinucci Menghini [8], avec cette remarque fort juste : « Cum ampullas in hoc casu minister non tradat celebranti, locum non habet deosculatio [9]. »

Q. — 1° Quelle est la cause juste et raisonnable, qui, aux termes du canon 847 du *Codex*, permet de porter *privatim* la sainte communion aux infirmes ?

2° Selon les dernières décisions du Saint-Siège, que faut il observer quand on a ainsi à porter *privatim* la sainte communion aux infirmes ? Suffit-il de prendre simplement pour cela l'étole sous son manteau ? Peut-on se rendre seul à la maison de l'infirme, ou bien doit-on se faire accompagner par le sacristain ?

R. — Ad I. En principe, c'est ostensiblement et avec tous les honneurs liturgiques dus à l'infinie majesté du Roi des rois, réellement présent dans l'adorable Eucharistie, que l'on doit porter celle-ci aux infirmes. On lit, en effet, dans le *Codex* (can. 847) : « Ad infirmos publice sacra communio deferatur... » Et dans le Rituel romain (tit. IV, c. IV, n. 6) : « Deferri autem debet hoc sanctum Sacramentum ab ecclesia ad privatas ægrotantium domos decenti habitu, superposito

---

[1] Cf. *Ami* 1930 p. 367, col. 2.

[2] L'expression « præsente moraliter cadavere » ne figure pas, il est vrai, dans les Nouvelles rubriques du Missel ; mais on la rencontre telle quelle dans le décret de la S. C. des Rites en date du 28 février 1920 (n. 4157, 2°) et équivalemment dans les décrets de la même S. C. en date du 2 décembre 1891 (n. 3755, II) et du 13 février 1892 (n. 3767, ad 26).

[3] S. R. C., décret général du 2 décembre 1891, n. 3755, II.

[4] S. R. C., *decr. cit.*

[5] Cf. Boehm, *Synopsis additionum... in editione typica Missalis romani*, p. 180.

[6] Cf. *Ami* 1929, p. 208 ; — 1930, *loc. cit.*

[7] Cf. *Ami* 1928, p. 157, col. 2 ; — 1930, p. 367, col. 2.

[8] V. g. : de Conny, *Cérémonial romain*, 3e édit., p. 175 ; — Bourbon, *Petit cérémonial paroissial*, p. 8, n. 23 ; — de Carpi, *Cæremoniale juxta ritum romanum*, 8e édit., p. 181, n. 182 ; — Martinucci-Menghini, *Manuale S. Cæremoniarum*, vol. I, p. 338, n. 28 ; — Hægy, *Manuel de Liturgie* 14e édit., t. I, p. 328, n. 267, et p. 333, n. 293.

[9] Comme notre lointain consultant, sans doute, nous n'envisageons ici que la messe basse célébrée par un simple prêtre.

[1] Cf. Schober, *Cæremoniæ missarum solemnium etc.*, 2e édit., p. 167, n. 6.

[2] Cf. Bourbon, *op. cit.*, p. 78, n. 271 ; — Martinucci-Menghini, *op. cit.*, vol. I, p. 321, n. 30 ; — Hægy, *op. cit.*, t. I, p. 494, n. 241.

[3] Cf. Schober, *op. cit.*, p. 171, n. 4.

[4] Cf. de Conny, *op. cit.*, p. 238

[5] Cf. S. R. C., 27 mai 1876, n. 3399, ad 2.

[6] Cf. de Conny, *op. cit.*, p. 179

[7] A la raison donnée par Martinucci-Menghini ajoutons que la distinction entre baisement et quasi baisement ne saurait être justifiée.

[8] *Op. cit.*, vol. I, p. 331, n. 37.

[9] *Ibid.*, note 2.

mundo velamine, publice atque honorifice, ante pectus, cum reverentia et timore, semper lumine præcedente. »

On peut avoir toutefois, dans certains cas, des motifs justes et raisonnables d'agir autrement et de porter secrètement la sainte communion aux infirmes. (Cf. *Codex*, can. cit. ; Rituel, *loc. cit.*).

De ces motifs voici, d'après les PP. Vermeersch et Creusen [1], ceux qui se présentent le plus souvent : *a)* le danger d'irrévérence à l'égard du Saint-Sacrement, danger réel dans les pays non catholiques et même dans celles de nos grandes cités où les ennemis de la religion sont nombreux et pleins d'audace [2] ; — *b)* l'opposition irréductible de la famille de l'infirme [3] ; — *c)* une appréhension très vive chez le malade lui-même que la sainte communion lui soit apportée publiquement [4] ; — *d)* de sérieux inconvénients pouvant résulter d'un trop fréquent transport solennel de la sainte communion ; — *e)* le refus du curé de faire une exception au règlement établi par lui, même avec l'approbation de l'Ordinaire, et limitant v. g. à deux ou trois par semaine le nombre des jours où, dans sa paroisse, la sainte communion sera portée ostensiblement aux malades [5].

On connaît l'axiome : *Sacramenta propter homines*. Il faut donc savoir au besoin se résigner à porter secrètement la sainte Eucharistie aux infirmes, plutôt que de les voir privés de la communion qu'ils désirent [6].

Ad II. Si l'on excepte les pays de mission, pour lesquels nous avons donné récemment une solution spéciale [7], le prêtre qui a à porter secrètement la sainte communion à des infirmes [8], est tenu d'avoir au moins l'étole sous la douillette ou sous le manteau et de se faire accompagner d'au moins un fidèle, à défaut de clerc : « Quando, ex justa et rationabili causa, privatim sacra communio ad infirmos defertur, sacerdos saltem stolam semper habeat propriis coopertam vestibus ; ... et nunquam solus procedat, sed uno saltem fideli, in defectu clerici, associetur. » (Rituel, tit. IV, c. IV, n. 29) [1].

Q. — Suivant le P. Velghe, la fête de tous les Souverains Pontifes doit être regardée comme une fête d'apôtres. Dès lors, est-il exact de dire qu'à toutes les heures de l'office de cette fête, les antiennes et les psaumes sont ceux que, dans le Psautier, on trouve pour la férie occurrente ?

R. — Il suffit de considérer le choix de certaines pièces qui entrent dans la composition de l'office et de la messe de la Commémoration de tous les Souverains Pontifes (3 juillet), — v. g. le choix des hymnes *Exsultet orbis gaudiis* et *Æterna Christi munera* et celui de la préface des apôtres, — pour se convaincre que, liturgiquement, ladite Commémoration a bien le caractère d'une fête d'apôtres. Du reste, l'apôtre S. Pierre, le premier Pape, n'y est-il pas commémoré lui aussi [2] ?

Or, d'après les Nouvelles rubriques du Bréviaire (tit. I, n. 2), à toutes les fêtes d'apôtres dont l'office a neuf leçons, les psaumes des matines et des vêpres sont ceux du commun [3], et les psaumes de toutes les autres heures sont ceux du dimanche [4].

Il doit donc en être ainsi pour la Commémoration de tous les saints Souverains Pontifes, même là où elle n'est célébrée que sous le rite double majeur ou mineur. C'est ce qu'a déclaré expressément la S. C. des Rites : « Antiphonæ et psalmi ad matutinum Commemorationis omnium SS. Romanorum Pontificum, e communi apostolorum desumpta, itane censenda sunt propria, ut recitari debeant, etiamsi ejusmodi festum celebretur sub ritu duplici majori vel minori ; an potius, utpote de communi desumpta, cedere debent antiphonis et psalmis de feria ? — Resp. *Affirmative* ad primam partem, *negative* ad secundam. » (S. R. C., 24 mai 1912, n. 4293, ad 2, 1°).

Q. — Au commencement de la cérémonie du Vendredi Saint, mes enfants de chœur, que j'avais bien stylés à l'avance, ont fait, tout comme moi, la grande prostration. Il paraît que cela a provoqué le rire d'une bonne partie de l'assistance.

Quelque temps après, un doyen, auquel je parlais de l'affaire, m'a dit que, dans la circonstance, la prostration des enfants de chœur pouvait se justifier. Pratiquement, en effet, ces derniers ne sont ils pas considérés comme faisant, en quelque sorte, partie du

[1] *Epitome Juris canonici*, 3e édit., t. II, p. 66, n. 114. — Cf. Cappello, *Tractatus canonico moralis de sacramentis*, 2e édit., vol. I, p. 324, n. 455.

[2] Ajoutons ici qu'il est parfois un autre motif de ne porter pas ostensiblement la sainte communion aux infirmes : c'est lorsqu'une défense expresse a été édictée à ce sujet par l'autorité municipale.

[3] « V. g. ne, si innotescat esse infirmum in domo negotiationis, a clientibus deseratur vel minus frequentetur. » (Vermeersch et Creusen, *loc. cit.*).

[4] « Multo magis formido [ægroti] ne in suspicionem veniat sacrilegii anterioris. » (*Ibid.*).

[5] En pareil cas, pour satisfaire la piété d'un malade qui désirerait communier plus souvent, un autre prêtre, v. g. le confesseur, pourrait porter à celui-ci, mais *privatim*, la sainte Eucharistie, avec l'autorisation au moins présumée du prêtre qui a la garde de cette dernière. (Cf. *Codex*, can. 849, § 1).

[6] « Præsenti enim disciplinæ consentaneum est, ut usus quotidianæ communionis præferatur publicæ delationi qua prior impediatur. » (Vermeesch et Creusen. *loc. cit.*). — Il semble bien, du reste, que, dans certaines localités, on s'est exagéré la difficulté de porter ostensiblement la sainte communion aux malades et que l'on s'est décidé trop vite à ne la leur porter plus que secrètement. Il est à désirer que, partout où ce sera possible, on revienne peu à peu à la pratique normale. (Cf. *Il Monitore ecclesiastico*, mars 1932, p. 77).

[7] Voir l'*Ami* du 25 août 1932, p. 574, col. 2.

[8] On trouvera dans le *Manuel de Liturgie* du P. Hægy (14e édit., t. I, p. 618) la manière de proceder.

[1] Pour plus de détails, voir l'*Ami* de 1930, p. 395, col. 2.

[2] C'est pour cela même que l'évangile de la messe de la Commémoration de tous les saints Souverains Pontifes, dans lequel S. Pierre est mentionné nommément, doit être regardé comme étant strictement propre. (Cf. S. R. C., 29 avril 1922, n. 4369, II).

[3] Bien entendu, il faut excepter le cas où des psaumes spéciaux seraient indiqués (Nouv. rubr. du Bréviaire, *loc. cit.*), ce qui n'est pas pour l'office de la Commémoration de tous les saints Souverains Pontifes.

[4] Dans tout ce que nous venons de dire, il n'est question que de *la fête* elle-même. Quant à *l'octave*, s'il y en a une, les jours en comportent, à toutes les heures canoniales, les antiennes et les psaumes de la férie occurrente. (Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. I, n. 3).

clergé, et ceux d'entre eux qui servent à l'autel n'y remplissent-ils pas à leur manière l'office de diacre et de sous-diacre ?

Qu'est ce que l'*Ami* pense de cette prostration que j'ai fait faire à mes enfants de chœur le Vendredi Saint ? Le cas a-t-il été prévu par la S. C. des Rites ?

R. — Les enfants de chœur employés, à défaut de véritables clercs, pour la célébration des fonctions liturgiques de la Semaine Sainte dans les petites églises, y remplissent alors en réalité l'office d'acolytes, et les deux d'entre eux qui sont chargés de servir à l'autel ne peuvent être assimilés en rien au diacre et au sous-diacre. Or, ces derniers seuls ont à se prosterner avec le célébrant au commencement de la fonction du Vendredi Saint ; le reste du clergé est à genoux. (Cf. Missel, rubr. du jour ; Cérém. des év., l. III, c. XXV, n. 9).

Par ailleurs, le *Memoriale rituum* [1] (tit. V, c, II, § I, n. 5 et 6) assigne aux clercs-servants ce qu'ils ont à faire ce jour-là, pendant la prostration du célébrant [2] : « Primus clericus, accepta mappa, illam extendit per longitudinem super mensam altaris, adjuvante secundo clerico, non explicando eam per latitudinem, ita ut duplicata sit post medium altaris, et denudatæ maneant partes mensæ versus frontem ejusdem altaris. — Tertius clericus collocat pulvinum seu legile cum missali in cornu epistolæ. »

Après cela, les trois clercs vont, selon Martinucci Menghini [3] et le P. Hægy [4], s'agenouiller aux côtés du célébrant [5], toujours prosterné, et bientôt ils se relèvent avec lui.

De tout ce qui vient d'être dit notre consultant conclura sans peine que l'innovation introduite par lui dans le cérémonial du Vendredi Saint n'est pas heureuse.

Q. — Vous rendriez service en donnant une bonne fois la liste des fêtes qui ont un évangile propre : celui-ci devant être lu comme dernier évangile à la messe, lorsque ces mêmes fêtes se trouvent simplifiées.

R. — Il ne saurait y avoir dans la pratique aucune difficulté sérieuse pour le remplacement éventuel du prologue de S. Jean, à la fin de la messe, par l'évangile de la messe commémorée d'un dimanche (même anticipé ou reporté pour l'office [6]), d'une férie majeure ayant sa messe propre, d'une vigile, du jour octave de l'Epiphanie ou d'un jour dans l'une des deux octaves de premier ordre : les Nouvelles rubriques du Missel (tit. IX, n. 1) fournissent à ce sujet toutes les précisions désirables.

Quant à celles des autres messes qui ont un évangile strictement propre et dont, à cause de cela, il est question dans le même titre des Nouvelles rubriques du Missel (n. 3), la liste en a été donnée par la S. C. des Rites elle-même, dans le décret en date du 29 avril 1922 (n. 4369) [1].

C'est cette liste que nous allons reproduire, en y ajoutant au besoin quelques éclaircissements, notamment ceux qui ont été apportés par des décisions postérieures de la même S. C. Cependant, nous croyons devoir, pour plus de clarté, répartir en trois catégories [2] les fêtes qui y sont mentionnées.

I — Messes de fêtes ayant une dignité supérieure [3]

On doit regarder comme possédant un évangile propre au sens strict du mot, la messe des mystères et des fêtes :

a) Du Seigneur [4], à l'exception toutefois de la messe de la Dédicace (avec l'évangile *Ingressus Jesus)* ;

b) De la T. Ste Vierge, sauf la messe de l'Assomption (avec l'évangile *Intravit Jesus in quoddam castellum)* ;

c) Des archanges S. Michel, S. Gabriel, S. Raphaël ; — des SS. Anges Gardiens ;

d) De S. Jean-Baptiste ; — de S. Joseph, époux de la B. V. M. ;

e) Des *douze* saints apôtres, c'est-à-dire [5] : de S. Pierre [6] (mais non de S. Paul seul [7] [S. R. C., 6 nov. 1925, n. 4397, ad 2] [8]) ; de S. André, de S. Jacques le Majeur, de S. Jean l'Evangéliste, de S. Thomas, des SS. Jacques le Mineur et Philippe, de S. Barthélemy, de S. Matthieu, des SS. Simon et Jude, enfin de S. Mathias [9] (mais non de S. Barnabé [10]).

[1] On sait que le *Memoriale rituum* fait loi pour les petites églises paroissiales. (Cf. Préface du livre — S. R. C., 23 mai 1846, n. 2915, ad 1 ; 22 juillet 1848, n. 2970, ad 5 ; 9 déc. 1899, n. 4049, ad 1).

[2] Cette prostration doit durer à peu près le temps d'un *Miserere (Mem. rit.*, loc. cit., n. 4).

[3] *Manuale S. Cæremoniarum*, part I, vol. II, l. III, c. V, n. 35.

[4] *Manuel de Liturgie*, 11e édit., t. II, p. 235, n. 107.

[5] D'après le P. Hægy (*loc. cit.*, n. 106 et 107), les trois clercs ont dû s'agenouiller aussi un instant, à la même place, avant d'étendre la nappe sur l'autel.

[6] Quand, à une messe en semaine, on fait mémoire de la messe du dimanche précédent, empêchée à son jour par quelque office plus noble, on n'en lit pas l'évangile à la fin. (S. R. C., 11 déc. 1925, n. 4399, ad 3 ; cf. *Ami* 1626, p. 170).

[1] Cf. *Ami* 1922, p. 414. — Depuis plusieurs années, dans les Missels édités par la maison Pustet, de Ratisbonne, les évangiles strictement propres sont signalés par la lettre capitale P, placée au-dessus du texte sacré.

[2] Dans le décret allégué, toutes ces mêmes messes ne forment que deux groupes.

[3] Une fête est de dignité plus ou moins grande suivant la dignité de la personne qui en est l'objet. (Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. II, n. 1, *d)*.

[4] Ici, ce mot ne désigne pas uniquement N.-S. J.-C.

[5] Pour l'énumération des saints apôtres, nous suivons l'ordre des Litanies des Saints.

[6] L'évangile de l'octave des SS. Pierre et Paul est propre, et différent de celui de la fête ; il doit donc être lu comme dernier évangile le premier jour où, à la messe, on fait mémoire de cette octave. (S. R. C., 16 juin 1922, n. 4372, ad 16). — Le jour octave de la même fête a aussi un évangile strictement propre. (Cf. Brehm, *Synopsis etc.*, p. 317).

[7] Cf. *Ami* 1927, p. 380, col. 1.

[8] Cf. *Ami* 1926, p. 168 et 169.

[9] Elu pour remplacer Judas, S. Mathias devint ainsi le douzième apôtre. — D'autre part, sa messe a bien un évangile propre : « Matthias enim, dit Brehm, fuit ex iis discipulis ad quos directa sunt verba, qui ab initio fuit cum Jesu. » (*Op. cit.*, p. 317, note 1).

[10] Cf. *Ami* 1927, p. 380, col. 1.

II. — Messes de fêtes ayant une dignité moindre

Ont un évangile strictement propre les messes des fêtes :

a) **Des SS. Innocents, martyrs ;**

b) **De Ste Marie-Madeleine, pénitente ;**

c) **De Ste Marthe, vierge ;**

d) **De la Commémoraison de tous les SS. Souverains Pontifes.**

III. — Messes votives

Parmi les messes votives qui figurent comme telles dans le Missel romain, seules celles qui forment le premier groupe, — sous le titre : *Missæ votivæ quæ loco conventualis de feria communi in choro suffici possunt*, — ont un évangile strictement propre. Ce sont les messes votives :

a) **De la T. Ste Trinité ;**

b) **Des SS. Anges ;**

c) **De S. Joseph ;**

d) **Des SS. Pierre et Paul, apôtres ; — de tous les SS. apôtres ;**

e) **Du Saint-Esprit ;**

f) **Du Saint-Sacrement ;**

g) **De la Ste Croix ;**

h) **De la Passion de N.-S. ;**

i) **De la Ste Vierge.**

Remarque

Le fait seul qu'à une messe on a récité l'oraison d'une autre messe possédant un évangile strictement propre n'est pas suffisant pour impliquer la substitution de cet évangile au prologue habituel de S. Jean. Il faut en outre : *a)* que l'oraison dont il s'agit tienne vraiment lieu de ladite autre messe, empêchée ce jour-là (cf. S. R. C., 26 janv. 1923, n. 4382 [1]) ; — *b)* que cet évangile ne soit pas, même uniquement pour le début, le même que celui de la messe célébrée (Nouv. rubr. du Missel, tit. IX, n. 1).

Les Nouvelles rubriques du Missel *(tit. cit.)* indiquent clairement ce qui serait à faire en cas d'occurrence de deux évangiles propres pour la fin d'une même messe.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, publié sous la direction de Dom Cabrol et de Dom Henri Leclercq. — Fascicules CXIV-CXV, *Martigny - Maximin (Saint-) :* CXVI-CXVII, *Maximum (Edit de)-Mésopotamie.* — Paris, Letouzey et Ané.

« Avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs », dit toujours le sous-titre. N'empêche que, pour ce millier de colonnes, tous les articles sont uniformément signés : H. Leclercq (lorsqu'ils sont signés, ce qui n'est pas le cas pour la note *Matrice*). Nous n'en sommes plus étonnés ; nous avons dit maintes fois quel travailleur prodigieux est Dom Leclercq, et, malgré les justes critiques que nous avons dû faire, nous avons souvent proclamé que ce *Dictionnaire* formera, dans son ensemble, un monument magnifique.

Aux premières pages du fascicule CXIV s'achève l'article sur l'abbé *Martigny* et son *Dictionnaire*, dont l'actuel fut présenté d'abord comme une sorte de refonte. Dom Leclercq juge ainsi son précurseur : « Sa critique est aussi ferme que son savoir est étendu ; son esprit est un composé de modération et de justesse ; point d'éclat ni de pointe, mais du bon sens, de la mesure, de la courtoisie, même à l'égard de générations disparues depuis quinze siècles et plus » (col. 2333). Il serait piquant de rechercher parmi ces éloges ceux qui conviendront au nouveau *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*.

Diverses autres biographies d'archéologues figurent également dans les deux fascicules doubles que nous recensons : celles des PP. *Martin* et *Cahier*, que l'on s'étonne un peu de voir présentés dans cet ordre, *Marucchi*, Dom *Massuet*, Alfred *Maury*. Ces notices sont fort intéressantes et, l'on s'en doute, semées des plus amusantes saillies. Dom Leclercq, à propos du P. Martin, estime que ses excentricités, ses absences, qu'on met au compte du tempérament de l'artiste, ne lui paraissent explicables que par un léger dérangement d'esprit. Quant au P. Cahier, « ses lèvres ressemblent à des pores-épics, tant on y trouve de pointes acérées ». Et quelques lignes plus loin, en conclusion de cette étude sur l'auteur des *Caractéristiques des saints*, Dom Leclercq écrit : « Une lecture suivie des ouvrages du P. Cahier est une pénible épreuve. Le désir de se mettre en scène, de se raconter et de se défendre, en un mot de parler de sa personne, n'est pas moins fatigant que le besoin de mettre à mal les uns et les autres coupables à son égard d'une contradiction, d'une réserve, de ce qu'il prend pour une attaque et qui n'est qu'un léger sourire de ses manies. On en eût fait un recueil, gentillesses de couvent, facéties de récréations, aujourd'hui si fades, si défraîchies, qu'il faut les laisser achever de se flétrir dans l'herbier qui les conserve » (col. 2345). Il y a bien là aussi quelques-unes de ces pointes acérées dont l'imagination de l'auteur décorait tout à l'heure les lèvres du P. Cahier.

Dom Massuet, l'éditeur de S. Irénée et le continuateur des *Annales* bénédictines, fut assez activement mêlé aux luttes jansénistes du diocèse de Bayeux.

Quant à Alfred Maury, Dom Leclercq répond dès les premières lignes à l'objection qu'il prévoit, à savoir, que l'œuvre scientifique de cet écrivain se rattache à l'antiquité chrétienne par un lien trop fragile pour expliquer la présence de son nom dans le *Dictionnaire*. Mais Maury a touché, au cours de sa vagabonde carrière de polygraphe, à l'archéologie et à l'histoire ecclésiastiques, en particulier par son *Essai sur les légendes*, œuvre de jeunesse, mais reposant sur une lecture colossale, entre autres sur celle des *Acta sanctorum*. Dans cet essai, les bévues ne manquent pas, ni les fautes de méthode, ni les conclusions précipitées. D'un mot, il est plus que médiocre. Quant à la marotte de Maury, qui était d'arriver à l'Institut, Dom Leclercq ne manque pas d'en faire des gorges chaudes.

Quittons la biographie pour l'histoire.

Dans la région de Paris, dans l'Orléanais, et çà et là dans l'Est comme dans l'Ouest, on trouve des lieux-dits du nom de *Martroys* ou Martrays. Beaucoup de paroisses du Parisis ont leur « martroy », leur « place du martroy » ; celui d'Orléans est entré dans l'histoire. Autres formes du même mot : Marteloi, Marthelay, Marthezay, Martizay, Martres. Ce sont des dérivés de *martyretum*, *martirium*, apparentés au mot martyr. Pour Du Cange et d'autres érudits, on appelait ainsi le lieu où les criminels étaient torturés et exécutés. Dom Leclercq pense que les martrois furent primitivement

[1] Cf. *Ami* 1923, p. 205.

des cimetières honorés ou sanctifiés par la présence d'une tombe ou des reliques d'un martyr. « Là où on n'avait pas de martyr réputé, on se contenta d'un confesseur, on se pressa autour de lui à rangs serrés, parfois même superposés, ainsi se forma un *martyretum* ».

Le mot *Martyr* intitule une vaste et riche monographie de 150 colonnes. Il y est touché à bien des questions déjà soulevées ailleurs dans les volumes précédents. Les textes à mettre en œuvre sont sans nombre et c'est une lourde tâche que d'ordonner méthodiquement leur commentaire. Préparation au martyre, promulgation de l'édit, zèle téméraire chez quelques-uns, fanfarons et apostats, fuite du martyre et discussions passionnées qu'elle soulève, arrestation, incarcération, merveilleuse endurance, accusation, interrogatoire, emploi de la torture, confiscation, supplices, anniversaire et tombeau des martyrs, translations, inventions de corps saints, expansion du culte, banquets, songes et visions des martyrs, nombre, *Actes* et *Passions*, épigraphie, telles sont les principales rubriques adoptées par Dom Leclercq pour cette étude. On voit quelle inépuisable source de renseignements il offre ainsi aux érudits et aux simples lecteurs. Que de traits émouvants, que de scènes tragiques ! Quel héroïsme surhumain chez les victimes, quelle férocité chez les bourreaux ! « Quand on lit ces atrocités, remarque Dom Leclercq, le cœur se soulève de dégoût à l'égard de ce peuple romain, race impitoyable, qui trouve, ajoute-t-il, de nos jours encore des individus assez abâtardis pour se réclamer de lui » (col. 2397).

En quoi ont consisté d'abord les hommages rendus aux tombeaux des martyrs, à leur anniversaire ? Les documents contemporains ne le disent pas. Mais on peut affirmer que la célébration du saint sacrifice et la communion des fidèles tenaient la place principale dans ces cérémonies. Le nom du martyr était sans doute chanté et glorifié ; on lisait probablement le récit officiel de sa passion et de sa mort. Ensuite commençait le banquet funèbre. Pendant les premiers siècles, ces agapes avaient un caractère liturgique, sans préjudice de la tendance, de plus en plus nette, à se transformer en institution charitable. N'empêche que les abus ne tardèrent pas à se glisser dans ces coutumes, non seulement en Afrique, où catholiques et donatistes firent parfois « assaut de ripaille », où les orgies, les chansons et les danses nocturnes déshonoraient le tombeau de S. Cyprien lui-même, mais à Milan, mais à Rome, où le même usage existait, entraînant parfois des excès analogues. Il fallut interdire les banquets funèbres dans les basiliques et dans les cimetières. Dans beaucoup de nos campagnes, il subsiste encore des traces de ces antiques usages.

Le plus ancien exemple de translation connu remonte au milieu du IVe siècle et concerne S. Babylas. Quelques années après l'empereur Constance ordonnait la translation à Constantinople des reliques de S. Timothée, puis de S. André et de S. Luc. Désormais les translations et les divisions de reliques se succèdent dans l'Eglise d'Orient au milieu de pompeuses cérémonies. A Rome et en Occident, les translations furent beaucoup plus rares. « Le respect des cadavres défendait ceux-ci contre les libertés que la piété ou l'avidité des Asiatiques ne s'interdisait pas. » On distribuait des étoffes, des clefs contenant de la limaille des chaînes de S. Pierre et ayant touché son tombeau, mais on n'admettait pas encore l'émiettement et l'éparpillement des restes mortels, qui, plus tard, devinrent cependant la règle.

Quel fut le nombre des martyrs ? A coup sûr énorme. Mais il est impossible de faire aucun calcul, faute de base numérique. De véritables hécatombes, comme celles de la persécution néronienne, ne nous sont connues que par une mention globale, sans aucune indication de nombre. Bien des martyrs individuels, connus par les historiens et les documents, n'ont pas cependant été mentionnés dans les martyrologes. Dom Leclercq cite un certain nombre de ces martyrs omis dans le catalogue hiéronymien : le pape Télesphore, S. Justin et ses compagnons, dont nous avons les *Actes*, Flavius Clemens, Domitille, Acilius Glabrio, le consul Liberalis. Nombreuses furent les exécutions en masse, surtout en Orient. Cependant de là aux onze millions dont parlait un érudit du XVIe siècle, il y a encore une jolie marge.

Dom Leclercq explique très judicieusement comment il est arrivé que les *Actes* des martyrs ont donné lieu si facilement à toute une floraison légendaire. C'est à tel point que des savants fort scrupuleux et consciencieux, comme Mabillon, Tillemont, Ruinart, ont pu suspecter la plupart de ces écrits. « L'étude des monuments et des textes a ramené à une plus exacte mesure ». Les magistrats païens, chargés de poursuivre les chrétiens, voyant avec quelle piété ceux-ci conservaient et relisaient les passions de leurs martyrs, cherchèrent sans aucun doute à les détruire. Pendant les dix ans de la persécution de Dioclétien, on brûlait les livres chrétiens sur les places publiques. On peut supposer que la plupart des *Actes* furent ainsi découverts et détruits, sans compter ceux qui furent supprimés par les chrétiens timides, peu désireux de se compromettre. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, on s'efforça de reconstituer les livres perdus, de mémoire ou par emprunt à la légende de quelque saint. On comprend que dans ces actes restitués l'imagination ait fréquemment ajouté à l'histoire. Puis dans la suite, ils ont été souvent remaniés, donnés en « nouvelles éditions » et par des gens qui ne comprenaient nullement comme nous la valeur des documents. Pour nous, ceux-ci possèdent d'autant plus de valeur qu'ils sont plus fidèles à l'événement passé ; pour ces interpolateurs, ils en acquéraient en s'enrichissant de faits merveilleux où ils voyaient une source d'édification intarissable pour l'avenir. Les deux points de vue, qu'on ne l'oublie pas, sont aussi légitimes l'un que l'autre, mais dans des domaines différents et à condition que le lecteur veuille bien précisément en faire la différence.

L'épigraphie montre qu'au début les titres de martyr et de confesseur étaient équivalents. Ce dernier possédait encore toute sa force étymologique : celui qui confesse sa foi dans les supplices et en vue de la couronne du martyre. De là le sens du mot *Confessio* appliqué au tombeau du martyr et à l'église élevée sur ce tombeau. Au mot *Martyrium*, Dom Leclercq étudie l'emploi du terme grec parallèle chez les écrivains et sur les monuments orientaux.

Aux *Martyrologes* il consacre une étude d'ensemble d'une centaine de colonnes. Malheureusement la bibliographie, contrairement à la coutume adoptée jusque-là, en est éparpillée à travers le texte.

« Calendrier, martyrologe, remarque l'auteur, sont des termes un peu vagues et qui ne s'appliquent pas à une catégorie de documents à l'exclusion d'une autre catégorie. On peut dire que, pour la période des six ou sept premiers siècles de l'Eglise, les principaux problèmes d'hagiographie se concentrent autour des actes des martyrs, des vies des saints et des martyrologes anciens, dont l'hiéronymien est le dernier type. C'est de ces sources que dépendent les martyrologes dits « historiques », dont le nom peut prêter à l'équivoque et qui se recommande des noms de Bède, d'Adon et d'Usuard » (col. 2524).

Par « martyrologes historiques » on entend ceux qui complètent le catalogue des noms par une notice biographique.

Il faut en outre distinguer soigneusement entre les martyrologes généraux et les martyrologes locaux, dont fait partie le martyrologe hiéronymien, qui n'est pas un « martyrologe historique ». Dom Leclercq estime que les martyrologes généraux n'offrent pas les garanties d'exactitude des martyrologes locaux, rédigés sur place et composés de données contrôlables par le public. Etant une compilation, chaque morceau, chaque détail d'un martyrologe général ne vaudra que ce que

vaut sa source. C'est un énorme travail de retrouver celles-ci.

Dom Leclercq fait une étude détaillée du martyrologe hiéronymien, dans ses manuscrits et ses éditions. Il l'aperçoit comme une « compilation informe, contenant de précieux restes de documents cousus, mêlés, estropiés de manière à en faire un labyrinthe presque inextricable » (col. 2533). Après De Rossi et Duchesne, les derniers éditeurs de ce martyrologe, dont le *Dictionnaire* défend l'œuvre contre les insolentes critiques de Krusch, les Bollandistes annoncent une nouvelle recension du texte accompagnée d'un Commentaire ; elle doit paraître dans les *Acta Sanctorum*.

Appréciant l'importance du martyrologe, Dom Leclercq écrit : « C'est un des témoins fondamentaux de l'histoire du passé de l'Eglise, mais il nous a été conservé dans un si pitoyable état qu'il faudra de longues années encore pour restaurer le texte et le rendre utilisable dans l'ensemble. Jusque-là, il faudra classer les éclaircissements, contrôler les uns par les autres, préparer, jour par jour, ligne par ligne, et presque mot par mot le texte définitif qui, pour avoir été utilisé hâtivement et sans critique suffisante, a exercé sur la collection des *Acta Sanctorum* une influence néfaste. Le P. Victor de Buck le reconnaissait de bonne grâce et convenait sans détour qu'une révision est nécessaire pour tous les passages auxquels ce document contaminé a servi de source. Les anciens bollandistes s'en sont servi pour dresser les listes des saints et leur assigner une répartition géographique qui n'a plus aucune valeur » (col. 2597). Ces lignes sont fort importantes, et par l'immense programme qu'elles tracent et par le jugement qu'elles portent, et qui résume ceux de L. Duchesne et du P. Delahaye.

Vient ensuite l'étude des martyrologes d'Usuard, de Bède, d'Adon et de divers autres moins connus.

Faisons ici une remarque, qui pourrait trouver son application dans beaucoup d'autres endroits de ces fascicules, sur la façon défectueuse dont les notes renseignent le lecteur sur l'auteur réel des citations de quelque longueur. Les références sont données de telle façon que l'on hésite à se prononcer sur la véritable identité de l'auteur responsable. Un exemple entre bien d'autres : colonne 2530, le premier paragraphe s'achève par la note 12, renvoyant à Duchesne, dans *Acta Sanctorum*, le paragraphe suivant, par la note 13, renvoyant à H. Delehaye, dans *Analecta bollandiana*. De qui est le texte de cette longue citation entamée deux colonnes auparavant ? Du P. Delehaye, semble-t-il ; mais je n'en suis sûr qu'à demi. Même incertitude encore accrue colonne suivante, où la note finale du texte cité renvoie à Léopold Delisle, alors que la continuation porte : « C'est en ces termes que L. Duchesne initiait... » Alors seulement on s'aperçoit qu'après la référence à L. Delisle, la note porte : « Cf. L. Duchesne... » Ce sont là négligences fort désagréables et beaucoup trop fréquentes.

Par une bizarrerie, qui ne peut s'expliquer que par un oubli dans le volume des A, c'est à *Mas d'Aire* qu'il est traité d'Aire-sur-l'Adour et de son évêché. Il est à craindre que peu de lecteurs songent à chercher cette étude à cette place.

Sous le nom de *Massa candida* on désigne trois cents martyrs qui, d'après Prudence, à Utique, mis en demeure de sacrifier aux dieux ou de se jeter dans une fosse remplie de chaux vive, préférèrent ce genre de mort à l'apostasie, à la date du 18 ou du 24 août 258. Cependant d'après d'autres textes il semble que l'on doive conclure à leur martyre par le fer.

Bien curieux est le rite du *Matal*, survivance arménienne des sacrifices de l'Ancien Testament. Sans compter l'agneau pascal immolé le jour de Pâques, chaque dimanche, à la fête des principaux saints, aux anniversaires des défunts, on sacrifiait un animal, bœuf, brebis, porc, colombe ou pigeon, avec prières et rites appropriés. La chair était distribuée aux indigents. Là-dessus, aux XIe, XIIe siècles, les Arméniens furent plus d'une fois accusés d'hérésie. Pourtant les documents montrent que le clergé arménien ne voyait là qu'une forme ingénieuse d'aumône en nature, et nullement un rite sacrificiel nécessaire et en quelque sorte sacramentel.

Maur-des-Fossés (Saint-) ne s'appelait encore, au IXe siècle, que St-Pierre-les-Fossés. « On ne peut dire, déclare Dom Leclercq, que ce monastère ait compté parmi ceux qui ont illustré l'Ordre de Saint-Benoît » (col. 2695). Cette affirmation surprend un peu. Quoi qu'il en soit, St-Maur est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Seine. C'était un centre de grands pèlerinages et sa Vierge, N.-D. des Miracles, attirait les foules, surtout au XIVe siècle.

Signalons en passant la singularité de l'article *Mauriac*, composé uniquement de bibliographie afférente à trois colonnes de textes données dans un volume antérieur. Comment le lecteur de ces trois colonnes saura-t-il que la bibliographie se trouve au mot *Mauriac* ?

C'est avant tout la question de la fameuse légion thébaine qui se pose à propos de *Maurice d'Agaune (Saint)*. Elle est fort complexe et met en jeu des documents de critique délicate. Après examen détaillé, Dom Leclercq arrive aux conclusions suivantes : antérieurement à la persécution de Dioclétien, mais à une date incertaine, vraisemblablement vers 286, époque de l'expédition de Maximien Hercule contre les Bagaudes, un corps de troupes romaines, à l'effectif vraisemblablement inférieur à celui d'une légion, peut-être une cohorte auxiliaire, fut deux fois décimé, puis exécuté jusqu'au dernier soldat, pour refus de participer au sacrifice idolâtrique. Son chef s'appelait Maurice. Dans la seconde moitié du IVe siècle, S. Théodore, évêque de Martigny, transporta leurs restes dans une basilique construite en leur honneur. Avant 450 Eucher, évêque de Lyon, réunit tous les renseignements qu'il put recueillir et rédigea une *Passio* qu'il adressa au successeur de Théodore. Plus tard on associa divers compagnons aux martyrs d'Agaune.

Dans la dissertation consacrée à *Maximin (Saint)* l'auteur est amené plus d'une fois à reprendre des questions déjà touchées ailleurs dans le *Dictionnaire*, entre autres à l'origine auvergnate de certains saints honorés en Provence. Mais très judicieusement il insiste surtout sur le côté archéologique, crypte, sarcophages, dalles gravées. Et c'est sur cet article que se clôt la seconde partie du tome dixième.

Le tome XI débute avec l' *(édit de) Maximum*, dont l'étude est des plus actuelles et des plus instructives dans le bouleversement économique mondial que nous subissons. De la part de Dioclétien, cet édit représente une tentative pour résoudre une crise économique redoutable. Pour l'historien, Dom Leclercq fait remarquer avec juste raison qu'il éclaire d'un jour très vif la situation générale de l'empire à la veille du triomphe de l'Eglise. « Tel sujet qui semble, à première vue, étranger à l'histoire chrétienne, lui sert d'illustration et d'éclaircissement ».

Une mesure aussi impolitique et généralement déraisonnable qu'une taxation officielle des prix ne s'explique que par la situation d'un pouvoir aux abois. Ce fut le cas de l'empire en 300, comme chez nous à la Révolution. Par des altérations successives du titre de l'argent, le denier, l'unique monnaie en circulation, avait perdu toute valeur intrinsèque. On sait comment, dans la suite, il finira par tomber au dernier degré des valeurs monétaires. Comparez le destin du sou, qui commença, comme sou d'or, par tenir la tête des monnaies aux temps mérovingiens. Dans son édit, Dioclétien fixe le prix *maximum* des marchandises, prix parfois inférieurs à ceux pratiqués par le commerce contemporain, en deniers (un peu plus de 2 centimes d'avant-guerre). Céréales, autres graines, vins, huile, viande, poisson, légumes, fruits, laitage, cuir, fourrures, chaussures, bois, tapis, vêtements, pharmacie, parfumerie, salaires, sont taxés par Dioclétien, et

c'est pourquoi son édit est si précieux pour l'histoire économique. Mais de ces mesures, comme de celles que prit plus tard Julien et de toutes les tentatives analogues qui se proposent l'avilissement des prix, ne découlèrent que la misère et la famine. C'est par d'autres moyens qu'il faut agir.

Meaux ne fut pas sans tenir une place importante dans l'histoire religieuse des périodes gallo-romaine et franque. C'est ce rôle que s'efforce de définir la notice qui lui est consacrée.

Celle accordée à *(La) Mecque* se justifie par la présence de chrétiens arabes et étrangers établis dans cette ville. La documentation en est prise presque entièrement aux travaux du P. Lammens.

Au mot *Médailles*, on trouvera quelques lignes sur les médailles de dévotion, avec renvoi au tome I, où il en a été traité plus longuement, et 28 colonnes sur le Cabinet des Médailles, y compris son histoire jusqu'à aujourd'hui, par suite au cours de la guerre, où on déménagea provisoirement ses plus précieuses séries.

Sauf dans ce dernier article, dans la plupart de ceux qui précèdent on sent la volonté de ne pas déborder le domaine de l'archéologie chrétienne : heureuse réaction contre une tendance inverse que nous avons eu trop souvent l'occasion de signaler. Elle reparaît dans la grande dissertation consacrée aux *Médecins* (80 colonnes), fort intéressante en elle-même, mais où l'antiquité classique empiète un peu trop sur l'antiquité chrétienne. Dom Leclercq y remonte jusqu'aux dieux guérisseurs, aux temples d'Esculape et aux médecins de l'époque homérique. Spécialistes, doctoresses, accoucheuses, pharmacopoles, chirurgie, instruments, trousses, bandages, rien n'est omis de ce qui touche à l'exercice de la médecine. D'autre part, on déborde largement, dans le temps, l'antiquité chrétienne, puisque l'on étudie la médecine au moyen âge et l'Ecole de Salerne. Une longue subdivision est consacrée à « quelques médecins », dont Galien, dont l'influence a été presque unique pendant un millier d'années, Oribase, Marcellus Empiricus, Aétius, Alexandre, etc. Pour tous, sauf pour Marcellus, Dom Leclercq a totalement négligé la bibliographie. Dans une autre subdivision intitulée « les saints médecins », on voit avec quelque étonnement figurer Jules l'Africain, que nul jusqu'ici n'avait songé à canoniser et sur lequel Dom Leclercq a copié consciencieusement, sans le dire, une partie de l'article de M. Amann dans le *Dictionnaire de Théologie*. Les ciseaux, pour ce grand travailleur, ne sont pas moins utiles que la plume.

Ce n'est pas sans ironie que Dom Leclercq conte les discussions qui s'élevèrent, il y a quelque cinquante ans, autour d'une découverte du P. Camille de La Croix, l'archéologue poitevin, la « *memoria* » de l'abbé *Mellébaude*. En conclusion, il rejette, avec Mgr Duchesne, l'hypothèse de martyrs poitevins anonymes, pour adopter celle d'une collection de reliques, comme on aimait en faire aux VIIIe et IXe siècles. A *Membra Christi*, nous apprenons qu'on a pu désigner ainsi ces collections, en Afrique du Nord, vers le Ve siècle. Les dernières lignes du même article rapportent un usage, qui nous semblerait bien étrange aujourd'hui. Dans la consécration des églises, à partir du début du IXe siècle, on prit l'habitude de déposer sur l'autel, dit Dom Leclercq (sans références), à côté des reliques, trois hosties consacrées, et, dans le cas où manquaient les reliques, il est dit que ces hosties en tenaient lieu.

Les chrétiens d'Afrique nommaient *Memoria* (martyris), l'endroit de la basilique ou de l'oratoire où s'élevait l'autel. C'était le centre du culte liturgique. Dom Leclercq consacre donc aux *memoriæ* un article assez long, mais assez confus, dont il eût été bon de mieux dégager les grandes lignes.

Une méthode plus rigoureuse eût également bien servi la cause de *Ménas (Saint)*, où les cinq lignes consacrées à la date se trouvent perdues après quatre colonnes accordées aux homonymes et sans lien aucun avec ce qui les précède. Plus d'un point de cette abondante notice a déjà été traité précédemment à divers endroits de l'ouvrage, entre autres le type iconographique avec les fameux chameaux accroupis et les ampoules si répandues dans les musées. Il est étonnant de constater l'immense popularité du culte de S. Ménas aux IVe et Ve siècles, en comparaison du complet oubli où il est tombé depuis. Son pèlerinage qui attirait d'immenses foules a été abandonné, son sanctuaire, magnifique et vaste édifice près d'Alexandrie, anéanti. On n'en a retrouvé les ruines que vers 1905-1906, et ce fut un événement. Dom Leclercq les décrit minutieusement, avec celles des basiliques voisines. Les ampoules dans lesquelles les pèlerins emportaient l'huile des lampes du sanctuaire ont été fabriquées et dispersées par millions. De grands flacons semblent avoir servi à transporter l'eau de la source dont on attendait également la guérison. Le culte du martyr d'Alexandrie se répandit jusqu'en Occident.

Après quelques belles pages sur la *Mendicité*, réhabilitée par l'Evangile et honorée dans la société chrétienne, une brève colonne et demie (c'est bien peu, dans un Dictionnaire de liturgie !) sur les *Menées*. Dom Leclercq s'arrête un peu plus longtemps aux *Menhirs et dolmens*, qu'il entend dans un sens plus que large, puisqu'il y inclut des tours creuses et munies d'une porte ! Ce n'est pas sans une juste raison que ces monuments de temps extrêmement lointains, antérieurs à l'invasion celtique certainement, figurent ici, car, jusqu'aux VIIe et VIIIe siècles, on voit les conciles fulminer contre ceux qui les vénèrent ou ne les détruisent pas dans leurs champs. C'est à la terreur superstitieuse qui les entourait que nous devons la conservation de la plupart de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Bien souvent le clergé a été réduit à les surmonter d'une croix ou à en faire graver sur leurs flancs.

La rubrique *Ménologe* se trouve en somme compléter l'article *Menées*. On y trouvera étudiés Siméon Métaphraste et sa collection, qu'on ne songerait peut-être pas de prime abord à chercher sous ce titre.

Au mot *Mensa*, l'auteur revient sur la question des banquets funéraires en l'honneur des martyrs, sur lesquels il eût été bien préférable de dire une fois pour toutes tout ce qu'il y avait à dire. Ces doublets ont de graves inconvénients pour la recherche et témoignent, si rapprochés l'un de l'autre, d'une hâte dans l'exécution qui ne peut guère ne pas nuire à l'équilibre général de l'œuvre. La *mensa* d'un martyr était l'autel élevé sur sa tombe et l'expression se rencontre surtout en Afrique du Nord.

Ce fascicule se clôt sur une série d'articles géographiques moins importants : *Mérida*, l'ancienne « colonia Augusta Emerita » ; *Mésie*, groupe de trois provinces limitées au nord par le Danube et fécondées par le sang de divers martyrs ; *Mésopotamie*, enfin, qui, par l'histoire de ses évêques et celle de son art religieux, pose de difficiles problèmes aux érudits.

Dictionnaire Pratique des Connaissances religieuses. — *IVe Supplément (1932)*. — Paris, Letouzey.

M. l'abbé Jacquemet continue brillamment l'œuvre de M. Bricout. Dans ce IVe Supplément, les principaux événements, les publications les plus intéressantes se rapportant à l'ensemble des connaissances religieuses ont trouvé exactement la place qui leur convenait.

Nous ne descendrons pas dans le détail des articles. A quoi bon une sèche nomenclature ? Nous ferons exception cependant pour deux études dues d'ailleurs à la même plume, *Dieu* et *Le Roy (Edouard)*, par le P. Blaise Romeyer, S. J. L'article sur M. Le Roy est, dans sa brièveté, une étude très réussie sur l'homme et sur son œuvre philosophique.

Pourquoi faut-il que nous ayons, touchant l'article *Thomas d'Aquin*, du même auteur, une réserve assez sérieuse à formuler ? Nous avons cru y remarquer, en

effet, une interprétation assez tendancieuse de la notion de distinction « réelle » entre l'essence et l'existence dans les êtres créés. Avec S. Thomas, l'auteur enseigne la distinction réelle. Mais, si l'on saisit bien son explication, c'est une distinction réelle qui, tout en l'étant, ne l'est pas : il n'y a pas distinction *physique*, mais distinction *métaphysique* : « Quand cette manière de voir prévaudra, nous dit-on, même chez les auteurs dominicains, le problème d'une distinction réelle entre « essence » et « existence », *tel du moins qu'on le posait jadis*, n'aura plus qu'un intérêt historique. Il évoquera un stade désormais dépassé du réalisme en métaphysique. » C'est équivalemment dire que l'interprétation qui a prévalu dans une certaine école « thomiste », celle de Suarez, est la seule admissible. Les Dominicains, y compris le P. del Prado, ont mal compris la « vérité fondamentale » de la philosophie de S. Thomas.

Les disciples de Suarez, il faut le reconnaître, mettent aujourd'hui tant d'habileté, d'insistance, d'érudition, de subtilité, dans la manière de présenter leur thèse qu'on se prend parfois à hésiter et à se demander si le thomisme traditionnel n'a pas poussé en marge de la doctrine de S. Thomas. Ainsi donc, Scot et Tiphaine seraient, en théologie de l'Incarnation, les interprètes les plus sûrs de la pensée thomiste. Nous éprouvons une certaine gêne à nous ranger à cet avis.

A propos de la mort du P. Billot, M. l'abbé Jacquemet nous donne un article biographique et une note relative aux difficultés qui rejaillirent sur l'éminent théologien lors des polémiques concernant l'Action Française. Il a cru opportun de rappeler la lettre adressée par le P. Billot au P. du Passage (2 mars 1928). Le P. Billot avait déjà, dans le *Dictionnaire*, un long article bio-bibliographique (t. I, col. 844-47). La lettre au P. du Passage avait été déjà publiée dans l'essentiel de sa teneur, au t. VI, col. 1043. Il n'était cependant pas tout à fait inutile de la rappeler dans son texte intégral, pour faire connaître les sentiments intimes de l'excellent prêtre, du religieux modèle, que fut toujours le P. Billot.

Abbé Elie MAIRE. *Aux avant-postes de la Chrétienté*. **Histoire des Instituts religieux et missionnaires.** — In-8 carré de XII-353 p., 25 f. — **Paris, Lethielleux.**

Faire connaître les magnifiques états de services des « avant-postes de la Chrétienté » aux générations nouvelles qui les ignorent, « depuis les derniers ostracismes qui sévirent, dans notre pays, contre le voile, la cornette, le froc et la bure » : telle est la pensée d'où est né ce livre.

L'auteur y passe en revue les principaux Instituts religieux et missionnaires, qu'il répartit en quatre périodes principales : l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes et l'époque contemporaine. Dans une matière aussi vaste, il fallait nécessairement faire un choix, à moins de se contenter d'une longue et fastidieuse nomenclature. Ne pouvant tout dire, M. Maire s'est attaché à mettre en lumière, dans les quarante notices que renferme son ouvrage, les Instituts les plus représentatifs de leur genre, parmi ceux qui ont survécu à la persécution [1]. Sans s'astreindre à suivre un plan rigide et uniforme, il nous fait connaître, en quelques pages à la fois très denses et très agréables, les origines, la règle et l'esprit de chaque Institut, les services spéciaux qu'il a rendus et son état actuel, et termine par une bibliographie succincte.

La valeur scientifique de l'ouvrage est indiscutable. Tous les articles dont il se compose, avant d'être publiés dans le *Dictionnaire pratique des Connaissances religieuses*, avaient été soumis à l'examen d'un censeur qualifié, choisi, autant que possible, dans la famille religieuse intéressée. L'auteur les a encore revus et remaniés pour atteindre à toute la précision et à l'exactitude dont est susceptible un résumé de ce genre. Et les critiques les plus exigeants n'ont pu y relever que des lapsus insignifiants.

Il y a là, toutefois, plus et mieux qu'une œuvre strictement scientifique. M. Maire possède le secret de donner la couleur et la vie à tout ce qu'il touche. Ses esquisses historiques sont des tableaux artistement brossés ; les personnages qu'il évoque revivent sous nos yeux avec les traits et les mots qui les caractérisent ; l'esprit de chaque Institut est pris sur le vif par des détails précis et des citations très heureuses.

Mais ce qui fait surtout le charme de ces pages, c'est qu'elles témoignent d'une sympathie sincère et très vive à l'endroit de tous les Instituts qui sont passés en revue. Un religieux a bien le droit de mettre son Ordre au-dessus de tous les autres ; il est plus facile à un prêtre séculier de les aimer tous d'un amour égal. Il semble, à lire M. Maire, que chacune des familles religieuses dont il parle est celle qu'il préfère. Et ce genre de mérite n'est point négligeable : il faut bénir la science qui se tourne à aimer et à faire aimer.

On voit assez l'intérêt et l'agrément que présente ce beau livre, le meilleur, croyons-nous, de ceux que nous devons à la plume diligente et délicate de l'auteur. Il a sa place marquée dans les bibliothèques de nos Cercles d'études et de nos maisons d'éducation, où il secondera efficacement la campagne menée par la D. R. A. C. Il sera un guide éclairé et impartial pour les âmes qui se sentent appelées à la vie religieuse sans savoir encore à quelle porte frapper. Au clergé séculier il fera mieux connaître et par suite aimer davantage les vaillants soldats qui, essuyant aux avant-postes les attaques furieuses de l'ennemi, permettent à leurs frères d'armes de poursuivre, dans une tranquillité relative, leurs travaux apostoliques.

Collection « Le Roseau d'Or ». — *Le Sens de l'Histoire*. **La Caravane humaine**, par le comte J. DU PLESSIS. — In-8 de 404 p., 18 f. — Paris, Plon.

Le titre et le sous-titre du volume indiquent qu'il s'agit ici de dégager un sens de l'histoire générale de l'humanité. Le mouvement de l'humanité en marche répond aux lois fondamentales de la vie, c'est-à-dire du développement par l'action d'une force propre et intérieure à l'homme.

Pour découvrir cette loi, il faut savoir s'élever au-dessus des individus. Certains événements s'imposent qui retiennent l'attention : tels, l'existence de l'Eglise, son influence civilisatrice. Ce sont là des points de repère. Mais, même en contemplant dans son ensemble la destinée du genre humain, l'observateur possède un moyen sûr d'en pénétrer le mystère et d'apercevoir la raison des plus grands événements : c'est ainsi, déclare M. du Plessis, qu'on peut, « en relevant cet

[1] **En voici l'énumération : Basiliens. Antonins, Augustins et Augustines, Chanoines réguliers et Chanoinesses, — Bénédictins et Bénédictines, Camaldules et Camaldulines, Cisterciens et Cisterciennes, Chartreux et Chartreuses, — Trinitaires, Mercédaires, — Frères Prêcheurs et Dominicaines, Frères Mineurs, Clarisses et Franciscaines, Servites, Carmes et Carmélites, — Minimes, Barnabites, Frères de S. Jean de Dieu, Camilliens, Jésuites, — Oratoriens, Prêtres de la Mission, Sulpiciens, Eudistes, Prêtres des Missions Etrangères, Frères des Ecoles chrétiennes. — Prêtres et Sœurs du Saint-Esprit, Rédemptoristes et Rédemptoristines, Passionistes et Passionistines. — Instituts du Sacré Cœur, Instituts de Marie, Oblats de Marie Immaculée, Assomptionnistes, Missions africaines de Lyon, Pères Blancs et Sœurs Blanches, Prêtres et Servantes du Saint-Sacrement, Salésiens, Pères et Religieuses de Sion, — Visitandines, Filles de la Charité, Petites Sœurs des Pauvres.**

itinéraire de la caravane humaine, deviner où va le monde, entrevoir un peu l'avenir, interpréter comme il convient l'expérience du passé, discerner enfin le sens de l'histoire » (p. 7).

Le panorama du passé est vaste, point toujours beau, souvent contradictoire. Au premier regard, l'esprit reste désorienté : tout semble confus, chaotique. Et pourtant, quand on applique son attention, on découvre la caravane. Mais c'est le « groupement humain » qui domine toute la marche de l'humanité. A lui seul, l'individu n'est rien. Et par là, il devient clair qu'un pouvoir supérieur est nécessaire pour diriger vers un but commun l'action commune. Et déjà s'éclaire l'ordonnance de la caravane : « Deux lois déterminent l'ordre de marche de la caravane : une *loi d'organisation, d'action et de réaction politiques*, en vertu de laquelle les groupements humains s'agrègent et se subordonnent les uns aux autres pour former des Etats indépendants et qui font l'histoire ; — une *loi de transformation cyclique et de continuité oscillante*, en vertu de laquelle l'histoire n'est qu'un enchevêtrement ininterrompu d'alternances et de recommencements » (p. 38).

La loi de la vie domine toutes les autres ; mais sous cette loi primordiale, M. du Plessis en distingue d'autres, lois de multiplication, d'accélération, d'universalisation, d'unification, etc.

Dans la marche de la Caravane, y a-t-il progrès ? Le progrès absolu serait, pour l'homme, l'accomplissement de sa destinée dernière. Le progrès relatif existe dans la possession ou tout au moins l'usage des moyens qui peuvent l'aider à accomplir sa destinée. Le but du voyage est le bonheur. Mais où trouver celui-ci ? Le bonheur relatif de la civilisation et du progrès n'est pas nécessairement le vrai bonheur, car « la civilisation et le progrès impliquent la loi morale ; la loi morale implique le devoir ; le devoir implique une autorité qui est le droit de l'imposer » (p. 80). Il faut remonter jusqu'à Dieu, bien parfait : « Il est le seul qui ne nuise jamais et ne puisse jamais nuire. Adéquat à la destinée du genre humain comme à la nature humaine, il mène seul au terme. Quand le catéchisme des chrétiens dit que tout homme est fait pour connaître, aimer et servir Dieu, ce qui est la vie éternelle, le catéchisme n'émet pas une théorie : il constate un fait, le plus éclatant de l'histoire, et il définit le vrai bonheur » (p. 80).

Toute la philosophie de l'histoire de l'humanité est là ; tout le développement du livre de M. du Plessis ne fera que mettre en un frappant relief cette vérité primordiale. Par lui seul, l'homme n'aurait pu aboutir. Ni la sagesse de l'Inde, malgré ce qu'elle garde de vérité de la tradition primitive, ni la sagesse de la Chine, ni la civilisation gréco-romaine ne purent mener l'humanité au but suprême de sa destinée. L'Orient n'a qu'une immobilité tournoyante. L'humanité gréco-romaine s'est égarée dans l'épicuréisme ou le scepticisme. Ce qui en a été préservé a dû se réfugier dans le catholicisme. Le judaïsme n'a été l'instrument de progrès que jusqu'à Jésus-Christ : depuis la mort du Messie, les Juifs qui ne croient pas en Jésus, ne croient plus qu'à l'humanité.

Un seul guide, une seule doctrine demeure, qui peut conduire la caravane humaine au but de son voyage, au progrès véritable, au bonheur parfait que cherche l'humanité ; c'est l'Eglise catholique. Elle seule a les caractères que l'étude de la caravane en marche, de ses forces et de son but démontrait nécessaires ; elle seule est une société tout ensemble unique et universelle ; elle seule est la Cité de Dieu.

Mais toute la Caravane ne se rallie pas à l'Eglise comme guide : en face de la Cité de Dieu s'élève la Cité du monde, dont le chef est « le Prince de ce monde ». La lutte commencée dès l'aube de l'humanité se poursuit entre les deux cités. Quelle sera l'issue de la lutte ? Comment s'effectuera le reste du chemin ? Les lois qui régissent la marche de la Caravane ne seront vraisemblablement jamais abrogées et jusqu'à la fin elles joueront.

Le livre de M. du Plessis est l'expression d'une profonde philosophie religieuse. Il est digne de retenir l'attention de tous ceux qui réfléchissent et veulent scruter à fond le sens de l'histoire.

Chan. Ch. HENRY. **Les Sacrements.** *Conférences d'apologétique pratique.* — In-12 de 366 p., 12 f. — Paris, Librairie St-Paul.

Ces conférences ont été données à un groupe de dames, dans la chapelle de l'Institut Normal catholique, à Paris. L'auteur a été vivement sollicité de publier en volume ces pieuses exhortations : il y a consenti, et le cardinal Verdier l'a chaudement félicité de ce geste : « Dans un langage clair, d'une simplicité de bon aloi et avec une méthode très didactique, écrit-il à l'auteur, vous exposez la doctrine de l'Eglise sur les Sacrements : ce sont des pages dont la portée est à la fois apologétique et pratique. »

M. le chanoine Henry ne s'est pas astreint à un plan rigoureux, qui l'eût immobilisé dans le cadre assez rigide de la théologie sacramentaire. Vraisemblablement il s'est adapté aux goûts et aux préférences de son auditoire. Et, en somme, c'est l'Eucharistie qui a principalement retenu son attention (la moitié des conférences) ; mais l'Eucharistie avec de nombreuses annexes : exposition de la liturgie de la messe, des temps liturgiques, réflexions sur les visites au Saint-Sacrement, l'architecture religieuse, etc. Questions subsidiaires sans doute, mais qui ont une importance capitale dans la formation de la piété. Et c'est vers ce but éminemment surnaturel que tendent les efforts du prédicateur.

Son exposé est nourri de l'Ecriture, des Pères et des meilleurs auteurs. Bossuet revient fréquemment sur ses lèvres. Si nous l'en félicitons sans réserve, nous avons bien le droit d'exprimer un désir : pourquoi les références à notre grand orateur et théologien sont-elles si vagues qu'on ne puisse facilement, — à moins d'être tout à fait familiarisé avec les œuvres de l'Evêque de Meaux, — retrouver les contextes et les développements que les citations font désirer ?

Nous aurions mauvaise grâce à relever quelques références inexactes (v. g. *Méditations sur l'Evangile* au lieu d'*Explications des difficultés de la messe*, p. 199). ou quelques erreurs légères de fait (le mot « transsubstantiation » datant du IVe concile de Latran) ou même de doctrine (l'acte de communion est de l'essence du sacrifice). Ce sont là des vétilles qui disparaissent devant la haute valeur dogmatique, liturgique, historique, et même ascétique, de ces belles conférences, que les personnes pieuses liront avec grand profit.

P. DOHET, S. J. **Servir deux maîtres.** — In-8 de 272 p., 15 f. — Paris, Beauchesne ; Bruxelles, Editions de la Cité chrétienne.

Le sous-titre de ce volume en indique bien l'objet : « *Les maximes équivoques et la conscience* ». Tant de personnes, superficiellement chrétiennes, cherchent ici-bas à tourner habilement les ordres de la morale ! Pour servir deux maîtres et réussir à les contenter, ou plutôt à contenter leur conscience, elles inventent des compromis qui ne sont pas des capitulations évidentes. Finalement, elles se soustraient à toutes les obligations importunes et n'en perçoivent point de remords. Eluder le devoir et en même temps satisfaire la conscience, voilà le problème impossible que ces personnes parviennent à résoudre grâce au jeu des maximes équivoques.

Le P. Dohet étudie ici un certain nombre de ces maximes équivoques : « Il faut être raisonnable » ; « J'ai la foi du charbonnier » ; « J'ai droit au bon-

heur » ; « Ma conscience est tranquille » ; « Je m'en confesserai » ; « J'ai bien le temps » : « C'est la mode » ; etc., etc.

Equivoques, ces maximes ne sont donc pas totalement fausses. Au contraire, elles énoncent des vérités ; mais elles deviennent suspectes par l'emploi ou, pour mieux dire, par l'abus auquel on sent qu'elles peuvent se prêter. Il suffira que cet abus se laisse entrevoir pour que naisse l'équivoque.

Pour dévoiler les équivoques, même les plus spécieuses, voici le procédé employé par l'auteur : « définir la vérité du principe énoncé, le délimiter aussi exactement que possible et par là même accuser l'abus qu'on en fait » (p. 12).

Théoriquement parlant, la bonne foi ne semble guère possible en ces consciences qui usent d'équivoques. Pratiquement cependant, on peut, en certaines âmes, admettre une élasticité de conscience telle que ces âmes franchissent facilement le doute latent qui devrait les empêcher d'user de l'équivoque : c'est, dit l'auteur, l'éternelle histoire de la conscience devenue calleuse. Et une fois lancée sur cette pente, on peut craindre que la conscience aille loin !

L'auteur s'est proposé de rétablir la signification de quelques maximes équivoques et, par là, de dissiper leur équivoque. Mais il a visé plus haut. Il veut surtout mettre les imprudents en garde contre l'amour du bien-être, la peur du renoncement, la satisfaction des instincts naturels, en un mot contre tout ce qui se cache d'intéressé dans le jeu des maximes trop faciles. Il a fait œuvre de claire logique ; mais il a réussi à faire surtout œuvre de saine et surnaturelle morale.

Collection « Il Poverello ». — P. Léopold DE CHÉRANCÉ. **Sainte Claire d'Assise.** 4e édition. In-8 de 272 p., 12 f. (franco 13 f.). — H. MATROD. **Odoric de Pordenone (1265-1331).** *Son « Chemin de Pérégrination »*. In-8 de 178 p., avec plusieurs gravures et une carte, 10 f. (franco 11 f.). — Paris, Librairie St-François ; Gembloux (Belgique), J. Duculot.

I. — On doit saluer avec plaisir la réimpression de la *Sainte Claire* du P. Léopold de Chérancé. Tout en s'inspirant des sources, et principalement de la *Vita* composée par Thomas de Celano, l'auteur n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes historiques que présente la vie de sainte Claire ni d'apprécier, au point de vue de la critique, tous les travaux qui la concernent. Il veut, par-dessus tout, esquisser la physionomie morale de la fille des Scéfi et replacer cette grande figure dans son cadre naturel. De cette intéressante monographie se dégagent de hautes leçons, des exemples qui s'imposent aux religieuses et aux âmes éprises de perfection. L'auteur a voulu aussi défendre, contre des calomnies sans cesse renaissantes, la cause des Ordres contemplatifs. On peut dire qu'il a parfaitement réussi dans son dessein ; son livre est intéressant, instructif, édifiant.

II. — Parmi les curieux voyageurs qui parcoururent l'Asie à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, figure un étrange pèlerin, Odoric de Pordenone, dont on poursuit actuellement la canonisation. Bientôt vraisemblablement il sera le voyageur béatifié à cause de ses voyages. Il naquit à Pordenone, dans le Frioul, vers 1265, mais son nom fait supposer une origine slave que son nomadisme invétéré confirme. Il commença sa vie religieuse par une vie d'ermite en Provence. Puis il partit en voyage après avoir revêtu l'habit franciscain : pendant dix-sept ans, il parcourut les terres de la Tartarie septentrionale, correspondant à l'actuelle Sibérie, habitée alors par des Mongols, ce peuple errant qui était alors comme une vaste caravane en marche, sans cesse sous les armes. En 1314, il rentre en Italie ; il a environ cinquante ans. Mais c'est alors seulement qu'il va commencer son vrai voyage, celui dont il nous a donné le récit dans son livre intitulé : *Les Merveilles de la Terre d'Outre-Mer*.

Nous ne pouvons songer à retracer ici le détail de ces pérégrinations — il faut lire le livre lui-même. La Perse, le golfe de Bengale, Ceylan, Sumatra, Java, Bornéo, l'Annam, le Siam, le Tonkin, enfin la Chine reçoivent successivement sa visite. Il gagne Pékin, Nankin, Yang-Tcheou, et, après tant de marches, il a décidé, en 1328, à rentrer en Europe par l'itinéraire continental, Mongolie, Thibet, Lhoasso, Perse, d'où il revient à la Méditerranée en 1330. Retour extraordinaire qui lui est facilité par la connaissance qu'il a acquise dans ses premiers voyages de jeunesse des langues et coutumes mongoles. Il est intéressant de constater comment les Franciscains avaient su profiter de cette immense concentration asiatique pour pénétrer jusqu'au Pacifique : l'immense empire tartare avait servi à véhiculer le christianisme.

Malheureusement le Bienh. Odoric est peu prolixe. Son itinéraire est d'une scrupuleuse concision, ne parlant jamais de lui, de ses fatigues, de ses angoisses ; relatant seulement les faits qui peuvent faciliter la pénétration des autres missionnaires. C'est un informateur, véritable nomade du Christ, « qui connut les paysages de la terre plus qu'aucun homme, mais cependant y resta un passant, simplement occupé des choses du Ciel et du service de Dieu. » (L. Deffontaines, *Préface*, p. 12).

La Reine du Clergé. *Elévation mariale*, par le P. IGNACE-MARIE, O. F. M. — Nouvelle édition. In-16 de 20 p., 1 f. — Paris, Lethielleux.

Nous avons dit jadis (1927, p. 250 des couv.) tout le bien qu'il fallait penser de cette « élévation mariale » destinée au clergé. Avec le censeur, nous pensons que cette édition nouvelle « nous donne, dans sa belle concision, toute une Mariologie franciscaine en miniature ; d'abord, par son point de départ : la grandiose thèse du Bienh. Duns Scot sur la primauté royale du Christ et de sa mère ; ensuite par cette intime pénétration mutuelle de la piété et de la science qui doit caractériser les travaux des fils du Séraphique Patriarche : une doctrine précise qui sert de tremplin aux élans de l'amour, et un vibrant amour qui embaume les théories les plus abstraites de son pénétrant parfum ».

La précédente édition portait comme titre : *La Vierge sacerdotale*. Ce titre a été supprimé. Nous en avons dit la raison dans une « Rectification » parue sur la couverture du 1er mars 1928 : le titre de « Vierge-Prêtre » ne saurait être considéré comme approuvé par l'Eglise ; bien au contraire, le Saint-Office le désapprouve expressément.

De cette désapprobation, le P. Ignace-Marie fait mention (p. 7, note 1), et conclut : « Il convient donc de laisser de côté même le simple titre de *Vierge-Prêtre*, parce qu'à notre époque de féminisme intense, les fidèles seraient facilement amenés à supposer en Marie un sacerdoce non seulement mystique, mais sacramentel. »

L'*Ami* a publié en 1920, p. 352, le décret du Saint-Office du 8 avril 1916 condamnant des images représentant la Bienh. Vierge Marie revêtue d'ornements sacerdotaux.

La revue *Palestra del Clero* de Rovigo, dans son no 6 de 1927 (février, p. 72), avait consacré un article à Marie Vierge-prêtre, titre qui fut donné à la Sainte Vierge par S. Ephrem, S. Epiphane, S. Albert le Grand, etc. La S. Cong. du St-Office qui déjà, le 8 avril 1916, avait prohibé la propagation de la dévotion à la Madone invoquée sous ce titre, a fait tenir à l'évêque d'Adria la note suivante :

« Rome, 10 mars 1927.

« Il a été signalé à la suprême S. C. du Saint-Office un article sur « La vraie dévotion à la Vierge-

prêtre », paru dans la revue *Palestra del Clero*, de Rovigo, année VI, nº 6, pp. 72 et suiv.

« A ce sujet, cette même S. C. a ordonné que Votre Seigneurie veuille bien attirer l'attention de la direction de ce périodique sur l'article ci-dessus mentionné, et l'avertir que la dévotion dont il y est parlé, conformément au décret du Saint-Office du 8 avril 1916, n'est pas approuvée et ne doit pas être propagée.

« R. Card. MERRY DEL VAL. »

Le P. Hugon professeur au Collège Angélique, prié par la direction de ladite revue de prendre des informations plus précises au sujet de la décision du Saint-Office, a répondu au directeur, le 10 mai 1927 :

« Les informations que je viens de recevoir confirment la lettre à votre évêque. *Le Saint-Office veut qu'il ne soit plus question de la dévotion à la Vierge-prêtre*... C'est répondre aux intentions du Saint-Office que de laisser dormir entièrement cette question, que les âmes peu éclairées pouvaient ne pas comprendre exactement [1]. »

P. Louis de GONZAGUE, O. M. C. Le T. Rév. P. Chrysostome de Lyon, *Frère Mineur Capucin*, fondateur des Franciscaines de Sainte-Marie des Anges (1828-1895). — In-8 de IV-528 p., avec 12 grav. hors texte, 36 f. (franco 38 f.). — Paris, Librairie St-François.

Bien que cette biographie ne soit pas, dans l'intention de l'auteur, destinée au grand public, elle est bien digne d'être connue de lui, parce qu'elle lui fera apprécier à sa juste valeur la belle physionomie du P. Chrysostome, fondateur des Franciscaines d'Angers.

Ce sont ces religieuses qui ont désiré posséder un livre d'histoire probe et loyale, qui leur redît les paroles, faits et gestes de celui dans lequel elles voient leur père vénéré.

Le caractère familial de ces pages a poussé l'auteur à ne point ménager les détails nombreux, les citations étendues Et lui-même avoue, dans la préface, que « ce faisceau de documents, avec une autre pensée et un but différent, paraîtrait justement accumulé pour le plaisir de grossir le volume ». Et pourtant, il eût été facile à la fois de satisfaire le désir des Franciscaines, c'est-à-dire de faire revivre leur Fondateur, sous tous les aspects que nous révèlent les témoignages écrits et oraux, et d'écrire une biographie alerte, vivante, remplie d'idées et de faits, de ces idées et de ces faits dont la vie si apostolique et si féconde du P. Chrysostome est surabondamment riche.

Ce jeune Lyonnais, lycéen travailleur, Saint-Cyrien brillant bientôt dégoûté de la vie militaire, cet employé de commerce qui trouva, en manipulant les tissus de soie, une vocation religieuse, ce noviciat mouvementé, cette ascension rapide et continue non seulement dans les dignités de l'Ordre franciscain, mais encore et surtout dans les voies de la perfection, cette intimité avec Mgr Freppel, le grand évêque qui fut au P. Chrysostome d'un si grand secours dans la fondation des Tertiaires régulières d'Angers, la doctrine ascétique elle-même de cet homme de Dieu qui ne se reposa que dans la mort, tout cela, mis en relief, j'entends dans le relief approprié à chaque chose, eût permis à l'auteur d'abréger ou même d'omettre totalement certains détails qui n'ajoutent rien à la figure de son héros (en particulier, les poésies (?!) du jeune lycéen et même du religieux), et qui alourdissent sensiblement la composition du livre.

D'ailleurs, le P. Louis de Gonzague s'est rendu compte lui-même que « ce serait rapetisser l'espérance (des Franciscaines d'Angers) que d'enfermer (le P. Chrysostome) entre les murs du cloître : elles savent que le P. Chrysostome, s'il a institué et fondé une Congrégation qui, après tout, comme tant d'autres, importe au progrès de l'Eglise et de la société, a forgé un instrument de perfection religieuse », et que « le public chrétien... y trouvera matière à réflexion sage et à profit spirituel ». C'est donc « plus qu'il n'en faut pour justifier la publication de ce livre » ; nous ajouterons : c'est donc, plus qu'il n'en faut, pour justifier, de ce livre, une composition littéraire plus conforme aux exigences légitimes du public chrétien, tout en donnant satisfaction aux désirs des bonnes religieuses.

Cette simple réserve que nous nous permettons de faire n'atteint que la forme ; elle nous est suggérée par l'auteur lui-même, qui voudra bien l'accueillir comme le témoignage du vif intérêt que nous portons à son œuvre et à son héros.

[1] Cf. *Documentation catholique*, tome XIX, col. 809-810, nº du 31 mars 1928

Père DEBOUT, O. S. C., Directeur du *Messager de St-Camille*. Vie de S. Camille de Lellis, *Fondateur de l'Ordre des Clercs Réguliers Ministres des Infirmes (1550-1614)*. — In-8 de 515 p. 25 f. français. — Paris-Lille-Bruges, Desclée de Brouwer et Cie.

La vie de S. Camille de Lellis est une des plus intéressantes qu'on puisse proposer à la piété des fidèles. Elle a sa place marquée dans la bibliothèque des communautés et des personnes qui s'adonnent par profession ou par zèle au service des malades ; elle sera lue avec profit par tout chrétien soucieux de s'édifier au contact d'une belle âme, qu'une vocation toute particulière a su arracher au monde pour la vouer pendant de longues années au dur et bienfaisant labeur des hôpitaux.

Ce qui est remarquable dans la biographie que nous présente aujourd'hui le P. Debout, c'est qu'elle est le premier document historique concernant S. Camille de Lellis, le premier au point de vue chronologique et, ce qui vaut mieux encore, le premier au point de vue de la valeur documentaire. L'auteur en est le P. Santio Cicatelli, qui passa vingt-cinq ans dans l'Ordre des Camilliens du vivant de son fondateur, dont il fut le troisième successeur comme Préfet général, et auquel il ne survécut que treize ans. Nous avons donc ici un récit de première main et d'une valeur historique incontestable.

Le traducteur a choisi, parmi les éditions de la *Vie* écrite par le P. Cicatelli, celle de 1624, qui a l'avantage d'offrir un texte définitif. Dans le présent volume, on distingue facilement le texte de l'auteur italien des additions et explications apportées par le traducteur français. Le P. Debout a donné, sans aucune interpolation, et divisée en trois livres comme dans l'original, l'œuvre de Cicatelli, rejetant au bas des pages les notes historiques ou géographiques et ses réflexions personnelles. Puis, sous forme d' « Appendices », il a joint à l'œuvre divers documents ou articles relatifs surtout à l'histoire camillienne, à la situation actuelle de l'Ordre, et aux honneurs décernés par les Souverains Pontifes au saint Fondateur.

C'est la première fois qu'une traduction française paraît de l'œuvre du P. Cicatelli. Elle sera bien accueillie de tous.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 19 octobris 1932.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

9. Enixe rogantur Excmi Episcopi, ut has normas penitus urgeant, si quos habeant sacerdotes ritus orientalis in sua diœcesi.

Ipsi sacerdotes iisdem normis curent statim sese conformare, et *rescriptum*, si nullum habeant, ab hac Sacra Congregatione petere; secus, ad celebrationem Missæ in diœcesi extra regionem suam non amplius admitti possunt.

Datum Romæ, ex ædibus Sacræ Congregationis Orientalis, die 26 septembris 1932.

A. Card. Sincero, *a Secretis.*
H. I. Cicognani, *Adsessor.*

S. C. des Rites

13 juillet 1932, *Buenos-Ayres* (Argentine). — Introduction de la cause de béatification et déclaration de martyre des trois Jésuites Roch Gonzalez de Santa Cruz (1576-15 nov. 1628), Alphonse Rodriguez (1598 15 nov. 1628) et Jean del Castillo (1596 fin 1628), martyrs dans les « réductions » du Paraguay.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Très peu de familles sont assurées de ne présenter aucune tare héréditaire des ascendants.

La science médicale actuelle affirme-t-elle la dégénérescence héréditaire ? Peut-elle mettre sur le compte de la génération beaucoup de maladies et tares des individus, et d'après elle jusqu'où faudrait-il remonter pour y échapper ?

Il me semble qu'en donnant beaucoup d'importance à cette cause de dégénérescence, on parlerait contre la bonté de Dieu, qui ferait craindre à un non-coupable de retrouver dans sa descendance les tares de ses ancêtres.

Qu'en pense l'*Ami* ?

R. — Nous avons transmis cette question au Dr René Biot, secrétaire général du Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques [1], et qui nous a déjà donné, en mai 1931, un article sur « la culture physique et les sports dans les œuvres catholiques. »

Voici sa réponse. Nous la donnons intégralement, malgré sa longueur, en raison de l'importance du sujet. Ne convient-il pas, en effet, que des conseils que les directeurs de conscience sont amenés à donner soient autorisés ? Et, tout au moins, que le prêtre ait le moyen d'interpréter les ordonnances du médecin chez qui il aurait adressé son dirigé ?

* *

La question posée est double : il y a un problème d'ordre médical, au sens large du mot, celui de la justesse d'une opinion pessimiste sur les étendues de l'hérédité pathologique et sur sa durée à travers les générations ; et une difficulté d'ordre métaphysique et religieux concernant l'opposition entre ces ravages du mal et la bonté ou la puissance créatrice de Dieu.

On n'attend pas de moi que je fasse œuvre de philosophe ou de théologien. Ce sera déjà bien assez, lorsque le domaine de la médecine confinera celui de la morale, de marquer le lien entre ces deux disciplines et de montrer quels prolongements la science eugénique amorce du côté de l'éthique. Tout ce qui va suivre n'est donc qu'une contribution, par le médecin, à l'étude immense que sollicite le correspondant de l'*Ami*.

La toute première impression, par laquelle le médecin interrogé réagit à la question posée, est de marquer combien le problème est complexe. Tellement qu'une solution simple, radicale, exprimable en une formule, semble impossible.

Je pense que ce serait faire œuvre utile que de montrer précisément cette complexité, de faire voir, avec quelques détails aussi clairs que possible, combien il serait artificiel de donner une réponse de manuel. Après quoi, il faudrait cependant essayer de formuler quelques directives pratiques.

I. — Complexité du problème

Je n'en donnerai qu'une preuve : ouvrons un livre de la « Bibliothèque scientifique » de Payot, collection qui est destinée, peut-on dire, non point au spécialiste technicien, mais à un public de large culture. Ce n'est pas dans ces livres que le médecin ira apprendre son art, ni le zoologiste l'anatomie minutieuse des animaux, mais bien plutôt l'un et l'autre iront y chercher des ouvrages les mettant au fait de la science contemporaine sur une branche du savoir qui n'est pas la leur propre, mais dans laquelle ils entendent ne pas s'en tenir cependant à la simple vulgarisation.

Un livre de cette collection, justement réputé, est consacré à l'Hérédité, et il est dû à J. Arthur Thomson, professeur d'histoire naturelle à l'Université d'Aberdeen [1]. Il est traduit d'après la 5e édition anglaise par Henry de Varigny, docteur ès-sciences naturelles, membre de la Société de

[1] Le « Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques » (ancienne Section médicale et biologique du Secrétariat social), 16, rue du Plat, réunit tous ceux (médecins ou non) qu'intéressent les multiples problèmes psychologiques, moraux, sociaux, religieux, que posent la médecine et la biologie ou dont la solution est éclairée par ces sciences.

Il se donne pour tâche d'étudier chaque année un grand problème, sur lequel il fait converger les lumières de la biologie, de la médecine, de la psychologie, de la morale, de la métaphysique.

Les réunions sont ouvertes très cordialement aux médecins, aux étudiants en médecine, aux philosophes, aux sociologues, comme aussi aux théologiens.

Il a publié :

1° *Questions relatives à la sexualité*, par le Dr A. Bonnet, M. Jung, le Dr Félix Bérard, M. A. Crétinon, l'abbé Monchanin. Un vol. in-8. Editions des Laboratoires Lumière;

2° *Hérédité et races*, par M. Létard, le professeur Cuénot, le Dr Mac-Auliffe, le Dr Léonet, M. C. Petit, le R. P. Albert Valensin, le Dr Mayet, le colonel Constantin, M. Philip, l'abbé Monchanin. Un vol. in-8 de 278 p. Aux Editions du Cerf, à Juvisy.

On peut se procurer ces ouvrages au siège du Groupe.

Un autre livre est sous presse : *Les Rythmes et la vie*, par M. J. Guitton, le Dr Chanoz, le Dr G. Richard, le professeur Cardot, le professeur Laignel-Levastine, le Dr R. Biot, M. Mentré, l'abbé Monchanin.

[1] J. Arthur Thomson, *L'Hérédité*, in-8 de 572 p., 50 f.; Paris, Payot, 1930.

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

prêtre », paru dans la revue *Palestra del Clero*, de Rovigo, année VI, no 6, pp. 72 et suiv.

« A ce sujet, cette même S. C. a ordonné que Votre Seigneurie veuille bien attirer l'attention de la direction de ce périodique sur l'article ci-dessus mentionné, et l'avertir que la dévotion dont il y est parlé, conformément au décret du Saint-Office du 8 avril 1916, n'est pas approuvée et ne doit pas être propagée.

« R. Card. MERRY DEL VAL. »

Le P. Hugon professeur au Collège Angélique, prié par la direction de ladite revue de prendre des informations plus précises au sujet de la décision du Saint-Office, a répondu au directeur, le 10 mai 1927 :

« Les informations que je viens de recevoir confirment la lettre à votre évêque. *Le Saint-Office veut qu'il ne soit plus question de la dévotion à la Vierge-prêtre...* C'est répondre aux intentions du Saint-Office que de laisser dormir entièrement cette question, que les âmes peu éclairées pouvaient ne pas comprendre exactement [1]. »

P. Louis de GONZAGUE, O. M. C. **Le T. Rév. P. Chrysostome de Lyon**, *Frère Mineur Capucin*, fondateur des Franciscaines de Sainte-Marie des Anges (1828-1895). — In-8 de IV-528 p., avec 12 grav. hors texte, 36 f. (franco 38 f.). — Paris, Librairie St-François.

Bien que cette biographie ne soit pas, dans l'intention de l'auteur, destinée au grand public, elle est bien digne d'être connue de lui, parce qu'elle lui fera apprécier à sa juste valeur la belle physionomie du P. Chrysostome, fondateur des Franciscaines d'Angers.

Ce sont ces religieuses qui ont désiré posséder un livre d'histoire probe et loyale, qui leur redît les paroles, faits et gestes de celui dans lequel elles voient leur père vénéré.

Le caractère familial de ces pages a poussé l'auteur à ne point ménager les détails nombreux, les citations étendues Et lui-même avoue, dans la préface, que « ce faisceau de documents, avec une autre pensée et un but différent, paraîtrait justement accumulé pour le plaisir de grossir le volume ». Et pourtant, il eût été facile à la fois de satisfaire le désir des Franciscaines, c'est-à-dire de faire revivre leur Fondateur, sous tous les aspects que nous révèlent les témoignages écrits et oraux, et d'écrire une biographie alerte, vivante, remplie d'idées et de faits, de ces idées et de ces faits dont la vie si apostolique et si féconde du P. Chrysostome est surabondamment riche.

Ce jeune Lyonnais, lycéen travailleur, Saint-Cyrien brillant bientôt dégoûté de la vie militaire, cet employé de commerce qui trouva, en manipulant les tissus de soie, une vocation religieuse, ce noviciat mouvementé, cette ascension rapide et continue non seulement dans les dignités de l'Ordre franciscain, mais encore et surtout dans les voies de la perfection, cette intimité avec Mgr Freppel, le grand évêque qui fut au P. Chrysostome d'un si grand secours dans la fondation des Tertiaires régulières d'Angers, la doctrine ascétique elle-même de cet homme de Dieu qui ne se reposa que dans la mort, tout cela, mis en relief, j'entends dans le relief approprié à chaque chose, eût permis à l'auteur d'abréger ou même d'omettre totalement certains détails qui n'ajoutent rien à la figure de son héros (en particulier, les poésies (?!) du jeune lycéen et même du religieux), et qui alourdissent sensiblement la composition du livre.

D'ailleurs, le P. Louis de Gonzague s'est rendu compte lui-même que « ce serait rapetisser l'espérance (des Franciscaines d'Angers) que d'enfermer (le P. Chrysostome) entre les murs du cloître : elles savent que le P. Chrysostome, s'il a institué et fondé une Congrégation qui, après tout, comme tant d'autres, importe au progrès de l'Eglise et de la société, a forgé un instrument de perfection religieuse », et que « le public chrétien... y trouvera matière à réflexion sage et à profit spirituel ». C'est donc « plus qu'il n'en faut pour justifier la publication de ce livre » ; nous ajouterons : c'est donc, plus qu'il n'en faut, pour justifier, de ce livre, une composition littéraire plus conforme aux exigences légitimes du public chrétien, tout en donnant satisfaction aux désirs des bonnes religieuses.

Cette simple réserve que nous nous permettons de faire n'atteint que la forme ; elle nous est suggérée par l'auteur lui-même, qui voudra bien l'accueillir comme le témoignage du vif intérêt que nous portons à son œuvre et à son héros.

Père DEBOUT, O. S. C., Directeur du *Messager de St-Camille*. **Vie de S. Camille de Lellis**, *Fondateur de l'Ordre des Clercs Réguliers Ministres des Infirmes (1550-1614)*. — In-8 de 515 p. 25 f. français. — Paris-Lille-Bruges, Desclée de Brouwer et Cie.

La vie de S. Camille de Lellis est une des plus intéressantes qu'on puisse proposer à la piété des fidèles. Elle a sa place marquée dans la bibliothèque des communautés et des personnes qui s'adonnent par profession ou par zèle au service des malades ; elle sera lue avec profit par tout chrétien soucieux de s'édifier au contact d'une belle âme, qu'une vocation toute particulière a su arracher au monde pour la vouer pendant de longues années au dur et bienfaisant labeur des hôpitaux.

Ce qui est remarquable dans la biographie que nous présente aujourd'hui le P. Debout, c'est qu'elle est le premier document historique concernant S. Camille de Lellis, le premier au point de vue chronologique et, ce qui vaut mieux encore, le premier au point de vue de la valeur documentaire. L'auteur en est le P. Santio Cicatelli, qui passa vingt-cinq ans dans l'Ordre des Camilliens du vivant de son fondateur, dont il fut le troisième successeur comme Préfet général, et auquel il ne survécut que treize ans. Nous avons donc ici un récit de première main et d'une valeur historique incontestable.

Le traducteur a choisi, parmi les éditions de la *Vie* écrite par le P. Cicatelli, celle de 1624, qui a l'avantage d'offrir un texte définitif. Dans le présent volume, on distingue facilement le texte de l'auteur italien des additions et explications apportées par le traducteur français. Le P. Debout a donné, sans aucune interpolation, et divisée en trois livres comme dans l'original, l'œuvre de Cicatelli, rejetant au bas des pages les notes historiques ou géographiques et ses réflexions personnelles. Puis, sous forme d' « Appendices », il a joint à l'œuvre divers documents ou articles relatifs surtout à l'histoire camillienne, à la situation actuelle de l'Ordre, et aux honneurs décernés par les Souverains Pontifes au saint Fondateur.

C'est la première fois qu'une traduction française paraît de l'œuvre du P. Cicatelli. Elle sera bien accueillie de tous.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 19 octobris 1932.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGE*

[1] Cf. *Documentation catholique*, tome XIX, col. 809-810, n° du 31 mars 1928

9. Enixe rogantur Excmi Episcopi, ut hæs normas penitus urgeant, si quos habeant sacerdotes ritus orientalis in sua diœcesi.

Ipsi sacerdotes iisdem normis curent statim sese conformare, et *rescriptum*, si nullum habeant, ab hac Sacra Congregatione petere; secus, ad celebrationem Missæ in diœcesi extra regionem suam non amplius admitti possunt.

Datum Romæ, ex ædibus Sacræ Congregationis Orientalis, die 26 septembris 1932.

A. Card. Sincero, *a Secretis*.
H. I. Cicognani, *Adsessor*.

S. C. des Rites

13 juillet 1932, *Buenos-Ayres* (Argentine). — Introduction de la cause de béatification et déclaration de martyre des trois Jésuites Roch Gonzalez de Santa Cruz (1576-15 nov. 1628), Alphonse Rodriguez (1598 15 nov. 1628) et Jean del Castillo (1596 fin 1628), martyrs dans les « réductions » du Paraguay.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Très peu de familles sont assurées de ne présenter aucune tare héréditaire des ascendants.

La science médicale actuelle affirme-t-elle la dégénérescence héréditaire ? Peut-elle mettre sur le compte de la génération beaucoup de maladies et tares des individus, et d'après elle jusqu'où faudrait-il remonter pour y échapper ?

Il me semble qu'en donnant beaucoup d'importance à cette cause de dégénérescence, on parlerait contre la bonté de Dieu, qui ferait craindre à un non-coupable de retrouver dans sa descendance les tares de ses ancêtres.

Qu'en pense l'*Ami* ?

R. — Nous avons transmis cette question au Dr René Biot, secrétaire général du Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques [1], et qui nous a déjà donné, en mai 1931, un article sur « la culture physique et les sports dans les œuvres catholiques. »

Voici sa réponse. Nous la donnons intégralement, malgré sa longueur, en raison de l'importance du sujet. Ne convient-il pas, en effet, que des conseils que les directeurs de conscience sont amenés à donner soient autorisés ? Et, tout au moins, que le prêtre ait le moyen d'interpréter les ordonnances du médecin chez qui il aurait adressé son dirigé ?

* *

La question posée est double : il y a un problème d'ordre médical, au sens large du mot, celui de la justesse d'une opinion pessimiste sur les étendues de l'hérédité pathologique et sur sa durée à travers les générations ; et une difficulté d'ordre métaphysique et religieux concernant l'opposition entre ces ravages du mal et la bonté ou la puissance créatrice de Dieu.

On n'attend pas de moi que je fasse œuvre de philosophe ou de théologien. Ce sera déjà bien assez, lorsque le domaine de la médecine confinera celui de la morale, de marquer le lien entre ces deux disciplines et de montrer quels prolongements la science eugénique amorce du côté de l'éthique. Tout ce qui va suivre n'est donc qu'une contribution, par le médecin, à l'étude immense que sollicite le correspondant de l'*Ami*.

La toute première impression, par laquelle le médecin interrogé réagit à la question posée, est de marquer combien le problème est complexe. Tellement qu'une solution simple, radicale, exprimable en une formule, semble impossible.

Je pense que ce serait faire œuvre utile que de montrer précisément cette complexité, de faire voir, avec quelques détails aussi clairs que possible, combien il serait artificiel de donner une réponse de manuel. Après quoi, il faudrait cependant essayer de formuler quelques directives pratiques.

I. — Complexité du problème

Je n'en donnerai qu'une preuve : ouvrons un livre de la « Bibliothèque scientifique » de Payot, collection qui est destinée, peut-on dire, non point au spécialiste technicien, mais à un public de large culture. Ce n'est pas dans ces livres que le médecin ira apprendre son art, ni le zoologiste l'anatomie minutieuse des animaux, mais bien plutôt l'un et l'autre iront y chercher des ouvrages les mettant au fait de la science contemporaine sur une branche du savoir qui n'est pas la leur propre, mais dans laquelle ils entendent ne pas s'en tenir cependant à la simple vulgarisation.

Un livre de cette collection, justement réputé, est consacré à l'Hérédité, et il est dû à J. Arthur Thomson, professeur d'histoire naturelle à l'Université d'Aberdeen [1]. Il est traduit d'après la 5e édition anglaise par Henry de Varigny, docteur ès-sciences naturelles, membre de la Société de

[1] Le « Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques » (ancienne Section médicale et biologique du Secrétariat social), 16, rue du Plat, réunit tous ceux (médecins ou non) qu'intéressent les multiples problèmes psychologiques, moraux, sociaux, religieux, que posent la médecine et la biologie ou dont la solution est éclairée par ces sciences.

Il se donne pour tâche d'étudier chaque année un grand problème, sur lequel il fait converger les lumières de la biologie, de la médecine, de la psychologie, de la morale, de la métaphysique.

Les réunions sont ouvertes très cordialement aux médecins, aux étudiants en médecine, aux philosophes, aux sociologues, comme aussi aux théologiens.

Il a publié :

1° *Questions relatives à la sexualité*, par le Dr A. Bonnet, M. Jung, le Dr Félix Bérard, M. A. Crétinon, l'abbé Monchanin. Un vol. in-8, Editions des Laboratoires Lumière;

2° *Hérédité et races*, par M. Létard, le professeur Cuénot, le Dr Mac-Auliffe, le Dr Léonet, M. C. Petit, le R. P. Albert Valensin, le Dr Mayet, le colonel Constantin, M. Philip, l'abbé Monchanin. Un vol. in-8 de 278 p. Aux Editions du Cerf, à Juvisy.

On peut se procurer ces ouvrages au siège du Groupe.

Un autre livre est sous presse : *Les Rythmes et la vie*, par M. J. Guitton, le Dr Chanoz, le Dr G. Richard, le professeur Cardot, le professeur Laignel-Levastine, le Dr R. Biot, M. Mentré, l'abbé Monchanin.

[1] J. Arthur Thomson, *L'Hérédité*, in-8 de 572 p., 50 f.; Paris, Payot, 1930.

biologie. Telle est la principale source à laquelle nous irons puiser.

Ouvrons-le : c'est un ouvrage de 570 pages, in-8, tout simplement. Bien mieux, allons à la bibliographie : l'auteur prend soin de déclarer qu'elle ne comprend que les ouvrages les plus représentatifs, et il indique par quelles listes on pourrait compléter la sienne ; or, il n'y a pas moins de 24 pages, composées en petits caractères : cela fait dans les mille références !...

On comprendra sans peine que devant une telle richesse de documents, et les contradictions qu'ils ne peuvent moins faire que d'apporter, et avec preuves à l'appui, souvent même très convaincantes, on hésite à donner une réponse en quelques phrases.

Veut-on un autre exemple ? La précieuse collection des Bulletins de la Société d'étude des Formes humaines (société de morphologie, dont notre excellent confrère Léon Mac-Auliffe, ancien directeur adjoint du laboratoire de psychologie pathologique à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, est le secrétaire général) publie sur ces sujets des monographies très fouillées, dues aux savants les plus compétents.

Celles que le Dr A. Marie, médecin-chef de l'Asile Clinique de Ste-Anne, directeur honoraire de l'Ecole des Hautes Etudes, expert près les Tribunaux, a consacré aux « influences psychopathiques ancestrales, » s'étend sur quelque 30 pages, composées en texte si serré qu'elles représentent plus de 75 pages d'un volume courant.

Retenons donc cette première notion de la multiplicité, presque terrifiante, des documents, des expériences, des opinions, et mettons-nous en garde contre des conclusions trop hâtives.

La complexité pourrait n'être que dans notre esprit et le fruit malheureux de notre courte vue : il n'est que trop vrai qu'elle est aussi, et peut-être bien plus encore, dans les faits.

Qu'on y songe un instant : il ne faut pas limiter l'étude ou l'expérimentation sur l'hérédité au seul échelon parents-enfants ; on sait assez que les grands parents comptent lourdement dans ces legs parfois redoutables, et quelquefois même des ancêtres plus reculés.

Or, je prends ces précisions dans le chapitre de Thomson, « Etude statistique de l'hérédité » :

« Nous avons 2 parents, 4 grands-parents, 8 arrière-grands-parents, environ 16 arrière arrière-grands parents, et ainsi de suite.

« Si, comme l'a dit Milnes Marshall, nous comptons trois générations au siècle, il y aura eu 25 générations depuis l'invasion normande en Angleterre, et un individu peut être descendu non seulement d'un ancêtre ayant vécu en 1066, mais directement et également de plus de 16 millions d'ancêtres qui existaient vers cette date ». Mais d'après ces vues théoriques l'existence d'un homme actuel impliquerait l'existence de 70.000 millions de millions d'individus au début de l'ère chrétienne. Ce qui est absurde. La théorie ne tient pas compte de la fréquence de mariages entre parents, entre cousins par exemple. Quand nous avons affaire à de grands groupes de famille, nous voyons des ancêtres individuels figurant dans des arbres généalogiques différents.

« Le problème de la réduction du nombre des ancêtres a été très soigneusement discuté par divers généalogistes, Lorenz et F. T. Richter entre autres. Qu'il suffise d'un exemple. Théoriquement, Guillaume II de Prusse aurait pu avoir en ligne directe le nombre d'ancêtres indiqué dans la ligne supérieure du tableau qui suit ; la seconde ligne indique le nombre d'ancêtres effectivement connus jusqu'à la douzième génération ; la troisième donne le nombre des ancêtres possibles sur lesquels on n'a que des données insuffisantes ; la quatrième donne le total probable.

Générations. . . . . —	Ire	IIe	IIIe	IVe	Ve	VIe	VIIe	VIIIe	IXe	Xe	XIe	XIIe
Nombre théorique. . . . . —	2	4	8	16	32	64	128	256	512	1024	2048	4096
Nombre des ancêtres connus —	2	4	8	14	24	44	74	111	162	200	225	2759
Insuffisamment connus. . . . —								5	15	56	117	258
Total probable . . . . . —								116	177	256	342	3017

Un spécialiste éminent des questions d'hérédité, Francis Galton, a formulé la part qu'ont en moyenne les divers ancêtres dans l'héritage de n'importe quel organisme individuel :

« F. Galton a établi sa loi sur des données relatives à la stature et à d'autres caractères chez l'homme, et la couleur du poil chez les bassets. Sa loi se formule de la façon suivante : « les deux parents apportent ensemble en moyenne une moitié de chaque faculté transmise, chacun d'eux en fournit le quart. Les 4 grands-parents y contribuent pour 1/4, ou chacun d'eux pour 1/16 et ainsi de suite, la somme de la série 1/2+1/4+1/8+1/16 étant égale à 1, comme on le sait. C'est une des propriétés de cette série infinie que chaque terme y est égal à la somme de tous ceux qui suivent : ainsi : 1/2=1/4+1/8+1/16... ; 1/4=1/8+1/16 et ainsi de suite. Les prépotences ou subpotences d'ancêtres particuliers, dans toute généalogie, sont éliminées par une loi qui ne se rapporte qu'aux contributions moyennes, et les prépotences variables du sexe en ce qui concerne différentes particularités, sont aussi probablement éliminées. » Ainsi un héritage n'est pas simplement dualiste : par les parents il est multiple, et les contributions moyennes des grands-parents, des arrière-grands-parents, etc..., sont définies et diminuent selon un rapport précis, proportionnellement à l'éloignement des ancêtres. »

Cette loi a été vivement critiquée, comme bien l'on pense ; nous ne la rappelons ici que pour montrer avec quelle précision les généticiens se sont attachés à l'étude de l'hérédité. Mais on voit tout autant combien il est difficile de trouver les formules qui résumeront sans les déformer les innombrables constatations apportées minutieusement par une nuée d'observateurs.

II. — Moyens d'étude

Il n'est pas sans intérêt non plus de retenir un instant l'attention sur les méthodes que la science a dû mettre en œuvre pour tirer au clair ces problèmes.

L'observation, d'une part, et l'expérimentation par ailleurs offrent ici leurs services. Elles ont l'une et l'autre leur rôle à jouer. Mais elles présentent, l'une comme l'autre, leurs difficultés propres et leur incertitude relative.

L'observation pourrait sembler facile lorsqu'il s'agit pour un praticien de noter, par exemple sur ses fiches documentaires, l'histoire physio-pathologique d'une famille. Il connaît l'équilibre de santé, les tendances pathologiques, les manifestations morbides des parents. A mesure qu'il observe le comportement des enfants dans la vie, il lui est loisible de rattacher les symptômes des descendants à ceux des ascendants. Encore faut il qu'il ait une connaissance bien exacte des états de santé ou de maladie des uns et des autres. Tant vaudront sa sagacité d'observateur, ses moyens d'investigation, tant vaudront les constatations qu'il consignera dans ses notes. Il suffit d'avoir essayé de faire sur soi-même la critique de la méthode avec laquelle on travaille, pour être très réservé sur la valeur des conclusions que peut donner l'observation.

F. Galton disait : « La loi de fréquence de l'erreur aurait été personnifiée et déifiée par les Grecs s'ils l'avaient connue. »

L'exemple suivant que nous empruntons à Thomson paraît très démonstratif :

« Darwin nous résume ainsi qu'il suit le cas classique donné par Lord Morton (1821) : « Une jument arabe alezan de race presque pure croisée avec un couagga, donna un hybride ; elle fut ensuite envoyée à Sir Gore Ouseley et eut deux poulains d'un cheval arabe noir. Ces poulains étaient en partie bai, et étaient rayés aux jambes, plus distinctement que ne l'était le véritable hybride ou même le couagga. Sur l'un des poulains on distinguait parfaitement des raies sur le cou et quelques autres parties du corps. Des raies sur le corps sans parler même de celles des jambes et la couleur bai sont fort rares (je parle après avoir longuement étudié le sujet) chez les chevaux de toutes sortes en Europe, et sont inconnues dans le cas des chevaux arabes. Mais ce qui rend le cas plus frappant c'est que le poil de la crinière de ces poulains ressemblait à celui d'un couagga, étant court, raide et droit. Il n'y a donc point à douter que le couagga ait affecté le caractère de la descendance fournie par le cheval arabe noir. » (Darwin, 1868, vol. I, p. 403 4).

En 1823 cette jument eut encore un poulain d'un étalon arabe, et celui-ci présentait encore quelques-uns des caractères du couagga.

On peut bien se demander : si ceci n'est pas de la télégonie, qu'est-ce donc ? Mais le cas n'est pas aussi probant qu'il le semble. Settegast remarque que l'image publiée du poulain aux prétendus caractères couagga ne présente que des rayures indistinctes sur le cou, le garrot et les jambes, et que l'on observe des rayures de ce genre parfois chez les poulains de race pure. La crinière raide s'observe aussi en tant que variation chez le cheval. Il est donc possible que tous ces caractères couagga n'aient rien eu à faire avec le couagga original, et fussent simplement des réapparitions de caractères ancestraux latents. »

Les livres spécialisés abondent d'exemples de ce genre, tous très suggestifs à méditer. On voit donc combien il faudrait être savant pour que les conclusions que l'on tire des observations que l'on apporte puissent avoir une valeur démonstrative.

Du reste, un fait isolé ou quelques faits isolés ne suffiraient pas à étayer une conviction : il peut y avoir simple coïncidence. De là la nécessité de multiplier les observations. On retombe alors dans l'étude statistique de l'hérédité.

On se heurte alors à deux difficultés :

La première, c'est que l'on risque d'accueillir dans la statistique des observations faites de façon superficielle, ou bien des observations pour lesquelles les auteurs se sont placés à des points de vue différents :

« C'est ainsi que la difficulté que l'on éprouve à distinguer la surdité innée de la surdité exogène ou fortuite (résultat, par exemple, de diverses maladies infectieuses) peut expliquer une curieuse particularité dans les statistiques de E. A. Fay (3.078 mariages, 6.782 enfants). Le pourcentage d'enfants sourds dans les familles où les deux parents sont sourds, atteint 8,458 ; tandis que dans les familles où un seul des parents est sourd, le pourcentage est plus élevé, atteignant 9,856. Il semble qu'il y ait ici une erreur, qu'on peut expliquer peut-être par le fait que l'on confond sous la rubrique « surdité » deux phénomènes tout à fait différents, la surdité innée ou idiopathique, et la surdité acquise ou exogène.

Comme le cas paraît instructif, poursuivons plus loin. Là où les deux parents sont supposés congénitalement sourds, le pourcentage d'enfants sourds atteint 25,931 ; dans le cas où l'un des parents est sourd congénitalement et l'autre de façon adventice, la proportion est de 6,538. Lorsque les deux parents sont sourds de façon adventice, le chiffre est de 2,326 seulement. Quand un parent est congénitalement sourd, et l'autre normal, 11,932 pour cent des enfants sont sourds ; quand un parent est sourd de façon adventice et l'autre normal, le pourcentage est de 2,244. En somme, il n'y a aucune preuve que la surdité adventice soit du tout héritable. » (Thomson, p. 244).

Le second inconvénient que peuvent présenter les statistiques portant sur de grands nombres, c'est qu'on supprime ce qu'il y a dans chaque cas de particulier, d'individuel, et la loi générale à laquelle on peut aboutir ainsi ne permet plus guère de prévoir ce que donnera l'hérédité dans le cas concret pour lequel on est consulté.

L'expérimentation, au contraire, semble se présenter avec des caractères qui en rendent les conclusions très précises. Elle permet, en effet, de dissocier les divers facteurs physiologiques qui peuvent entrer en jeu dans l'hérédité, de les faire agir chacun à leur tour, d'en varier l'intensité. Par des raisonnements qui tiennent compte de ces variations concomitantes on espère arriver à préciser le mécanisme du phénomène.

Mais pour expérimenter ainsi, à main armée pour ainsi dire, le biologiste ne peut s'adonner qu'à la série animale.

Il faut cependant rendre hommage à ceux qui ont eu la patience de poursuivre des expériences sur des générations et des générations de souris ; mieux encore, sur des séries astronomiques de familles de mouches du vinaigre, la *Drosophila*. Bien plus encore faut-il admirer l'habileté expérimentale de ceux qui, sous le regard du microscope, arrivent à réaliser de délicates opérations

chirurgicales sur des embryons, voire sur des œufs, tel celui de grenouille ou celui d'oursin [1].

Certes, le biologiste pourra être sûr des conclusions qu'il apporte concernant l'hérédité chez les souris blanches ou chez les mouches du vinaigre. Mais comment inférer de l'animal à l'homme, sans faire aussitôt un saut dans l'inconnu ?

Nous touchons là un des problèmes les plus difficiles concernant la méthode des sciences. Nous l'avons esquissé ailleurs [2]. Retenons ici que ce n'est que par analogie que l'on peut conclure de l'animal à l'homme, car chez ce dernier le principe vivifiant est spirituel et la physiologie de l'homme ne se limite pas au fonctionnement d'organes et de systèmes destinés à entretenir la vie, mais s'étend à un organisme qui n'atteint son vrai rôle que dans la mesure où il sert à la vie de l'esprit.

Il faudrait donc pouvoir expérimenter sur l'homme.

A première vue, cela est impossible, tant nous avons laissé s'établir une confusion entre expérimenter et intervenir artificiellement dans la trame des phénomènes. Mais au sens vrai du mot, au sens que lui a donné Cl. Bernard, expérimenter c'est observer pour vérifier une hypothèse. Dès que l'observateur ne se contente plus de regarder, mais qu'il cherche à vérifier si les faits dont il est le témoin, même passif, confirment ou détruisent l'hypothèse qu'il a formulée, il expérimente.

Dans ce sens-là, il est vrai de dire que, non seulement le médecin peut expérimenter sur l'homme, mais, bien plus, qu'il expérimente toujours. Formuler un traitement, c'est en réalité condenser en quelques lignes tout un monde d'hypothèses ; et l'observation ultérieure du patient, sa guérison ou son aggravation constituent une expérimentation.

Mais ici, comme plus haut pour l'observation, on peut toujours se demander si un seul fait, même bien constaté, suffit à entraîner la conviction. On retrouve alors le même désir d'en appeler à la vérification par la multiplication des expériences. Mais on risque par là même de retomber dans la confusion des témoignages discordants.

III. — Ce qui est hors du domaine de l'hérédité

Ces considérations paraîtront peut-être à quelques lecteurs nous éloigner du sujet. Elles nous ont, au contraire, semblé indispensables pour que l'on ne soit tenté ni de sous-estimer l'effort des biologistes et d'être ainsi conduit à ne pas tenir compte de leur avis, ni d'attribuer une valeur de certitude à ce qui souvent n'est encore qu'hypothèse de travail.

Nous sommes maintenant en mesure d'aborder le problème même que posait le correspondant de l'*Ami*, et qui porte essentiellement sur *la transmission héréditaire des maladies*.

Les généticiens modernes mettent à part de l'étude de l'hérédité des maladies, les défectuosités, les anomalies, les maladies pré-natales, les blastotoxies.

Il faut ici dire quelques mots sur ces différents points.

a) Sur les défectuosités et anomalies nous citerons quelques exemples que nous emprunterons à Thomson :

« Sir William Turner cite un cas assez frappant où un raccourcissement, ou un développement imparfait de l'os métacarpien de l'annulaire de la main gauche se retrouvait chez 6 générations, peut-être même 7, et était transmis alternativement des mâles aux femelles de la famille.

Plusieurs des membres d'une famille de Pensylvanie, citée par Farabee, avaient deux jointures au lieu de trois aux doigts et orteils, comme au pouce et au gros orteil. Les individus normaux avaient des enfants normaux, même en cas de mariage entre cousins germains. Les membres anormaux épousèrent des individus normaux, et les 14 familles se reproduisirent en engendrant 33 individus normaux et 36 anormaux, nombre bien proche de l'égalité.

Avec les défectuosités de parties, nous pouvons comprendre les imperfections dues à un arrêt du cours normal du développement à des stades divers, peut-être par suite d'une nutrition non appropriée, peut-être à cause de ce que nous devons appeler très vaguement « un défaut de vigueur de développement ». Le bec de lièvre est constitué par la persistance d'une condition normale transitoire, et la fissure de la voûte palatine est dans le même cas. Hutchinson cite 10 cas de bec de lièvre dans une famille de 20 individus.

On attribue à des inhibitions ou perturbations durant la vie pré-natale, diverses autres anomalies, comme la fissure de la voûte palatine, les fistules cervicales (persistance de traces de fentes branchiales), le spina bifida, diverses particularités des yeux et des dents, et ainsi de suite. Ces anomalies se reproduisent quelquefois avec fréquence dans la même famille. Mais il semble que l'héritage réel consiste en une insuffisance de la puissance de développement accentuée par des défectuosités de nutrition de la part des mères, pendant la gestation.

Il en est de même des multiplications qu'à l'égard des défectuosités. On connaît des cas de polydactylisme à travers six générations d'une même famille. Bédart cite le polydactylisme quadruple des mains et des pieds à travers trois générations, chez une famille du Périgord. Lucas cite le cas d'une famille espagnole présentant 40 cas de polydactylisme, et Pline parle de familles similaires dans l'ancienne Rome. »

b) Il faut faire une place à part aux maladies pré-natales. On ne peut pas dire, en effet, sans fausser la vérité, qu'elles soient du domaine de l'hérédité. L'œuf fécondé avait toutes les qualités pour que l'être qu'il deviendrait fût parfaitement normal ; une maladie qui le frappe durant sa vie intra-utérine peut bien manifester sa malfaisance dès la naissance, il ne faut cependant pas parler d'hérédité :

« De récentes expériences embryologiques ont montré de façon absolue que certains types de monstruo-

[1] Je ne saurais trop recommander à ceux qui veulent voir à l'œuvre les savants modernes, la lecture d'ouvrages, passionnants entre tous, comme celui de Brachet, *La vie créatrice des formes* (15 f. ; Paris, Alcan, 1927), ou celui du professeur Max Aron, de Strasbourg, *Vie et reproduction* (in 8 de 366 p., 38 f. ; Paris, Masson et Cie, 1929).

[2] Questionnaire placé en tête du programme annuel du Groupe lyonnais.

sité peuvent être aisément provoqués artificiellement, en soumettant l'ovule en développement à des secousses, des changements de température, des injections de substances diverses, et ainsi de suite, et, bien que ces expériences aient trait surtout à des oiseaux, des amphibies, des poissons, et d'autres animaux inférieurs, il y a tout lieu de croire que des facteurs analogues peuvent opérer occasionnellement sur des mammifères. Ainsi la pression des tractus amniotiques peut séparer en deux un membre en formation et causer ainsi une mutilation. Tous ces cas sont équivalents à certains accidents de la vie ultérieure ; ils ne constituent nullement des manifestations héréditaires, et il n'y a aucune preuve montrant qu'ils aient aucun effet sur l'hérédité. » (Thomson, p. 273).

c) Il faut aussi distinguer la transmission directe, par contagion, d'une maladie des parents aux enfants, de la véritable hérédité pathologique.

Ces infections (transmission de germes pathogènes) ou ces intoxications (transmission de poisons microbiens ou chimiques, autogènes ou exogènes) sont désignées sous le nom de *blastotoxies*.

Un exemple concret fera bien comprendre en quoi elles diffèrent de l'hérédité proprement dite.

Un père engendre dans le temps même où il est porteur de lésions syphilitiques contagieuses. Il contamine sa femme, mais contamine aussi l'enfant qui naîtra de leur union. Celui-ci présentera à la naissance des lésions cutanées très caractéristiques et des altérations graves des viscères les plus importants. On aura le cas type de ce qu'on appelle « hérédo-syphilis ». Mais, à vrai dire, il y a là bien moins hérédité d'une maladie que transmission directe, contamination directe, comme en cas de transmission de la maladie d'adulte à adulte.

Les choses se passent presque de la même façon que si l'on inoculait expérimentalement un organisme avec une culture du microbe pathogène, en l'espèce un parasite de l'ordre des spirochètes, le tréponème. L'inoculation se fait sur l'embryon et, en raison de cette date de la contamination, les symptômes pathologiques prennent chez l'enfant un caractère tout particulier : c'est le tableau clinique de l'hérédo-syphilis.

Mais, du fait que l'inoculation a eu lieu en même temps que la conception, il ne s'ensuit pas qu'il faille confondre ces formes cliniques avec l'hérédité.

Supposons au contraire que la conception se fasse à un moment où le parent syphilitique n'est pas en phase contagieuse, mais qu'il présente à l'intérieur de son organisme, fixée sur quelque viscère, le foie par exemple, ou sur l'aorte, etc., une altération pathologique qui est comme la signature du mal ancien. Dans ce cas, l'enfant conçu à ce moment-là ne présentera pas les symptômes groupés plus haut sous le nom d'hérédo-syphilis. Il présentera une maladie qui pourra être considérée comme l'héritage du parent malade.

On voit ainsi très nettement la différence entre les blastotoxies et l'hérédité proprement dite. Faute de faire cette distinction, le problème, déjà difficile à résoudre, est encore plus embrouillé [1].

Ainsi la transmission du virus syphilitique lors de la procréation est à distinguer de l'hérédité de maladies paternelles dues à la syphilis.

La même dissociation est à faire entre l'intoxication directe de l'embryon, au moment de sa conception, par des parents en état d'ivresse, laquelle d'ailleurs peut être tout à fait accidentelle [2], et la transmission des tares organiques que l'alcoolisme chronique aura installées chez les parents.

Il en est encore de même en ce qui concerne la tuberculose.

Il faut distinguer ce qui est transmission directe, inoculation, — blastotoxie, pour dire le mot technique, — et ce qui serait hérité de tares organiques ou psychiques dues chez les parents à la tuberculose [3].

IV. — Maladies familiales

Ainsi le premier coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur les travaux contemporains nous permet de conclure que, — s'ils isolent sous le nom de blastotoxie des infections directes, des inoculations franches, — ils admettent que des tares pathologiques, installées chez les parents, consolidées en quelque sorte, incorporées pourrait on dire à leur organisme, sont transmissibles par hérédité.

On arriverait ainsi à la notion de maladie familiale, ainsi que les appelait Charcot.

J'emprunte à l'article cité du Dr Mac-Auliffe les détails suivants :

[1] Disons d'un mot, pour ceux de nos lecteurs que la question intéresserait, que c'est surtout aux travaux du criminalogiste belge Dr Vervaeck (*L'importance des blastotoxies dans l'origine des dégénérescences et leur intérêt en anthropologie criminelle*, dans le *Bulletin de la Société d'étude des Formes humaines*, nos 1 2 ; 1929) que l'on doit la connaissance des blastotoxies. Je renvoie au résumé excellent qu'en a donné le Dr Léon Mac-Auliffe dans le chapitre « Hérédité et pathologie » de notre livre *Hérédité et races*, cité au début de cet article.

[2] On connaît le mot terrible d'un père qui avait engendré un fils idiot et qui confessait au Dr Combe, de Lausanne : « Ce fut le seul jour de ma vie où je m'enivrai. »

[3] Peut-être nos lecteurs seront ils intéressés par quelques détails à ce sujet.

La question de la transmission directe, somme toute, de l'inoculation de la tuberculose de la mère à l'enfant, a été entièrement renouvelée dans ces toutes dernières années.

D'une part, en effet, les bactériologistes ont constaté qu'il y a des « formes filtrantes du bacille de Koch ». L'agent microbien de la tuberculose aurait ainsi, à côté de son aspect habituel décelable au microscope, une forme où il est invisible même à l'ultramicroscope et où il passe à travers les filtres aux pores les plus minimes.

La question est de savoir si ces virus filtrants, qui peuvent passer de la mère à l'embryon, ne sont pas infectants.

A ces constatations expérimentales, il faut ajouter celles que fait, au nom de la clinique et de l'épidémiologie, le savant lyonnais M Auguste Lumière, dans un livre d'emblée célèbre (*Tuberculose, contagion, hérédité*, Lyon, Desvignes et Cie, 1931). Reprenant de fond en comble le problème de la contagion et de l'hérédité de la tuberculose, il remet en lumière la notion d'hérédo-tuberculose. Le mot dit assez, par analogie avec hérédo syphilis, qu'il s'agit de « transmission de la maladie aux descendants, » — blastotoxies, dirait Vervaeck.

« Ces maladies sont dites familiales :

1° parce qu'elles frappent habituellement de nombreux sujets d'une même famille, et se répètent dans celle-ci, avec une fréquence, variable d'ailleurs, pendant plusieurs générations successives ;

2° parce qu'elles possèdent dans ces familles une symptomatologie propre et une évolution presque analogue chez les individus atteints ;

3° parce qu'elles sont la conséquence de tares originelles dont le développement s'effectue, ou plutôt paraît s'effectuer, indépendamment de toute action extérieure, suivant le développement général du corps tout entier.

Les tares se transmettent alors, comme les dons du reste, à la manière des « gènes » suivant la loi de Mendel. Leur évolution héréditaire est celle des caractères normaux.

On cite parmi ces maladies familiales soumises à des influences proprement héréditaires : l'atrophie musculaire progressive, l'hématurie familiale, la dégénérescence familiale des corps striés du cerveau, la tachycardie paroxystique essentielle héréditaire, les malformations des mains (sexdigitisme) et des pieds, l'hypophalangie (deux phalanges à chaque orteil au lieu de trois), la luxation congénitale de la hanche (phénomène des plus fréquents), l'atrophie héréditaire essentielle du nerf optique, certaine hémophilie, la telangiectasie hémorragique familiale, qui se caractérise par des hémorragies buccales ou nasales profuses dues à l'existence de petites tumeurs vasculaires des muqueuses assez comparables aux *nævi*, petites tumeurs héréditaires elles aussi et qui, dès l'antiquité, ont paru posséder un tel caractère de transmission, qu'elles ont donné leur nom à des familles entières, les Pisi, les Lentuli, les Cicéron.

Ces maladies héréditaires ont parfois le caractère mendélien de la dominance chez les hybrides, c'est-à-dire qu'elles modifient ou semblent modifier (car dans une proportion élevée il n'y a que des occultations des autres caractères qui restent latents) la majorité des produits de la génération qui prennent ainsi un aspect particulier toujours identique.

D'autres caractères morbides semblent dominés, affectent le caractère récessif et ne réapparaissent que si le hasard des générations fait se rencontrer deux cellules sexuelles mâle et femelle, porteuses de ces facteurs, en général dominés.

On a établi — un peu trop hâtivement peut-être — des listes de maladies familiales à caractères mendéliens dominants, comme la chorée de Huntington, l'héméralopie ou cécité nocturne, étudiée par Truc sur 10 générations : 2.437 sujets dont 134 atteints.

Quelques signes morbides auraient au contraire un caractère récessif, la rétinite pigmentaire et l'albinisme. Je fais d'ailleurs toutes réserves pour ce dernier caractère, susceptible de réapparaître, d'après mes observations, par la simple union avec un conjoint syphilitique sans albinisme ancestral susceptible d'être décelé au cours de 8 générations.

Certaines maladies sont liées au sexe, suivant l'expression anglo saxonne, telle certaine hémophilie (celle du dernier tsarevitch, par exemple), la névrite optique héréditaire qui se transmettent par les femmes, mais ne touchent que les hommes ; ou encore, d'après mes propres observations, certaines formes de cancer qui n'atteignent au contraire dans une même famille que les femmes, et chez celles-ci que le sein, laissant indemnes les hommes. »

On doit à un éminent généticien, M. Guyenot, professeur à la Faculté des Sciences de Genève, un tableau très classique, dans lequel s'opposent la colonne des maladies et malformations dominantes et celle des affections récessives. Nos lecteurs le trouveront dans l'article du Dr Mac-Auliffe.

V. — Hypothèses de Mendel

Ce n'est pas la place ici d'expliquer même sommairement la question du mécanisme de l'hérédité suivant l'hypothèse mendélienne. Cependant nos lecteurs ont peut-être été étonnés par quelques-uns des mots des pages précédentes. Que l'on me permette donc de rappeler l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour comprendre la suite de cette étude [1].

On sait que Gregor Johann Mendel qui naquit en 1822, en Silésie autrichienne, était le fils de paysans aisés. Il devint prêtre en 1847, et étudia la physique et les sciences naturelles à Vienne de 1851 à 1853. Puis il retourna à son cloître et devint professeur à la Realschule à Brünn. Sa marotte était de faire des expériences d'hybridation sur les pois et les autres plantes du jardin du monastère dont il devint enfin le supérieur. A part deux mémoires, l'un sur les pois, l'autre plus court, sur les Hieracium, et quelques observations météorologiques, il ne paraît pas avoir beaucoup publié. Mais si ses publications sont en petit nombre, elles sont toutefois de la plus haute importance. Mendel mourut en 1884.

Ce que recherchait Mendel, c'était la loi de la transmission héréditaire chez les hybrides, et comme sujet d'expérience il fit choix du pois ordinaire (Pisum sativum). Il faut, disait-il, que les plantes en expérience possèdent des caractères constants de différenciation, et que chez elles la pollenisation artificielle soit facile ; il faut que les hybrides soient féconds, et qu'on puisse les protéger aisément contre le pollen étranger. Les pois satisfaisant à ces conditions, Mendel choisit 22 variétés ou sous-espèces qui restèrent constantes pendant les 8 ans que dura l'expérimentation. Qu'on les appelle espèces, sous espèces ou variétés, il importe peu : affaire de commodité ; de toute façon les noms Pisum quadratum, saccharatum, umbellatum, etc..., représentent des groupes d'individus similaires reproduisant le type quand la reproduction se fait intense. On notera que ces pois présentent l'avantage particulier, au point de vue expérimental, de l'autofécondation habituelle, dans l'Europe du Nord, tout au moins.

En étudiant les différentes formes de pois, Mendel leur trouve 7 caractères différents, à savoir :

1° La forme des graines mûres : arrondies avec rides superficielles ou nulles ; et angulaires à rides profondes ;

2° La couleur des matières de réserve des cotylédons : jaune pâle, jaune vif, orangé, vert ;

[1] Ceux qui voudraient approfondir la question trouveront de bons exposés soit dans le chapitre « L'Hérédité. Mécanisme de l'hérédité mendélienne, » dû à M. Létard, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon, soit dans le chapitre « Les problèmes de la détermination du sexe » dû au Dr Bonnet, docteur ès-sciences, chargé de cours à l'Université de Lyon, dans *Questions relatives à la sexualité* (Editions des Laboratoires Lumière, 1929), soit dans le livre déjà cité de Thomson.

3° La couleur des enveloppes des graines : blanche comme chez la plupart des pois à fleurs blanches ; ou grise, gris-brun, brun-cuir, avec ou sans taches violettes, et ainsi de suite ;

4° La forme des gousses mûres : simplement distendue ou à constrictions ; ou ridée ;

5° La couleur des gousses non mûres : vert clair ou foncé, ou jaune vif, cette couleur étant en corrélation avec celle de la tige, des nervures des feuilles et des fleurs ;

6° La position des fleurs, axiale ou terminale ;

7° La longueur de la tige élevée ou naine.

Résultats de Mendel : la loi de dominance. — Ayant défini les caractéristiques différenciant ces variétés, Mendel croisa celles-ci entre elles, étudiant un caractère après l'autre. Ainsi le pollen d'une variété à graine ronde était porté sur le stigmate d'un pois de la variété à graine anguleuse : les étamines de la fleur artificiellement fécondée étant, naturellement, supprimées avant leur maturité. Il en fut de même sur toute la ligne.

Quel fut le résultat de cette opération pour la descendance hybride ou croisée ? On constata chez celle-ci la présence de l'un des caractères opposés, à l'exclusion totale ou quasi-totale de l'autre. Il ne se présenta pas de formes intermédiaires. Mendel donna au caractère qu'il voyait prévaloir le nom de dominant ; celui qui était supprimé ou paraissait tel, reçut le nom de récessif. Et le premier résultat important fut que par la fécondation d'une plante ayant le caractère dominant par une autre plante ayant le caractère récessif on obtenait des produits ressemblant tous à celui des deux parents qui possédait le caractère dominant. Pour abréger, appelons les parents D et R : le premier résultat s'exprime de la façon suivante : D×R=D.

Le résultat de l'hybridation est une génération F' pareille au parent dominant, pouvant être représentée par le symbole D (R) puisqu'elle porte en elle-même la possibilité d'engendrer une progéniture ayant le caractère récessif ; ce qui veut dire que le caractère récessif subsiste latent dans l'hérédité.

Lorsque ces D (R) se reproduisent entre eux (dans le cas des pois c'est par autofécondation) ils donnent des produits F 2 dont une partie ressemble au parent récessif — dans la proportion de 1 — et une partie au dominant dans la proportion de 3. Se reproduisant entre eux, ceux qui ressemblent au récessif reproduisent leur type et donnent une lignée de purs récessifs. Ceux qui ressemblent au dominant sont en apparence tous semblables : mais leur histoire ultérieure montre qu'ils peuvent être divisés en un groupe qui reproduit le type dominant, et un autre qui se comporte comme la première génération d'hybrides, c'est-à-dire qui donne à la fois des formes semblables à celles du dominant, et de purs récessifs. Les deux groupes se présentent dans la proportion de 1 à 2 [1].

[1] D'après Thomson, p. 318 et s.

VI. — Maladies et caractères acquis

Les caractères dont les lois de Mendel expliquaient la transmission, sont des caractères profondément liés à la nature même de l'espèce considérée. Mais le problème qu'il convient maintenant d'aborder est de savoir si des caractères acquis accidentellement au cours de la vie individuelle d'un représentant de l'espèce, se transmettent à ses descendants ; telles seraient, par exemple, des amputations renouvelées de générations en générations (nous choisissons à dessein cet exemple de la circoncision chez les Juifs). De toute évidence la maladie est un caractère acquis : est-ce que l'affection accidentelle dont je suis la victime disparaît avec mon individu, ou bien va-t-elle s'incorporer si étroitement à tout mon être qu'elle marquera les cellules mêmes par lesquelles je transmets la vie ?

Les mots mêmes *germen*, *soma*, par lesquels le célèbre biologiste de Fribourg, Weisman, a caractérisé ce qu'on pourrait appeler les deux chairs, schématisent clairement le problème.

Il serait fort intéressant, là encore, de souligner l'importance de l'espèce de révolution scientifique que fit Weisman, en 1883, quand il exposa son *Essai sur l'hérédité* quand on lui remit la charge de vice-recteur de l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Force nous est de renvoyer nos lecteurs au chapitre magnifique (ch. II) que le professeur L. Cuénot, de la Faculté des Sciences de Nancy, a donné dans le livre *Hérédité et races* sous le titre : « Hérédité des caractères acquis. »

Très suggestifs aussi sont les chapitres : « Transmission des caractères acquis » et « Hérédité et maladies » du livre de Thomson.

De l'ensemble des travaux de Weisman et de ses élèves, il semble bien résulter qu'aucun caractère acquis n'est transmissible par l'hérédité. Des expériences innombrables et fort ingénieuses ont été faites. On nous permettra d'en citer une, parce qu'elle montre combien il est difficile d'expérimenter et de conclure en cette matière.

« Deux psychologues de Philadelphie, Bentley et Griffith, ont fait une expérience consistant à faire tourner des rats, pendant un temps très long, dans des cages circulaires animées d'un mouvement de rotation, à raison de 60-420 tours par minute, dans le sens des aiguilles d'une montre pour les uns, dans le sens contraire pour les autres. Les sujets essayaient tout d'abord de réagir contre ce mouvement — comme nous le faisons sur un manège ou sur un bateau qui commence à rouler au début d'une traversée. Ils finirent cependant par s'accommoder à leur demeure tournante ; ils mangeaient, dormaient et jouaient tout comme nous agissons sur notre globe terrestre en mouvement dans l'espace. Certains d'entre eux endurèrent de 6 à 80 millions de révolutions, ce qui représentait une période de rotation de 2 à 18 mois. Ils en souffraient cependant, car, une fois libérés, on les vit longtemps chercher à se réadapter à un milieu plus terre à terre, comme nous le faisons en quittant le bateau agité ou le manège tourbillonnant. Certains d'entre eux manifestèrent de graves troubles de locomotion, dépérirent et moururent. D'autres se remirent, ils paraissaient normaux, mais quelques mois plus

tard, on remarqua des désordres dans leurs mouvements locomoteurs et oculaires qui, fait intéressant à noter, différaient suivant le sens de la rotation à laquelle ils avaient été soumis. On laissa certains des sujets ainsi affectés s'accoupler entre eux ou avec des sujets normaux, et les résultats furent assez surprenants.

Griffith constata que les rats appartenant à des familles ayant eu une longue expérience de l'existence rotatoire fournissaient une proportion importante d'individus déséquilibrés, bien que ceux-ci fussent élevés normalement. En outre, le type de déséquilibre manifesté par ces descendants correspondait précisément à celui amené chez les ancêtres par la rotation à gauche ou à droite.

Mais Detlefson fait à ce sujet des observations qui montrent combien la prudence est nécessaire. On avait remarqué que les expériences précédentes étaient liées à une mortalité élevée ainsi qu'à l'apparition de graves troubles de l'oreille. Detlefson attire l'attention sur le fait que la rotation anormale a pu affecter le labyrinthe de l'oreille et le rendre susceptible à l'invasion microbienne. Il pourrait y avoir une inflammation du labyrinthe due à un microbe pathogénique transmissible à la progéniture par contact direct. De plus, on ne peut guère attendre de parents gravement infectés qu'une progéniture de moindre résistance. Detlefson se procura vingt rats souffrant de troubles « spontanés » du labyrinthe survenus sans traitement par rotation et constata que ces sujets présentaient aux essais des réactions analogues à celles des descendants des rats tournants de Griffith. Les essais accusèrent deux types de mouvements de la tête et des yeux correspondant à ceux manifestés par les descendants des rats ayant tourné à droite et à gauche lors des expériences du psychologue. Ainsi il est possible que la rotation des rats ait entraîné de nombreux cas d'inflammation de l'oreille, et il est reconnu que des écoulements auriculaires ont été fréquemment observés. Il se peut donc que les manifestations montrées par les descendants aient eu pour cause une infection et non la transmission d'un caractère acquis dans le sens strict du terme. »

Si la question est déjà complexe lorsqu'il s'agit d'un caractère sur lequel on a pu agir par l'expérimentation, elle est presque insoluble quand on porte son attention sur les maladies. Il suffit de réfléchir une seconde au monde de choses que nous englobons sous le nom de « maladies » pour deviner qu'il n'y aura pas *une* réponse, mais bien d'innombrables réponses au problème de leur transmission héréditaire. Thomson fait remarquer, entre autres difficultés, que réapparition n'équivaut pas à hérédité. Il spécifie, comme nous l'avons fait plus haut, que l'infection pré-natale n'est pas de l'hérédité.

Et à la question précise, page 251 : « Une maladie peut-elle être transmise ? » il déclare : « Peut-être convient-il mieux de répondre par la négative. » Et il poursuit :

« Une maladie, dit Martius, n'est pas une entité, ni un caractère, mais un processus, un processus anormal, nuisible à l'organisme, qui est mis en branle par une « causa externa et suit son cours dans quelque partie du corps. » Ce processus n'est pas transmis, mais sa potentialité se trouve impliquée dans quelque particularité de l'organisation du plasma germinal. Dans le sens donné en biologie au mot hérédité, il n'y a pas de maladies héritées. Elles peuvent être en cours avant que la descendance vienne au monde, mais comme telles, elles ne sont pas héritées.

A l'affirmation de Martius, on objectera aussitôt le cas de l'hémophilie, qui est certainement héritable. Mais l'hémophilie n'est pas une maladie. L'individu se porte très bien en effet jusqu'à ce qu'il reçoive une blessure. Il peut y avoir quelque faiblesse dans les parois de ses vaisseaux sanguins qui les rend particulièrement vulnérables, il peut y avoir quelque obscure particularité du sang qui l'empêche de se coaguler, de sorte que l'hémorragie, provoquée même par une très légère blessure, peut être extrêmement persistante. Mais il n'y a pas de maladie, si nous entendons par maladie un processus anormal. Ce qui est hérité, c'est une particularité du système nerveux, ou plutôt, nous devrions dire par une définition négative que quelque partie de l'héritage normal (quelque « déterminant » selon la terminologie de Weisman) se trouve manquer chez les hémophiles.

Une particularité innée du système nerveux, commençant comme variation germinale, peut sous l'influence de conditions appropriées d'excitation ou de non excitation se manifester sous forme de maladie, telle que certaines formes de paralysie. Une particularité innée du système musculaire, provenant d'une variation germinale, peut de même, si elle est soumise à certaines conditions appropriées d'excitation ou de non excitation, se manifester sous forme de maladie, telle que l'atrophie musculaire progressive. De même quelque particularité innée du canal alimentaire, une variation, qui n'est pas en elle-même une maladie (par exemple de la simple achylie gastrique) peut, sous l'influence de conditions appropriées, donner naissance à une maladie. De même la phtisie n'est pas héritée comme telle ; ce qui est hérité c'est une prédisposition à une dégénérescence caséeuse des tissus, et à des processus connexes.

Ainsi, bien que cela puisse paraître de la pédanterie et que nous risquions de n'être pas compris, en nous plaçant à un point de vue biologique, nous sommes tentés, d'accord avec l'autorité biologique citée plus haut, de dire qu'il n'y a point de maladies héritées. »

Il y a lieu de considérer maintenant ce que les biologistes appellent des mutations. Ce sont des variations d'origine germinale.

« Toutes les variations héréditaires, dit Cuénot, qu'elles soient utiles à l'être, indifférentes, nuisibles ou même parfois mortelles, sont des mutations ; elles sont parfois extrêmement petites et portent sur un détail infime, tel qu'une verrue ou une différence insignifiante de teinte, et parfois elles modifient grandement le type de l'espèce, comme l'albinisme, le mélanisme ou les monstruosités compatibles avec la vie.

On les reconnaît comme mutations parce qu'elles apparaissent brusquement et sont donc imprévisibles, sans intermédiaire avec le type normal de l'espèce, sont rares, n'ont aucune relation évidente avec une influence extérieure, et enfin s'héritent suivant des règles précises. »

On sait que c'est au professeur Hugo de Vries que l'on doit la notion de mutation :

« En 1886, de Vries commença à chercher autour d'Amsterdam quelque plante qui paraîtrait d'humeur à varier, si l'on peut ainsi parler. Il essaya plus de 100 espèces, les cultivant longuement, mais toutes se montrèrent d'un conservatisme désappointant. Il semblait que toutes les espèces autour d'Amsterdam fussent dans un état immuable. Il se peut, comme Weisman en émit l'idée dans un de ses premiers essais évolutionnistes (1872) que dans la vie de l'espèce des périodes de constance alternent avec des périodes de changement. L'historien a souvent fait une remarque analogue en ce qui concerne l'humanité.

Au cours de ses promenades autour d'Amsterdam, de Vries rencontra un champ de pommes de terre

abandonné à Hilversum. Ce champ devait devenir pour lui un vrai trésor. Car il y trouva la plante mutable qu'il cherchait depuis longtemps, l'œnothère de Lamarck. Comme l'Œnothera biennis et l'Œ. muricata, l'Œ. lamarckiana qui surpasse celle-ci pour les dimensions et la beauté des fleurs, venait probablement d'Amérique où elle est indigène. Elle s'était probablement « échappée » d'un jardin à Hilversum en 1875 environ et durant les dix années suivantes elle s'était répandue par centaines dans le champ. Elle s'était montrée très prolifique, dans son état de liberté, mais ce n'est pas là ce qu'elle offrait de plus intéressant.

Son grand intérêt était dans son aptitude à changer. Elle avait, pour ainsi dire, énormément vécu durant sa liberté. Presque tous ses organes variaient, comme entraînés par la marée inquiète de la vie. Elle manifestait de petites fluctuations de génération en génération, elle présentait des spores extraordinaires, fasciation et formation d'urnes ; elle témoignait d'hésitation quant à la durée qu'elle entendait vivre, car si la plupart des pieds étaient bisannuels, beaucoup étaient annuels, et quelques-uns trisannuels. Bref on y voyait ce qu'on ne peut guère appeler que l'élaboration de nouvelles espèces.

Il est possible que cette multiplication abondante dans un milieu nouveau ait eu quelque rapport avec l'apparition dans la mutabilité.

En 1887, un an après la découverte du champ de pommes de terre, de Vries découvrit deux formes nouvelles bien définies, l'une à style court, Œ. brevistylis et une belle variété à feuilles lisses Œ. lævifolia distinctes de la forme mère Œ. lamarckiana par de nombreux détails. Il les considéra comme deux « espèces élémentaires »[1] et les soumit immédiatement à l'une des épreuves cruciales en cherchant si elles se reproduiraient elles-mêmes. Il constata que les produits étaient identiques aux générateurs : des œufs fécondés par le pollen de la même espèce, il naquit des formes similaires. Aucune de ces deux formes n'était représentée dans les herbiers de Leyde, Paris ou Kiew ; aucune n'avait été décrite dans les travaux sur les Onagrariées. Elles semblaient nettement nouvelles. Il est intéressant de noter qu'en 1887 il y eut peu d'exemples de ces deux nouvelles espèces élémentaires et que chacune d'elles n'a paru que sur une partie isolée du champ. L'impression était que chacune était née par mutation soudaine d'un individu.

Le chapitre suivant dans cette étude célèbre, commence avec le transfert d'échantillons des formes nouvelles, et de la souche ancestrale, en partie sous forme de plants, et en partie sous forme de graines, du champ de pommes de terre d'Hilversum au jardin botanique d'Amsterdam.

Les trois lignées donnèrent en culture naissance à plusieurs milliers d'individus qui se reproduisirent identiques à eux-mêmes selon certaines lignes, et pourtant engendrèrent d'autres formes nouvelles. Bref, de Vries avait trouvé une plante en voie d'évolution. La prédisposition à la mutabilité — qui reste un mystère — était présente. De Vries lui donna libre cours et comme premier jardinier, il eut le plaisir de donner des noms aux créations nouvelles qui naissaient devant lui. De chacun de ces trois échantillons sortirent plusieurs groupes distincts qu'on eût considérés comme des espèces distinctes si on les avait rencontrés à l'état de nature. Mais le caractère le plus intéressant fut la soudaineté apparente de l'origine des formes nouvelles. Elles semblaient naître par sauts et bonds, par à-coups organiques : c'étaient des exemples de ce que de Vries a nommé la mutation. » (Thomson, p. 88-90).

[1] Par « espèce élémentaire », il faut entendre simplement un groupe d'individus qui se ressemblent entre eux et diffèrent d'autres groupes par un certain nombre de caractères, normalement constants à travers les générations successives.

Nous avons tenu à citer ce long passage de Thomson non seulement pour l'importance qu'il a dans le problème présent, mais à cause de son intérêt dans la question plus vaste des méthodes du savoir humain.

Très couramment les livres consacrés à l'hérédité des maladies font allusion soit à la transmission des caractères acquis, soit à la mutation. La majorité des auteurs conclut que ces modifications brusques dans l'hérédité, loin d'aller du *soma* au *germen*, sont parties du *germen* pour modifier le *soma*. Leur origine reste mystérieuse : il faut s'en tenir cependant actuellement à cette explication.

« Au sujet des soi-disant « maladies nerveuses acquises », dit Thomson, je citerai de nouveau feu D. J. Hamilton. « Possédons-nous quelque preuve cruciale qu'une maladie mentale puisse être provoquée par des agents extérieurs, tels par exemple que l'abus de l'alcool, chez une personne exempte de toute tare ancestrale, et que cette maladie ainsi provoquée puisse être transmise à travers plusieurs générations ? Mon impression est que nous n'en possédons point... Autant que j'en puis juger, je pense que dans toute forme de dérangement mental, et plus que dans toute autre forme de maladie, nous avons affaire à une particularité héritée, ou variation, variation qui a pu se produire chez un ancêtre éloigné, et rester endormie pendant des générations, mais qui se manifeste inévitablement sous certaines conditions de stimulation externe inusitée, et qui n'est à aucun égard liée étiologiquement à cette stimulation ou nécessitée par elle. Le substratum qui conditionne la particularité mentale est semblable à celui qui conditionne la prédisposition à la tuberculose ou à la goutte, et peut probablement être rapporté à quelque vice dans le métabolisme, excité peut-être par une tendance à la dégénération dans les cellules nerveuses du cerveau, ce qui est alors à un haut degré héréditaire. » (Thomson, p. 250).

Retenons pour finir cette conclusion du professeur Cuénot[1] :

« Chaque développement nous apparaît comme une refonte, une remise à neuf pour ainsi dire ; l'organisme nouveau qui naît, issu de deux germens additionnés, est débarrassé de toutes les tares acquises par ses parents au cours de leur vie, ce qui est fort heureux ; il est vrai que, comme contre partie, il ne possède pas non plus les acquisitions utiles. Une lignée d'hommes peut apprendre l'anglais pendant des milliers de générations ; les enfants de la dernière n'auront pas plus de dispositions à apprendre l'anglais que ceux de la première, et, bien entendu, ils ne sauront pas plus l'anglais qu'au début. Les effets de l'éducation ne sont pas transmissibles ; il faut recommencer à chaque coup, parce que chaque fois l'organisme est remis à neuf[2]. »

[1] On sait toute l'importance que les philosophes, comme J. Chevalier dans son livre *L'Habitude*, ou Bergson dans son livre *Les deux sources de la croyance en Dieu*, ont attachée aux conclusions du professeur Cuénot

[2] *Hérédité et races*, p. 46.

VII. — Maladies mentales

Ce qui serait hérité, ce serait une prédisposition à la maladie. Ainsi l'alcoolique chronique donnerait naissance non point spécifiquement à un dypsomane, mais à un faible d'esprit qui, s'il ne reçoit pas une forte éducation, s'il ne bénéficie pas d'une cure de restauration mentale et morale, mais au contraire rencontre l'occasion de boire, deviendra alcoolique.

De même, dans le domaine si vaste et si embrouillé des maladies mentales, dans lesquelles on a donné les statistiques les plus sombres pour les ravages de l'hérédité, il ne s'agirait que de prédispositions.

Il faut insister ici un peu plus, parce que c'est peut-être en ce domaine qu'on a le plus poussé au noir le tableau de l'hérédité morbide. C'est ainsi que certains auteurs apportent des faits très significatifs et des statistiques terrifiantes.

Des faits, c'est par exemple le cas si souvent cité de la famille Jukes :

« Max Jukes naquit en 1720. Il fut un paresseux et un ivrogne. Parmi ses descendants, 310 moururent dans un hospice, 300 décédèrent pendant l'enfance, 440 souffrirent de maladies vénériennes, 400 devinrent malades ou infirmes par suite de leurs vices, 50 furent d'une immoralité notoire, 7 commirent des meurtres, 60 passèrent en moyenne 12 ans en prison, 130 furent condamnés pour délits plus ou moins fréquents ou plus ou moins graves. Aucun des descendants de Max Jukes ne contribua à la prospérité générale, et, au contraire, on a calculé que cette famille avait coûté à la Société environ 6 millions de francs. Heureusement elle paraît éteinte [1]. »

Soient encore des observations comme celle-ci publiée par le Dr A. Marie [2].

« L'ancêtre malade le plus lointainement connu de la famille D était une femme née en brumaire an VIII, morte démente à l'asile de Navarre (Eure) et dont le frère fut interné.

La fille de cette femme, elle-même aliénée, épousa un aliéné dont naquirent deux filles atteintes d'imbécillité. L'une de celles-ci, internée périodiquement comme sa sœur du reste, accoucha successivement à l'asile de 7 enfants idiots, dont les 4 premiers survécurent ; un mourut en naissant ; les deux derniers enfants étaient des jumelles. »

Soit encore l'observation de la Maison royale d'Espagne :

« L'observation de la Maison royale d'Espagne rapportée par Déjerine, d'après Ireland, est aussi pleine d'intérêt. Cette famille éteinte en 1700 à la mort de Charles II épileptique et aliéné, avait commencé en 1449, par le mariage de Jean II de Castille avec Isabelle de Portugal qui mourut folle. Dans leur descendance directe on trouve Ferdinand le Catholique qui est un mélancolique, au sens psychiâtrique du mot, et Jeanne la Folle, une démente, elle fut enfermée pendant 50 ans au château de Tordecillose. Mariée à Philippe le Beau, elle eut pour fils Charles-Quint. Or, Charles-Quint fut un mystique et un épileptique. Marié lui-même à sa parente Isabelle, Charles-Quint eut un enfant sain, Philippe II. Mais la tare reparaît chez ses petits-fils avec Philippe III qui est fou, et, si le second fils est apparemment sain, de ses deux enfants, l'un Prosper meurt jeune de convulsions et c'est avec le second, Charles II (qui meurt aliéné) que s'éteint la famille.

Il est à remarquer que la branche bâtarde, issue de Charles Quint, ne comporte contrairement à celle issue de son union consanguine avec Isabelle, aucun enfant taré [1]. »

Et l'on arrive à des statistiques comme celle du Dr A. Marie [2] :

« Pour les folies des dégénérés proprement dites, sur 1.226 individus, on trouve les tares familiales mentales dans 62, 12 °/₀ des cas :

13 °/₀ par hérédité paternelle ou maternelle ; 12 °/₀ par hérédité bilatérale directe ; 8 °/₀ dans la fratrie et dans l'hérédité collatérale bilatérale ; 6 °/₀ dans l'hérédité unilatérale maternelle ; 2 °/₀ dans l'hérédité unilatérale paternelle. »

Mais il y a lieu de retenir une remarque faite par le Dr Briand dans l'étude précitée :

« Si nous cherchons maintenant à nous faire une idée de la fréquence avec laquelle l'hérédité se manifeste dans les affections mentales, nous sommes frappés par la discordance entre les chiffres donnés par les différents auteurs. Mairet et Ardin-Delteil ont réuni ces chiffres dans un tableau très complet. Le nombre de cas pour cent dans lesquels l'hérédité a été observée dans les familles d'aliénés, s'échelonne entre 4 °/₀ avec Jarvis sur près de 100.000 malades et 90 °/₀ avec Moreau de Tours et Marcé. Un tel écart ne peut s'expliquer que par une différence de conception tant au sujet de l'hérédité que de l'aliénation mentale. »

C'est qu'il n'est pas facile, en effet, dans l'état actuel de la science, de dire quelle réalité exacte recouvrent nos classifications de maladies mentales. Telles que notre langage rapproche apparaîtront peut-être demeurées fort éloignées l'une de l'autre, et réciproquement.

En outre, en ce domaine surtout, il faut une attention bien aiguisée pour ne pas se laisser aller à juger sur de simples apparences.

On trouve dans Thomson l'étude assez fouillée d'un point bien spécial :

« Il y a certains cas — une petite minorité — qui feraient croire à la transmission héréditaire d'une prédisposition spécifique. Certains récits de désordres nerveux hérités prouvent que le mode d'expression de ceux-ci se trouve reproduit avec une similitude effrayante, bien que probablement dû en partie à la

[1] *Revue philanthropique*, 15 octobre 1910. Le même article signale, par contraste, le cas de la famille Edwards « Jonathan Edwards naquit dans le Connecticut en 1703. En 1900, des recherches permirent de retrouver les traces de 1.394 de ses descendants : 13 furent présidents et 64 professeurs dans les Universités, 60 médecins, 100 prêtres ou pasteurs, 75 officiers des armées de terre ou de mer, 60 littérateurs, 30 juges, avoués ou avocats, 80 fonctionnaires, 3 sénateurs, 1 vice président des Etats-Unis, 1 président d'une grande compagnie de navigation, plusieurs furent gouverneurs d'Etats, membres du Parlement, maires, ministres plénipotentiaires, 33 Etats américains et 92 villes, plusieurs pays étrangers profitèrent de l'activité bienfaisante de cette famille, dont aucun membre ne fut condamné à une peine infamante. »

[2] *Hérédité et races*, chap. III, p. 64.

[1] *Progrès médical*, 31 mars 1928. — Il y a aussi, dans le tome I du livre de Janet, *Névroses et idées fixes* (Paris, Alcan, 1898), p. 204 205, un tableau généalogique vraiment terrifiant de la famille de « Justine ».

On trouvera encore des généalogies très fouillées dans le livre de Kretschmer, *Manuel théorique et pratique de psychologie médicale* (in-8, 30 f. ; Paris, Payot, 1930), p. 121 131.

[2] *Hérédité et races*, chap. III, p. 64.

suggestion. Examinons ceci dans le cas du suicide : Debierre cite le cas, relaté par Maccabruni, de la famille d'un suicidé ; sur 7 personnes, 3 se suicidèrent ; un quatrième, qui fut assassiné, laissa un enfant qui se suicida aussi. Le tragique de l'hérédité du penchant au suicide se trouve accentué par ce fait qu'elle peut se manifester chez les enfants précisément au même âge, et dans les mêmes conditions que chez les parents.

« Un monomane, à la fleur de l'âge, nous raconte Moreau de Tours, fut pris de mélancolie et se noya ; son fils, en bonne santé, riche, père de deux enfants bien doués, se noya au même âge. » Un autre cas nous montre un homme, après une déception, tentant de se noyer. Il fut sauvé, mais réussit par la suite à réaliser son projet. On découvrit que son père et l'un de ses frères s'étaient tués au même âge et de la même façon.

Il faut, à notre avis, se dire que l'apparition d'une tendance héréditaire morbide au même âge, souvent à un âge critique, chez le père, le fils et le petit-fils, peut ne rien avoir de plus mystérieux que le fait qu'ils ont commencé à se raser au même âge. Il ne faut pas non plus exagérer les cas de suicides par les mêmes moyens, en se rappelant que ces méthodes ne sont pas si nombreuses. L'originalité est aussi rare dans le suicide que dans d'autres actes. Enfin, il faut se garder d'oublier la tenace influence de la suggestion : les méditations secrètes sur la nature de la mort paternelle ont, chez bien des fils, ajouté leur poids au fardeau héréditaire. »

Nous conclurions volontiers avec F. W. Mott : « Ce n'est pas nécessairement la folie qui se trouve transmise, mais une tendance névropathique de la lignée, qui se manifeste sous mille formes, comme l'épilepsie, l'asthme, la migraine, la chorée, le diabète, le goître exophtalmique, la neurasthénie, l'excentricité, l'hystérie, la criminalité, le fanatisme, le suicide, le génie d'un certain ordre, et la folie. »

Et Thomson, à qui nous empruntons cette référence, ajoute : « Il peut sembler un instant que ces exemples sont trop probants en donnant l'impression que l'hérédité des prédispositions morbides est extrêmement inconstante. Il convient donc de noter d'abord qu'il existe un plus grand nombre encore d'exemples de prédispositions maladives se reproduisant exactement, et en second lieu qu'elles confirment ce sur quoi on a déjà insisté, savoir que dans la plupart des cas, ce qui est transmis, c'est plutôt un métabolisme anormal qu'une maladie spécifique. »

Ainsi il y aurait place, dans la plupart des cas, pour un traitement efficace.

Mais il se trouve que ce traitement efficace ne pourrait être appliqué à temps, d'une part, et avec assez de clairvoyance et de persévérance, d'autre part, que si le milieu familial était parfaitement sain psychologiquement. Et précisément le malheur veut qu'il ne le soit pas.

Mais prenons bien garde de ne pas mettre sur le compte de l'hérédité ce qui est en réalité affaire du milieu éducatif. Voilà très probablement la notion essentielle.

VIII. — Redressement de l'hérédité

Ainsi la notion à laquelle nous aboutirions serait double. D'une part, nous ne saurions apporter au nom de la science stricte d'affirmations irréfutables de l'hérédité des maladies. Le problème est loin d'être résolu. D'autre part, s'il y a hérédité de prédispositions, le champ reste ouvert pour un redressement par la thérapeutique et par l'éducation.

C'est la conclusion à laquelle aboutit Thomson :

« Il y a bien peu de raisons scientifiques, si même il y en a, pour que nous ne soyons pas extrêmement sceptiques à l'heure actuelle, quant à l'hérédité des caractères acquis — ou mieux, la transmission des modifications. Ce scepticisme donne plus d'importance que jamais à l'excellence de la « nature » et de la « nurture » [1]. C'est le choix judicieux au moment du mariage qui procure la première ; et c'est un de nos devoirs les plus évidents et les plus certains d'assurer la seconde à nos enfants. Ce qui donne particulièrement l'espoir de réussir dans cette tâche c'est qu'à la différence des bêtes qui périssent l'homme a un héritage extérieur durable, susceptible d'amélioration indéfinie, un héritage d'idées et d'idéals, incorporés dans la prose et les vers, la statuaire et la peinture, la cathédrale et l'université, la tradition et la convention, et avant tout dans la société elle-même. »

Cette autre page du même livre est non moins péremptoire :

« Il est rarement possible de dire qu'une prédisposition à une maladie exprimée chez un ascendant doit se transmettre à sa descendance. Une prédisposition à une maladie constitue rarement un trait net et un caractère bien défini, tel que nous sommes habitués à en voir chez les variétés (d'une espèce) qui si souvent se reproduisent telles quelles... Elle consiste parfois simplement en un trouble léger de ce que nous appellerons l'agencement de l'organisme, un dérangement insignifiant dans l'ordre normal du métabolisme. C'est une variation instable fluctuante. Il est généralement admis que telles familles sont héréditairement prédestinées à être goutteuses ou rhumatisantes, mais nul spécialiste de ces maladies ne risquera sa réputation à prédire qu'un père particulièrement goutteux est assuré d'avoir des enfants goutteux.

Il n'est pas difficile de saisir pourquoi la prédiction individuelle, quant à l'hérédité de la prédisposition à certaines maladies, est chose impossible. Une hérédité individuelle constitue une mosaïque de contributions parentales et ancestrales. La réduction de celles-ci au cours de la maturation, les possibilités de permutations et de combinaisons nouvelles au cours de l'amphimixie, la variabilité du plasma germinatif sous l'influence des oscillations nutritives dans le courant sanguin, la possibilité d'une sorte de lutte intra-germinale entre les éléments héréditaires tous vivants et voulant s'affirmer, l'importance de la « nurture » comme agent favorisant l'expression d'un caractère, et empêchant celle d'un autre, toutes les circonstances dans chaque cas, sont si complexes, que la prédiction à l'égard des individus est impossible, si certains que nous puissions être quant au résultat moyen de mille cas. Une prédisposition à une maladie est aussi incertaine qu'une prédisposition aux mathématiques ou à la musique. Il y a seulement cette différence que les prédispositions à la maladie sont plus communes, qu'elles se produisent souvent chez beaucoup d'ancêtres d'un même enfant, et que les chances de transmission sont par là beaucoup plus nombreuses.

Même lorsqu'il y a des raisons de croire qu'un descendant a hérité d'une prédisposition à une maladie particulière, il n'en découle pas nécessairement que cette tendance trouve forcément à se manifester dans le développement ultérieur de l'individu. »

[1] Thomson désigne par ce mot toutes les influences du milieu une fois l'organisme né.

La place qui est faite ainsi à notre activité libre et à nos efforts pour réparer et restaurer les désordres, ne permet pas d'incriminer la Providence. C'est du travail de l'homme qu'il dépend de reconquérir l'équilibre de santé physique et morale.

Mais il y a plus.

La formule que nous citions plus haut du professeur Cuénot [1] ne serait elle pas la transcription, en formule biologique, de l'affirmation métaphysique de la création par Dieu d'une âme, et ne marque-t-elle pas la puissance de l'apport créateur renouvelé ? Il y a là une considération à laquelle on n'a peut-être pas encore assez réfléchi.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que d'insister ici sur la question de méthode que pose notre affirmation. Nous tenons cependant à la signaler aux lecteurs de l'*Ami* en raison de son importance.

La méconnaissance des réalités spirituelles que la science a voulu s'imposer, au nom de la discipline expérimentale, a eu comme inconvénient de nous conduire à ne plus songer, même en dehors du laboratoire de physiologie, à la puissance restauratrice et sanatoire de l'âme.

On saisit là de quelle importance serait la redécouverte par le monde moderne de ce que nous appelons, par un pléonasme intentionnel, « médecine humaine [2]. »

Nous avons montré ailleurs comment le retour à une méthode humaine en médecine était postulé par la pensée du Pape dans l'encyclique *Casti Connubii* [3]. Nous avons ici, à propos de l'hérédité, un autre exemple de la même vérité.

* *

Pratiquement la tâche est souvent fort difficile. Il y a des formes de prédispositions à la maladie qui semblent actuellement dépasser les puissances de la thérapeutique. Il y a donc une règle de prudence à déconseiller des mariages dans des cas où les tares familiales sont particulièrement redoutables.

Voici comment — théoriquement — le généticien pourrait raisonner. Nous empruntons ce passage au travail excellent donné par le Dr Max Aron, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, dans la *Biologie médicale* de mai 1930, sous le titre : « Le problème de la transmission des caractères héréditaires et ses bases morphologiques. »

« Se propose-t-on d'appliquer, à l'hérédité d'une maladie quelconque M, les règles du mendélisme, et suppose-t-on que cette tare est dominante, par rapport à l'état normal S, considéré, lui, comme récessif, on arrive à des déductions que Guyenot a bien mises en lumière. Un malade « pur » MM épouse, par exemple, un sujet sain « pur » ss. Tous les enfants répondront à la formule (MM) (ss) et, en vertu de la dominance de M, devront être atteints de la maladie en cause. Que l'un de ces enfants vienne plus tard à se marier avec un sujet que le hasard fait porteur de ss, le croisement s'écrira :

$$(M + s) \times (s + s) = 2\,Ms + 2\,ss.$$

Bref, sur un grand nombre de descendants, le calcul des probabilités veut que la moitié reste saine et que l'autre moitié devienne malade.

Mais, qu'un enfant Ms épouse un sujet porteur des mêmes gènes, le croisement prend pour expression mathématique :

$$(M + s) \times (M + s) = MM + 2\,Ms + ss.$$

Un quart de la descendance comprend donc des malades « purs », c'est-à-dire des sujets qui, s'unissant à des porteurs du même couple d'allélomorphes, n'engendreront que d'autres malades « purs ». La moitié de la descendance se compose d'individus également malades Ms, mais capables, comme on l'a vu plus haut, de donner naissance à des enfants indemnes par mariage avec des sujets sains « purs » ss. Enfin, le dernier quart se compose d'individus sains « purs ».

L'application des règles du mendélisme rend ainsi saisissant le danger que des unions consanguines ne laissent pas d'offrir parfois. Certaines tares, en effet, au lieu d'être dominantes, peuvent se comporter comme des caractères récessifs et, répondant au symbole M, participer au couple d'allélomorphes Sm où l'état sain S est cette fois dominant. Que deux individus porteurs de ce couple se marient, leur union s'écrira :

$$(S + m) \times (S + m) = SS + 2\,Sm + mm.$$

Les 3/4 de la descendance sont donc destinés à demeurer sains, mais 1/4, affligé du couple mm, à se composer de malades purs. Or, il va de soi qu'au sein d'une même famille la rencontre entre les facteurs d'une même tare récessive comporte plus de probabilités, en vertu de la permanence des gènes héréditaires à travers les lignées d'une même race, que dans les unions entre des familles différentes. On conçoit d'ailleurs aisément, si l'on se reporte à ce qui a été dit plus haut, les multiples éventualités que détermine l'application à ces croisements des lois du hasard. On saisit en particulier que, la combinaison mm n'ayant qu'un quart des chances de se révéler, il peut survenir qu'elle apparaisse seulement au bout de plusieurs générations, dans la descendance de sujets sains porteurs de Sm. On assiste alors à l'éclosion de tares héréditaires parmi des enfants dont plusieurs générations d'ascendants ont pu conserver une parfaite santé. »

Telle est la théorie, ajoute M. Max Aron. Quant à la pratique, on se heurte encore à bien des incertitudes.

Dans l'appréciation du danger de l'hérédité, il faudra tenir compte, non point seulement de l'aspect strictement physiologique du problème, mais aussi de son aspect psychologique et moral.

Il peut y avoir en effet des cas où, malgré la prudence humaine et nonobstant les risques de maladie, le mariage est à conseiller. Le P. Albert Valensin a mis cette idée en lumière dans le chapitre « Hérédité et morale » du livre du Groupe lyonnais : « Il peut y avoir des mariages que l'intérêt de santé déconseille, mais qu'exige un devoir supérieur de réparation ou de régularisation [1]. »

Et l'encyclique *Casti Connubii* le dit expressément :

[1] *Loc. cit.*, p. 30.

[2] Cf. R. Biot, *Pour la médecine humaine, Essai sur la méthode médicale*, dans *Biologie médicale*, Paris Poulenc, 1929 ; ou encore : *La médecine humaine et l'individuel* dans *Cahiers de la Nouvelle Journée*, n° IX, Paris, Bloud et Gay ; ou encore : *La méthode de la médecine humaine*, Société d'Etudes philosophiques, Marseille, avril 1931.

[3] *L'Encyclique sur le mariage*. I. Aspects sociaux : Mgr Vanneufville. II. Réflexions d'un médecin : Dr R. Biot (Chronique Sociale de France, Lyon, 16, rue du Plat).

[1] *Hérédité et races*, chap. VI, p. 141.

« Il faut enfin réprouver ce pernicieux usage qui regarde sans doute directement le droit naturel de l'homme à contracter mariage, mais qui se rapporte aussi réellement, d'une certaine façon, au bien de l'enfant. Il en est, en effet, qui, trop préoccupés des fins eugéniques, ne se contentent pas de donner des conseils salutaires pour assurer plus sûrement la santé et la vigueur de l'enfant, — ce qui n'est certes pas contraire à la droite raison, — mais qui mettent la fin eugénique au-dessus de toute autre, même d'ordre supérieur, et qui voudraient voir les pouvoirs publics interdire le mariage à tous ceux qui, d'après les règles et les conjectures de leur science, leur paraissent, à raison de l'hérédité, devoir engendrer des enfants défectueux, fussent-ils d'ailleurs personnellement aptes au mariage. Bien plus, ils veulent que ces hommes soient de par la loi, de gré ou de force, privés de cette faculté naturelle par l'intervention médicale; et cela non point pour réclamer des pouvoirs publics une peine sanglante, comme châtiment d'un crime, ou pour prévenir des crimes futurs, mais en attribuant aux magistrats une faculté qu'ils n'ont jamais eue et qu'ils ne peuvent avoir légitimement.

Tous ceux qui agissent de [illegible] sorte oublient complètement que la famille est plus sainte que l'Etat, et que, surtout, les hommes ne sont pas engendrés pour la terre et pour le temps, mais pour le ciel et l'éternité. Il n'est certes pas permis que des hommes d'ailleurs capables de se marier, dont, après un examen attentif, on conjecture qu'ils n'engendreront que des enfants défectueux, soient inculpés d'une faute grave s'ils contractent mariage, encore que, souvent, le mariage doive leur être déconseillé. »

Mais sans aller jusqu'à ces cas extrêmes, que l'on n'oublie pas de considérer, en face d'un cas concret, quels seront les moyens dont la famille à fonder disposera pour appliquer à temps et correctement les thérapeutiques correctives, et pour mener à bien une éducation restauratrice.

Telle jeune fille prédisposée à la tuberculose peut-elle ou non se marier ? L'expérience m'apprend que *suivant ce que sera ce mariage*, elle y trouvera des conditions favorables à la consolidation de sa santé, à la multiplication de vies qui s'affermiront par les soins appropriés, et qu'ainsi, non seulement elle vivra, mais multipliera une vie saine; ou bien qu'elle succombera à la tuberculose et mettra au monde des enfants voués à la mort précoce. Suivant le mariage qu'elle fera : c'est à-dire suivant les qualités de santé familiale ou personnelle qu'apporte son conjoint, suivant les possibilités financières dont ils disposeront, suivant l'atmosphère psychologique et morale où s'épanouira son être.

C'est à tout cet ensemble, — physique, psychologique et moral; à la fois hérédité et éducation, — qu'il faut appliquer le mot ironique et amer d'Henri Heine : « Un homme devrait apporter un très grand soin dans le choix de ses parents. »

Disons mieux : on n'apportera jamais assez de soins à choisir le père ou la mère de ses enfants.

Mais sur ce point, peut-être encore plus qu'en d'autres, ne rabaissons pas la « médecine humaine » à la seule zootechnie.

Docteur René Biot,
Ancien chef de laboratoire à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Q. — Je lis dans l'*Ami* du 18 février 1932, p. 98 : « L'idolâtrie parfaite existe, lorsqu'on rend de plein gré les honneurs divins à une créature, mais avec la conviction que cette créature est vraiment un dieu. En ce cas l'idolâtrie est jointe à l'infidélité. C'est l'idolâtrie *des peuples païens actuels.* »

Ancien missionnaire, qui ai vécu 9 ans au milieu de peuples païens fétichistes en A. O. F., j'ai appris par expérience que ces peuples noirs, très primitifs, ne sont pas du tout idolâtres, au sens strict du mot. Ils savent que Dieu existe, qu'il les a créés et les récompensera ou les punira après la mort. Mais ils admettent l'existence d'esprits bons et d'esprits mauvais.

Dieu et les esprits bons ne leur cherchent pas noise; donc, ils ne s'en occupent pour ainsi dire pas. Par contre, les esprits mauvais sont capables de tout mal, physique et moral : donc, il faut les apaiser, se les rendre favorables, par des sacrifices. Ces sacrifices se font devant des représentations matérielles (bois, pierre, terre) plus ou moins façonnées et où les mauvais esprits sont censés résider. *Il n'est nullement question de les adorer comme des dieux.* Ainsi donc, l'idolâtrie véritable a toujours été (c'est mon avis et celui de beaucoup de missionnaires) plus rare qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Connaîtriez-vous un travail en ce sens ?

Si ce fait, dûment constaté, était admis par les théologiens, toute la question du salut possible pour les infidèles serait bien simplifiée. La croyance des fétichistes, telle que je viens de la rapporter, cadre encore avec la double condition apportée au salut des hommes par S. Paul : *Accedentem ad Deum credere oportet quia est et inquirentibus se remunerator sit* (Héb., II, 6). Les articles du cardinal Billot dans les *Etudes* perdraient ainsi de leur intérêt en perdant leurs points d'applications concrètes.

Du moins, pourrait-on reprendre la question du salut des infidèles sous cette forme nouvelle; je serais le premier à applaudir à un tel travail.

R. — La Faculté de théologie de l'Université de Nimègue propose cette année, comme question de concours : « *Quæritur ut, ratione habita necessitudinis fovendi missiones, theologice explanetur quibus viis pagani ad salutem pervenire possint.* » Peut être de ce concours va-t-il sortir l'étude réclamée par notre correspondant. Avec lui, nous le souhaitons.

En attendant, qu'il nous soit permis de présenter quelques remarques à ses judicieuses observations. La phrase incriminée est extraite d'une citation. Il est vraisemblable que l'auteur de l'article *Idolâtrie*, du *Dictionnaire de Théologie*, tout comme les auteurs de Théologies morales, qui s'expriment en des termes analogues, a voulu simplement expliquer le caractère de l'idolâtrie parfaite, qui croit honorer le vrai Dieu en honorant une créature. Son intention n'a jamais été d'affirmer que tel était le cas de vos fétichistes. Soyez indulgent pour des théologiens qui raisonnent *in abstracto* et ne peuvent avoir acquis, comme vous, l'expérience du concret.

Que cette interprétation de leur pensée réponde à la réalité, nous en avons pour garant l'accueil empressé fait par les mêmes théologiens à des ouvrages qui ont mis en relief votre observation sur le caractère du fétichisme. Dès son apparition, *La Religion des Primitifs* de Mgr Le Roy a conquis les suffrages de tous; et cependant, tout aussi bien que nous, vous savez que la croyance en un Dieu

créateur est, d'après Mgr Le Roy, à la base de cette religion. Dans la préface qu'il a écrite récemment pour le *Polythéisme et Fétichisme* du P. M. Briault, l'éminent archevêque missionnaire insiste de nouveau sur cette « croyance très nette en un Dieu tout-puissant, maître de la vie et de la mort, père des hommes, et sans forme représentable » (p. 5). Mais, ailleurs, il reconnaît expressément qu'en certaines religions moins pures, le fétichisme se mêle à l'idolâtrie proprement dite (*Dict. apol. de la Foi cath.*, art. *Fétichisme*, t. I, col. 1905). Donc, même en certains cas concrets, l'assertion reproduite par l'*Ami* peut être pleinement justifiée. Bien plus, dans les anciennes religions polythéistes, et principalement « chez les Latins comme chez les Grecs, les propos monothéistes ne sont jamais des déclarations franches. La pensée semble s'être réfugiée non dans les mots, mais dans le style et dans le ton : le Dieu unique est possible, probable peut-être, mais c'est une conception en quelque sorte sous-jacente. Ce n'est jamais une profession de foi délibérée et nette d'ambiguïté. Le pli polythéiste était trop ancien, trop accentué pour s'effacer de lui-même : il fallut la Révélation de Jésus-Christ et de l'Evangile pour que Rome connût Dieu. » (P. Briault, *op. cit.*, p. 60).

Au fait, notre correspondant connaît-il le livre du P. Briault, que l'*Ami* a présenté en 1930, p. 208 ? Il ne paraît pas, car le P. Briault expose précisément la thèse préconisée par l'ancien missionnaire qui nous écrit. Il ne sera donc pas inutile d'en citer la conclusion :

« Comme l'on a voulu se servir de « l'état extrêmement misérable de l'humanité antérieure à l'histoire pour écarter l'idée d'une Révélation primitive de la vérité religieuse », [ces recherches] pourront nous permettre d'écarter à notre tour les objections qu'une certaine science voudrait faire *a priori* à la théologie catholique.

Encore une fois nous ne pouvons avoir une idée exacte du genre de vie des hommes de la Préhistoire, mais seulement une idée *approchante* par le genre de vie de certains Primitifs actuellement vivants, les Négrilles par exemple. Il est certain que vivre perpétuellement en forêt, ne rien planter ni récolter, ne subsister que de chasse, de pêche, de cueillette, ne résider que sous une hutte temporaire offrant le confortable d'une tanière d'animal, ne place pas une race d'hommes beaucoup au dessus du niveau de ce qu'on appelle l'âge de pierre. Et même, pour beaucoup d'esprits superficiels, un tel état peut sembler voisin de l'animalité pure. Quelles réminiscences de Révélation veut-on voir chez un être humain placé aussi bas ?

Quelles réminiscences ? Récapitulons celles que nous avons notées au passage :

Ces pauvres gens vivent en famille ; en famille organisée. Le foyer de l'un n'est pas le foyer de l'autre.

Leur langage nomme Dieu, et leur pensée le conçoit comme Unique, Souverain et Bon.

Leurs mœurs traduisent les principes fondamentaux de la morale ; ils ont un sens de la vérité, de la justice, de la pudeur, de la réciprocité, de la bonté, du bien et du mal.

Ils ont un nom pour dire leur âme. Ils savent qu'elle ne meurt pas avec le corps, qu'il y a un au-delà.

Ils se relient à l'Etre Souverain par des paroles de croyance et de prière, par des actes assez nets d'hommage et de sacrifice.

Et ce qu'il y a peut-être de plus surprenant, c'est que sur ces notions et ces actes, il y a manifestement accord, assentiment général, d'un bout à l'autre des sociétés primitives. On ne sent là aucun effort pour concilier des divergences, aucun travail de systématisation, aucune trace de recherche.

En vérité, n'est-ce rien que cet ensemble de données spirituelles ? Et n'est-il pas admirable de le découvrir chez d'aussi pauvres êtres ?

D'où leur vient il ?

De leur simple raison ? Mais ils raisonnent si peu, au moins dans le sens discursif et logique que nous donnons à cet acte !.. Et comment le raisonnement qui aboutit en général à tant de diversité a-t-il pu, dans ce cas unique des principes de la religion fondamentale, produire une telle unité de vues ?

Nous retombons dans les grands problèmes : d'où vient l'homme, d'où viennent les êtres, d'où vient la vie ?

Si nous faisons à ces questions la réponse du Primitif, si nous admettons que l'homme vient de Dieu, pourquoi Dieu, après avoir créé l'homme, n'aurait-il pas pu l'instruire avec charge de transmettre à sa descendance le dépôt des vérités révélées ? Vaut-il mieux, si nous rapportons la vie à un acte créateur de Dieu, imaginer un Dieu tout à fait indifférent et un homme tout à fait abandonné ?

Devant ces considérations, l'hypothèse de la Révélation primitive prend bien de la vraisemblance » (p. 191-193).

Ces conclusions font voir que chez les tribus primitives, le fétichisme laisse subsister la croyance en un Dieu unique, Créateur et Rémunérateur. Cette croyance, s'originant à une Révélation primitive, semble présenter les conditions requises pour qu'un acte véritable de foi surnaturelle puisse être émis, avec le secours de la grâce actuelle, par ces peuplades en apparence abandonnées. Et ces constatations attestent la justesse des réflexions de notre correspondant.

Mais valent-elles pour tous les peuples païens ?

Si oui, la question du salut des infidèles serait bien simplifiée, et, si justes soient-ils en théorie, les articles jadis écrits par le cardinal Billot perdraient pratiquement de leur intérêt.

On voudra bien remarquer que l'*Ami*, tout en se ralliant à la doctrine de l'éminent jésuite, s'est toujours demandé s'il convenait d'en étendre l'application aussi loin que le faisait celui-ci. Dès 1921, en effet (p. 486), alors que Billot concluait que « l'hypothèse des masses qu'un manque absolu d'instruction, aggravé encore des influences contraires de l'éducation païenne, auraient laissé croupir dans l'inconscience invincible de la loi et des commandements de Dieu, n'a rien en soi d'invraisemblable, rien qui *a priori* la puisse faire regarder comme téméraire ou inadmissible », l'*Ami* déclarait : « Il peut y avoir divergence d'appréciation sur la simple question de fait. Y a-t-il réellement une masse d'adultes d'âge qui ne le soient pas de raison et de conscience et ce, à cause de l'ignorance invincible où ils se trouvent par rapport à la connaissance du Dieu vrai et vivant? »

Ainsi donc, nous avons toujours laissé la porte largement ouverte à la solution de fait, tout en faveur du salut des infidèles, telle que la préconise notre correspondant. Qu'on veuille bien égale-

ment relire la longue consultation consacrée ici (1925, p. 353-362) à la possibilité du salut pour les infidèles. On en retiendra surtout la conclusion :

« Ainsi il faut admettre qu'en certains cas extranormaux Dieu, par une grâce d'illumination intérieure, non seulement révèle le minimum de vérités requises pour le salut, mais se manifeste lui-même comme l'auteur de la révélation. C'est le cas que nous avons prévu, de la *suppléance totale* des motifs de crédibilité. En fait, nous croyons que cette suppléance sera le plus souvent *partielle*, parce que le milieu religieux, si déplorable soit-il, où l'infidèle grandira, contiendra encore quelques restes dogmatiques de la révélation primitive ou tout au moins des doctrines subséquentes qui auront gardé quelque forme des premières. En sorte que ce milieu, en soi défavorable, à cause de toutes les déformations qu'y aura introduites le paganisme, deviendra, par la grâce de Dieu, accidentellement favorable à l'infidèle de bonne volonté. »

Toute la question de fait revient à savoir si tous les membres de sectes infidèles ont gardé suffisamment des vestiges de la révélation primitive, pour posséder les éléments d'un acte de foi salutaire. Ou encore, si ces éléments existant objectivement, chaque sujet est capable d'en utiliser, pour son compte personnel, la valeur salutaire. La doctrine du cardinal Billot garde toute sa vérité là où l'ignorance est établie d'une manière pour ainsi dire universelle et objective ; elle trouverait aussi son application dans les cas d'ignorance restreinte à des cas individuels. Il est difficile de tracer une limite. Les principes que nous avons énoncés ont été formulés avec assez de souplesse pour prévoir ces applications diverses. Le théologien qui travaille dans son bureau ne peut faire ni plus, ni mieux ; au missionnaire, qui voit les choses comme elles sont, d'envisager concrètement les solutions d'espèces.

Q. — A propos du baptême :

1° Comment interpréter le can. 778 ? On m'affirme que le curé d'un enfant baptisé ailleurs que dans sa paroisse ne doit pas faire figurer ce baptême dans ses registres.

2° Peut-on, en cas de nécessité, sans permission de l'Ordinaire, conférer le baptême solennel, avec toutes les cérémonies, à la maison de l'enfant ?

R. — Ad I. Le canon dit simplement que celui qui baptise un enfant, s'il n'en est pas le propre curé, c'est-à-dire le curé des parents, et si le curé n'est pas présent, doit informer ce propre curé du baptême de cet enfant.

Il va de soi que le curé, ou celui qui a administré le baptême, doit en dresser l'acte dans les registres de la paroisse où le baptême a eu lieu, et ceci conformément au can. 777, § 1.

Mais, en dehors de cette information nécessaire au curé de l'enfant, rien n'est obligatoire. On ne voit pas comment le curé qui reçoit cette notification devrait rédiger un acte de baptême, au milieu des baptêmes faits par lui, ou par son autorité, dans sa paroisse. Comment rédiger cet acte ? Il ne saurait être rédigé selon la formule du Rituel, ou des divers rituels des diocèses, et ne cadrerait pas avec elles. Ce ne serait qu'une attestation par témoin non qualifié, et qui ne saurait avoir la valeur ordinaire des mentions dans les registres des paroisses, attestation de seconde main, témoignage d'un témoignage reçu, mais qui ne ferait pas foi strictement, et dans les circonstances habituelles et générales.

Ce qui ne veut pas dire que le curé qui recevra cette attestation du baptême conféré, ailleurs que dans la paroisse, à l'un de ses paroissiens, ne devra pas garder cette attestation et la verser aux archives paroissiales. Au contraire, tel est bien le devoir du curé de veiller ainsi à la conservation de cette attestation, qui pourra être fort utile plus tard, ne fût-ce que pour indiquer, à qui en aura besoin, à qui et où il faudra s'adresser pour avoir un certificat de baptême régulier.

Ad II. Le can. 776 est formel. On ne peut conférer le baptême solennel à la maison d'un particulier, et en dehors de l'église paroissiale ou ayant des fonts baptismaux légitimes, que s'il s'agit des cas spécifiés avec soin par le canon même. On le fera aux fils et aux petits fils, *nepotes*, de ceux qui sont véritablement, et non pas seulement par prétendu droit non reconnu, les chefs d'états, ou aux fils ou petits-fils de ceux qui sont les héritiers présomptifs. Mais il faudra, même dans ce cas, que la demande du baptême soit légitime, c'est-à-dire conforme aux règles établies et d'après lesquelles le baptême, dans la Ste Eglise, est conféré aux fidèles.

On conférera le baptême solennel, en plus, lorsqu'on aura une autorisation de ce faire émanant de l'Ordinaire du lieu.

C'est tout. On ne voit pas quel pourrait être un cas de nécessité de la collation du baptême solennel. Nécessité de conférer le baptême, oui, mais alors la nécessité même fait que l'on va au plus pressé, c'est-à-dire que l'on administre le baptême privé. Mais nécessité du baptême solennel, en dehors de l'église, cela ne s'entend pas, ou alors il s'agit de révolutions, de persécutions flagrantes et persévérantes, auxquels cas la question de possibilité, tant elle est claire, ne peut même pas se poser.

Nous connaissons, bien entendu, la règle du can. 759 § 1, d'après laquelle, dans le cas de nécessité, lorsque celui qui baptise ainsi est le ministre, ordinaire ou extraordinaire, du baptême solennel, il doit, quand faire se peut, évidemment, continuer les cérémonies qui suivent l'ablution qui confère le baptême. Mais elle n'a rien à faire avec le cas qui nous est présentement posé.

Q. — Il semble que les divergences entre les théories sacrificielles de la messe proviennent de la conception que chaque auteur se fait du sacrifice. Le concile de Trente n'aurait-il pas pu définir ce qu'il entendait en proclamant la messe un vrai et réel sacrifice ?

R. — Il y a une notion générale du sacrifice, qu'on retrouve dans toutes les religions, et qui est